

au cœur du social

OPTIONS

MEDIA DRUM WORLD / MAXPPP

**MONNAIE
EN CE BEAU
MIROIR...**

Pages 46 à 48

SALAIRES

Trop de rigidités ?

Page 28

Futur Engagements présents

Le futur a déjà commencé. Il se lit dans les périls écologiques, dans les agressions contre le travail, dans les modes d'organisation des nouvelles générations. Engagements... **Pages 16 à 27**

18^E CONGRÈS

20-23 MARS 2018

PERPIGNAN

RIEN N'EST ÉCRIT D'AVANCE

CONGRESUGICT.FR



**MENSUEL
DE L'UGICT-CGT**

263, rue de Paris
Case 431,
93516 Montreuil Cedex
Tél. : 01 55 82 83 60
Fax : 01 55 82 83 33
Courriel :
<options@ugict.cgt.fr>

**DIRECTRICE
DE LA PUBLICATION**
Marie-José Kotlicki

RÉDACTEUR EN CHEF
Pierre Tartakowsky

RÉDACTRICE GRAPHISTE
Anne Dambrin
SECRÉTAIRE DE RÉDACTION
Guillaume Lenormant

RÉDACTION
Valérie Géraud
Martine Hassoun
Christine Labbe
Gilbert Martin
Louis Sallay

ADMINISTRATRICE
Sylvie Durand

PUBLICITÉ
Sylvie Durand
Tél. : 01 55 82 83 32

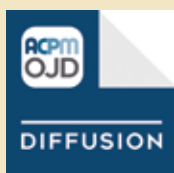
PHOTOGRAVURE
Anne Dambrin

IMPRESSION
Siep – Rue des Peupliers
77590 Bois-le-Roi

CONCEPTION GRAPHIQUE
Ligne neuf

Commission paritaire :
0122 S 08090
du 24/11/2016
ISSN : 1154 – 5658

Dépôt légal :
1^{er} trimestre 2018



éditorial

Bonne santé ?

Rituels, les vœux de bonne année en disent aussi long sur nos priorités.

On souhaite rarement à ses proches de posséder une Rolex, le dernier I Phone ou la paire de Nike dernier cri. En revanche, on insiste toujours sur la santé. Pourtant, bien loin de ces aspirations, l'objectif du gouvernement est tout entier tourné vers la restauration d'une croissance financière, productiviste et tournant le dos aux besoins des populations. Ce, alors que rarement notre système de santé et, plus largement nos services publics, n'auront été aussi inégalitaires et fragilisés par les politiques d'austérité.

Action publique 2022, le chantier lancé par le gouvernement, aurait pu se donner comme priorité de renforcer nos services publics pour donner enfin aux fonctionnaires les moyens de bien travailler et de remplir pleinement leurs missions. Il aurait pu permettre d'éradiquer la précarité, de reconnaître et rémunérer enfin les qualifications. Il aurait dû être un levier pour remobiliser et soutenir celles et ceux qui mettent au quotidien leur travail au service de l'intérêt général, et qui, par leur investissement, qu'ils et qu'elles soient enseignant(e)s, soignant(e)s, policier(e)s ou juges sont souvent les dernier(e)s à rendre concret l'idéal républicain.

Las, Action publique 2022 tourne le dos à ces exigences et vise la seule économie budgétaire. Quarante milliards de baisse de crédits et 120 000 suppressions de postes d'ici à 2022, la saignée est colossale. Consigne est donc donnée de lister toutes les missions « non essentielles » qui pourraient être privatisées, externalisées ou sous-traitées. La numérisation des démarches administratives est instrumentalisée pour supprimer des postes, alors que lutter contre la fracture numérique exige au contraire plus et mieux de services publics. Quant à la mise en ligne de l'ensemble des données publiques, sous couvert d'un angélisme déconcertant, elle conduira au pillage de ces données à des fins lucratives par des plateformes ne payant par ailleurs aucun impôt en France. Le comité « indépendant » Action publique 2022 doit rendre ses conclusions sur le sujet en mars. Pour mobiliser, nous avons besoin de construire des propositions concrètes pour des services publics répondant aux défis d'avenir : le vieillissement de la population, l'égalité femmes-hommes, le dérèglement climatique, la révolution numérique, la lutte contre les inégalités. De mettre en place un management qui, au lieu de singer celui du privé, mette l'humain et les missions de services publics au centre. Commençons par rappeler que la France est passée de 94 fonctionnaires pour mille habitants en 1995 à 88 aujourd'hui, soit nettement moins qu'en Suède (138 pour mille), au Danemark (143 pour mille) ou en Norvège (159 pour mille). Et par réaffirmer l'évidence : à elle seule, la lutte résolue contre la fraude et l'optimisation fiscale permettrait de dégager au moins cinquante milliards de recettes supplémentaires chaque année. Largement de quoi renforcer nos services publics...



Sophie Binet
**SECRÉTAIRE GÉNÉRALE ADJOINTE
DE L'UGICT-CGT**

DR

6 À propos Au fil de l'actualité

mouvement

7 Ruptures conventionnelles collectives
Au grand plaisir des salariés ?

8 Presse écrite
Ash : une grève historique

Parcoursup
Inquiétudes non dissipées

9 Négociations
L'agenda social plombé par les blocages

Alerte
Un statut pour Antoine Deltour

Pénitentiaires
Bonnes questions et mauvaises pistes

10 Notre-Dames-des-Landes
An 01 ?



FRANÇOIS DESTOC / MAXPPP

12 La culture et l'info
sous les feux des censures
Entretien avec Denis Gravouil

14 Emploi
Réalités « cadres » en mouvement

15 Europe
Uber est une société de taxis

Suisse
Et le Paillasson est décerné à...

Corée du sud
Solidarité avec la ligne 9

ENCARTS CENTRAUX

- Options Mines-Energie (16 pages)
- Options Santé (4 pages)

MUTATIONS

Futur : engagements présents



CHRISTIAN WATER / MAXPPP

Pages 16 à 27 Le futur se joue dans les manifestations conflits et mutations qui agitent le présent.

Avec, d'un côté, la montée des périls et des précarisations.

Avec, de l'autre, des engagements professionnels ancrés dans des valeurs résumées par la notion d'intérêt général, la défense imaginative de la dignité du travail face à des formes renouvelées de surexploitation de la jeunesse, des réflexions menées autour de la nécessaire réappropriation sociale des usages de la modernité technologique.

La jeunesse, comme souvent, est un acteur privilégié de ces contradictions : elle les subit, les exprime, travaille à les dépasser, souvent en réinventant des voies déjà explorées...

BULLETIN D'ABONNEMENT

● Options (mensuel, 10 numéros par an):

Edition générale 32 €

Edition avec encart professionnel 39 €

● Tarif spécial accueil nouvel abonné (6 numéros) 12 €

● Retraités, étudiants, privés d'emploi 25 €

● Joindre le règlement à l'ordre d'Options

263, rue de Paris – Case 431 – 93516 Montreuil Cedex

Tél.: 01 55 82 83 60 – Fax: 01 55 82 83 33

Courriel: <options@ugict.cgt.fr>

NOM

PRÉNOM

BRANCHE PROFESSIONNELLE

ADRESSE

CODE POSTAL VILLE

COURRIEL

terrains



MAXIME JEGAT / MAXPPP

28 Salaires

Trop de rigidités ?

29 Temps de travail Accenture doit le rémunérer

30 Audiovisuel public Réquisitoire présidentiel

31 Ehpad L'avenir au-delà des mots



32 Bloc-notes

Ugict: agenda et rendez-vous

terrains

33 Violences sexuelles au travail

Une nécessaire vigilance collective

34 Harcèlement Consultation « flash » à Edf

droits

35 Fonction publique

Six arrêts du Conseil d'État

36 Comité social et économique (1/3)

Contours d'une nouvelle institution

hors champs

38 Douchy-les-Mines

Photographies L'arbre chez Jean-Luc Tartarin ne cache jamais la forêt

39 Montbéliard/exposition Toute l'histoire du corps...

40 Exposition

L'art délicat du pastel entre dessin et peinture



PETIT PALAIS / ROGER-VIOLLET

platines

43 Debussy/Ravel Uniques, ils font la paire

Reynaldo Hahn Unique en son genre

Régine Crespin Il y a dix ans...

bouteilles

43 Mercurey Domaine Jeannin-Naltet

lire

44 Les polars Dans la jungle des revues et de Calais

45 Les romans Artistes insaisissables

hors champs

46 Monnaie

En ce beau miroir...



LIONEL VADAM / MAXPPP

sélection

49 Les livres du mois

grilles

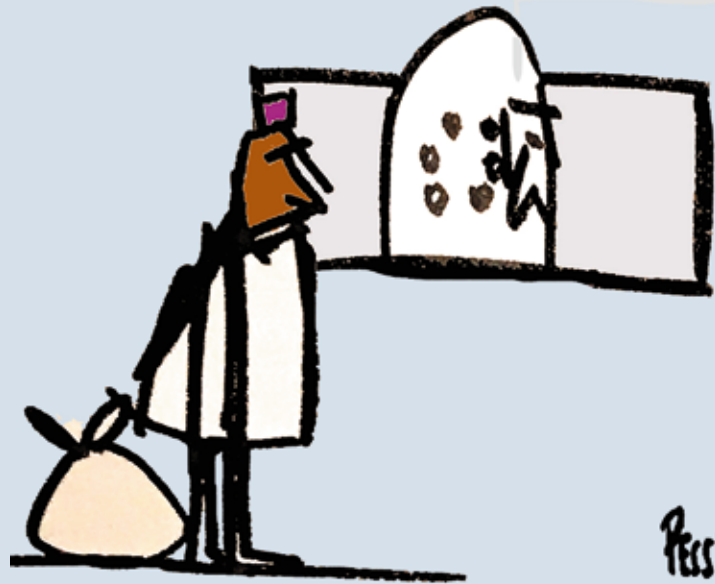
50 Échecs et mots croisés

à propos

DROITS DE L'HOMME?
MAUVAIS GUICHET

Que les consciences se taisent

Emmanuel Macron a le sens de la formule. Lui reproche-t-on, lors de sa rencontre avec le président chinois, de n'avoir pas abordé la question des droits de l'homme? Il réplique qu'il ne croit pas à la «*diplomatie de l'hygiaphone*». La formule est jolie, mais à l'image de l'objet évoqué, pleine de trous. Tous ceux qui se sont retrouvés du mauvais côté d'un guichet savent qu'il vaut mieux parler vite et clair plutôt qu'espérer que le préposé accède à votre demande informulée. L'échange avec Xi Jinping a donc eu lieu sans hygiaphone et sans résultat, si l'on en juge par l'état des libertés publiques, de la possibilité de se syndiquer librement ou du sort réservé aux détenus d'opinion. On fera remarquer à juste titre qu'Emmanuel Macron ne dirige pas la Chine et que Pékin a les moyens économiques de sa surdité. Bien vu. Mais l'anecdote confirme que notre jeune, dynamique et moderne président, s'il aime faire la leçon, déteste qu'on la lui fasse. Il le fait avoir sans hygiaphone à ceux qui s'y risquent. Il sait, point final. C'est ainsi qu'à Calais, il a tiré à boulets rouges sur les «*activistes*» qui font le choix d'exploiter la misère des migrants. Sa grosse colère visait à remettre à leur place des personnalités telles que Laurent Berger, secrétaire général de la Cfdt; Jean Pisani-Ferry, économiste qui a inspiré son programme; les responsables du think tank Terra Nova, peu suspect de radicalité. Car ces gens lui avaient publiquement reproché son «*double langage*» sur le droit d'asile et la brutalité avec laquelle les migrants sont traités. Être critiqué par le Secours catholique, la Fondation Abbé Pierre, Emmaüs et autres pleurnichards professionnels, passe encore. Mais se



Pessin

Versailles : un sommet de riches pour «choisir la France»...

voir sermonné par des proches, des fidèles, des presque frères! Le sang présidentiel n'a fait qu'un tour, accouchant d'un venimeux: «*On fait la République au concret, on ne la fait pas en deux lignes, un matin de mauvaise conscience*». Cette formule forte est aussi une intéressante mise au point. Elle implique en effet que c'est le président qui fait la République, et pas le contraire, comme certains naïfs auraient pu le croire. Ensuite, que les scribouilleurs et autres jongleurs d'idées ne sont guère que des impuissants, négligeables tant ils sont éloignés du «concret». Enfin, que la conscience – la mauvaise n'étant que l'autre face de la bonne – n'est que le masque élogieux d'une frustration mal dissimulée. La suite du propos a clairement établi que les préférences présidentielles allaient plutôt aux notions d'efficacité, de pragmatisme et autres ingrédients idéologiques constitutifs d'un confortable déni du réel.

Que les bouches se ferment

La veille de son voyage à Calais, l'Élysée avait reçu les associations de solidarité et de défense des droits. D'une seule et même voix, à l'unisson avec le défenseur des droits, elles avaient dénoncé une circulaire de la honte, autorisant les forces de police à contrôler les identités dans les lieux d'hébergement. Elles avaient expliqué qu'un tel texte allait jeter femmes et hommes à la rue, faire obstacle au caractère protecteur de ces lieux d'asile, derniers refuges contre les morsures du froid et les horreurs de la nuit. Elles avaient crié casse-cou devant le durcissement des discours de «fermeté» et des procédures policières. La réponse avait pris la forme d'une avalanche de chiffres et d'un mot: non. Ce «non» est la clef de *sol* d'une série de variations très rock 'n' roll. La circulaire sur l'hébergement? «*Il y a un engagement budgétaire.*» Les brutalités policières? Ceux qui les dénoncent «*ne visent au final qu'un*



THIBAUT CAMUS / MAXPPP

seul but : mettre à mal la politique mise en œuvre par le gouvernement».

Au nom de la défense des fonctionnaires, le président s'est alors lancé dans un plaidoyer ambigu, qu'on a bizarrement pu entendre comme un réquisitoire : *« Je ne peux pas laisser accréditer l'idée que les forces de l'ordre exercent des violences physiques, confisquent des effets personnels, réveillent les personnes en pleine nuit, utilisent du gaz lacrymogène sur des points d'eau ou au moment de la distribution des repas. Si cela est fait, c'est contraire à toute déontologie. »* Outre qu'en l'occurrence c'est moins la déontologie que la loi qui est mise en cause, la formule : « je ne peux pas laisser accréditer l'idée » a tout d'un lapsus dû à la mauvaise conscience. Un mauvais matin, peut-être ?

Que la statistique s'embrouille

S'il n'y avait que les migrants ! Mais voilà que le très sérieux Observatoire français des conjonctures économiques se mêle, lui aussi, d'administrer des leçons en forme de couac ! Pour ne pas dire de claque... Ses économistes, après avoir étudié les mesures du budget 2018, ont en effet conclu qu'elles allaient surtout profiter aux plus aisés. On vous épargne l'avalanche de chiffres. Simplement résumées, les mesures votées dans le cadre de la loi de finances vont essentiellement bénéficier aux détenteurs de capital mobilier. En conséquence de quoi, *« les 5 % de ménages les plus aisés et, au sein d'eux, [...] les 2 % les plus riches capteront 42 % des gains à attendre de la mise en place des mesures »* en 2019. Ces décisions auront un impact nul sur le pouvoir d'achat des classes moyennes, mais les plus pauvres et la tranche de ceux qui se situent juste en dessous des 5 % les plus aisés verront, eux, leur niveau de vie se réduire un peu plus. Le coup est dur pour un président qui s'acharne à expliquer qu'il n'est pas celui des riches. Sommé d'allumer un contre-feu, le ministère des Finances s'en est pris à la méthode statistique et à l'Ofce qui fonctionneraient *« par photographie »* – autrement dit, n'auraient pas intégré le cinématographe à leur boîte à outils conceptuels. Ce qui les empêcherait d'évaluer à sa juste valeur la croissance impétueuse qui ne saurait manquer d'advenir, seule et véritable clef pour *« maintenir des niveaux d'inégalités qui soient acceptables »*. La solution, loin d'être dans la répartition fiscale des richesses – photo – serait donc dans la croissance – cinéma, c'est le cas de le dire. Car la croissance, jamais, n'a empêché la croissance des inégalités. Les fakeniousiers économistes n'ont pas été menacés de poursuites. Pas encore. Mais la preuve est faite que, lorsqu'il s'agit des pauvres, la bonne formule présidentielle consiste dans la combinaison assumée d'une bonne conscience décomplexée et de l'usage solidement prophylactique d'un hygiaphone.

Pierre TARTAKOWSKY

RUPTURES...

AU GRAND PLAISIR DES SALARIÉS?

POUR MURIEL PÉNICAUD, LES RUPTURES CONVENTIONNELLES COLLECTIVES « ÉVITERAIENT LE TRAUMATISME DU LICENCIEMENT »...



CHRISTOPHE LEFEBVRE / MAXPPP

Lors de la présentation des ordonnances, le dispositif était presque passé inaperçu. Des ruptures conventionnelles collectives ? La proposition paraissait exotique. Les salariés de Pimkie, de Psa, du Figaro et des Inrocks, quatre entreprises qui, début janvier, ont proposé de tester ce nouveau mode de suppression de postes, savent aujourd'hui qu'il n'en est rien. La méthode pourrait même être déflagrante. Et pour cause : elle permettrait aux entreprises de s'exonérer de toutes les obligations qui, jusque-là, leur étaient faites en cas de plans sociaux. Elles échapperaient à leur devoir d'information, de consultation et de respect du droit d'expertise des comités d'entreprise. Elles pourraient se dérober à leur obligation de formation, d'accompagnement ou de reclassement des salariés licenciés. Quant à l'obligation qui leur était faite de justifier du bien-fondé de leur projet, elle va être abandonnée. Désormais, à condition d'obtenir un accord majoritaire et de trouver des candidats, les employeurs ont carte blanche, les Direccte ne jouant qu'un rôle mineur dans l'examen de la validité de l'accord signé. Une réelle régression. Déjà fortement malmenée depuis 2008 et l'avènement des ruptures conventionnelles individuelles, la procédure de licenciement pour motif économique risque de ne pas y résister. Quels droits et garanties collectives resteront demain assortis au contrat de travail pour aider les salariés à se reclasser, à se former et à se réorienter en cas de suppression d'emploi ? Une chose est sûre : la volonté affichée du gouvernement de favoriser le dialogue social ressemble de plus en plus à une farce. Sur la défense de l'emploi, les syndicats sont désormais tenus à distance de toute discussion sur la pertinence des choix de gestion des entreprises, dénonçant il y a peu la Cgt sur les ondes de France Culture. Leur présence n'est plus tolérée que pour envisager un accompagnement social à minima des suppressions d'emploi... Ils peuvent aussi refuser de se prêter au jeu. Le 8 janvier, les syndicats Fo, Cgt et Cfdt de Pimkie ont fait la une des médias en affirmant qu'ils ne ratifieraient pas le projet de rupture conventionnelle collective présenté par la direction.

Martine HASSOUN

PRESSE ECRITE **ASH: UNE GRÈVE HISTORIQUE**



THIERRY GACHON / MAXPPP

Le mouvement est l'un des plus longs que la presse écrite ait connu ces dernières années. Le 2 janvier, les journalistes des *Actualités sociales hebdomadaires* (Ash) avaient cessé le travail pour réclamer les moyens humains pour continuer à produire un hebdomadaire de qualité. Au minimum : 5 postes à temps plein au service juridique, 4 au service « terrain », 1,5 poste au service web et 2 au service magazine. Une revendication fixée au regard de la fonte des effectifs enregistrée ces deux dernières années. Au moment de la cession du titre par le groupe Wolters Kluwer au groupe Atc, la rédaction des Ash comptait 23 journalistes. Elle n'en compte plus que 11 aujourd'hui, pour la même charge de travail. Le 19, un accord de fin de conflit a été trouvé avec le nouveau propriétaire du titre, François Grandidier. L'accord prévoit le recrutement de 5 nouveaux journalistes en Cdd afin de permettre le maintien d'un effectif suffisant pour produire un journal satisfaisant.

Dix-sept jours de grève pour défendre une certaine idée de l'information et du journalisme, pour affirmer encore et toujours que le métier ne se confond pas avec celui de robots débitant de la copie au kilomètre ; qu'il implique « expertise » et « professionnalisme », qualités seules capables d'assurer la sortie d'un journal considéré depuis plus d'un demi-siècle comme une référence par tous les acteurs du secteur social et médico-social...

Début janvier, les acteurs de la solidarité ont massivement apporté leur soutien aux grévistes. En plus de l'Association des journalistes d'information sociale (Ajis), plusieurs syndicats du secteur social et médico-social l'ont fait savoir publiquement – parmi eux, la fédération Cgt des Services publics. Des dirigeants des plus importantes associations du secteur se sont aussi prononcés en faveur de la satisfaction des grévistes, ceux de la Fnars, de l'Uniopss, du Secours catholique ou de la Fondation Abbé Pierre. Certes, tout n'est pas réglé. L'avenir du titre reste conditionné à la résolution de quelques questions clefs, à commencer par l'indépendance de la rédaction. Mais, ont déclaré ensemble les syndicats Snj et Cgt des Ash, le protocole du 19 janvier est une première victoire. M. H.

PARCOURSUP **INQUIÉTODES NON DISSIPÉES**

Le 22 janvier, les candidats à l'inscription dans l'enseignement supérieur, pour l'essentiel futurs bacheliers, ont pu accéder à la plateforme Parcoursup.fr pour soumettre leurs vœux d'orientation aux établissements susceptibles de les accueillir. Ce, alors que la réforme incluant Parcoursup n'est pas encore votée, et qu'elle est dénoncée par une partie des premiers concernés, étudiants ou enseignants, du fait qu'elle généralise la sélection parmi les futurs étudiants. Le gouvernement supprime certes tout recours au tirage au sort dans les filières sous tension et assure que 22 000 places de plus seront disponibles à la prochaine rentrée. Reste que les étudiants seront 40 000 de plus, et que la réforme dévalorise un peu plus le bac, confirmant qu'il ne garantit plus de poursuivre les études de son choix. En effet, les postulants doivent désormais satisfaire à des attendus multiples en fonction de la filière demandée, définis de manière très floue, laissant les universités libres de choisir leurs étudiants en fonction de critères très variables comme la pratique d'un sport de haut niveau ou un engagement associatif pour la filière Staps. Autant de facteurs aléatoires qui, à moyens constants, ne garantiront pas un meilleur encadrement ni davantage de réussite. V. G.



JEAN-MARC LOOS / MAXPPP



PARADIS FISCAUX: UNE LISTE PEAU DE CHAGRIN

au lieu de 17, c'est le nombre de pays qui devraient figurer sur la liste noire des paradis fiscaux identifiés par le groupe « Code de conduite » du Conseil européen après réexamen, le 23 janvier, d'une première liste rendue publique début décembre. Huit pays y échappent donc – Panama, Corée du Sud, Émirats arabes unis, Mongolie, Grenade, La Barbade, Macao, Tunisie – grâce à des engagements non rendus publics. Huit autres – dont les Bahamas et les Îles vierges britanniques – ont reçu un sursis, et trois autres – Qatar, Cap-Vert, Maroc – en ont été retirés au dernier moment pour des raisons sans doute plutôt diplomatiques... Pas davantage que les États membres de l'Union, d'emblée exclus, ceux qui restent sur cette liste noire ne feront pour l'heure l'objet de mesures ni de sanctions susceptibles de les mener à d'autres pratiques...

NÉGOCIATIONS

L'AGENDA SOCIAL PLOMBÉ PAR LES BLOCAGES



NICOLAS KOVARIK / MAXPPP

L'agenda social de ce début d'année s'avère chargé, le gouvernement voulant au plus vite rééquilibrer son action par une meilleure « sécurisation des parcours professionnels ». Les partenaires sociaux sont ainsi invités à se concerter d'ici mi-février sur rien de moins que l'assurance chômage, la formation professionnelle et l'apprentissage. Et c'est plutôt mal parti, puisque le Medef reste particulièrement offensif. Pas question de céder le moindre nouveau droit aux salariés ni à un quelconque partenaire : il s'oppose par exemple catégoriquement à tout système instaurant un bonus-malus pour recours abusif aux contrats courts.

Les syndicats ont, pour leur part, relevé que six semaines de concertations pour des réformes aussi importantes ne permettraient pas de débattre de toutes leurs propositions. Le ministère du Travail ne cache d'ailleurs pas que, faute d'accord, ses propositions resteront la base des projets de loi qui seront présentés en mars. Ainsi, concernant par exemple l'extension de l'assurance chômage aux démissionnaires et aux indépendants, aucun consensus n'émerge. Les désaccords portent encore sur la nature, le montant et la durée de l'indemnisation des démissionnaires, afin de ne pas créer d'effets d'aubaine. La question des indépendants pose également problème. Les partenaires sociaux se demandent dans quelle mesure ils toucheraient une indemnisation sans cotiser au régime d'assurance chômage.

L'apprentissage a soulevé encore plus de polémiques puisque, dans la première version du projet gouvernemental, les régions se voyaient exclues – au profit des entreprises ou des branches – des circuits de financement et de leur rapport privilégié avec les centres de formation des apprentis, ce qui garantit par exemple qu'il n'y ait pas de doublon avec les formations proposées par les lycées professionnels. Un bras de fer s'engage avec le Medef, pour déterminer qui aura la main sur les financements et le contenu des formations. Rien n'est donc encore acquis dans ce volet « protection ». Pour sa part, la Cgt participe à ces concertations avec l'objectif de « créer de nouveaux droits pour les salariés » et rejette l'idée que l'individu soit « le seul responsable de sa capacité à occuper un emploi ». Elle présente ses propositions (voir sur Cgt.fr) pour « de véritables gestions prévisionnelles de l'emploi et des compétences dans les entreprises, les branches et les territoires ». Loin du Medef... V. G.

ALERTE

UN STATUT POUR ANTOINE DELTOUR

Entamé voici trois ans, le marathon judiciaire d'Antoine Deltour vient de connaître un nouveau tournant. Le 18 janvier, en effet, la Cour de cassation du Luxembourg a annulé le jugement en appel du 15 mars 2017, qui le condamnait à six mois de prison avec sursis et 1500 euros d'amende pour s'être approprié des documents comprenant des centaines d'accords fiscaux secrets. À l'origine de ce qui a été appelé les Luxleaks, cet ancien salarié du cabinet d'audit PricewaterhouseCoopers (Pwc) obtient ainsi formellement et en totalité le statut de lanceur d'alerte, au sens de la Cour européenne des droits de l'homme (Cedh) – un statut qui lui avait été reconnu seulement pour une partie des faits par la Cour d'appel.

Cette reconnaissance est une « victoire indéniable » pour son comité de soutien, qui l'accueille « avec une véritable satisfaction ». En revanche, le second lanceur d'alerte mis en cause, Raphaël Halet, est dans une situation différente. Son pourvoi en cassation a été rejeté et il n'est toujours pas reconnu comme un véritable lanceur d'alerte. Ses avocats ont annoncé vouloir déposer un recours devant la Cedh. Antoine Deltour lui a exprimé son entière solidarité. C. L.



DAREK SZUSTER / MAXPPP

PÉNITENTIAIRES

BONNES QUESTIONS ET MAUVAISES PISTES

Interdiction du droit de grève oblige, la colère, chez les surveillants pénitentiaires, est un long refoulé. C'est ce qui explique son caractère éruptif, tenace et, parfois, ses débordements. Le récent mouvement, déclenché suite à une série d'agressions en détention, traduit un immense malaise dont les constituants sont connus. Un métier traditionnellement stigmatisé, mal rémunéré au vu des responsabilités en jeu, un taux de remplissage des maisons d'arrêt qui est tout à la fois « la honte de la République » et leur cauchemar quotidien. La sécurité, sur cette toile de fond, joue toujours un rôle unifiant de levain et facilite la résistance aux injonctions contradictoires qui écartèlent l'exercice professionnel de la surveillance d'êtres humains. Dans ce cadre, les injonctions faites à la profession de modifier en profondeur ses pratiques pour intégrer l'espionnage et dépister la « radicalisation » ont sans doute joué un rôle dans la montée des tensions et le réveil de vieilles lunes pénitentiaires, à savoir des lieux d'enfermement soi-disant de haute sécurité. Une solution dont l'histoire a démontré l'inefficacité et la dangerosité. P. T.

NOTRE-DAME-DES-LANDES AN 01 ?

Après dix années de conflits sur le terrain, le gouvernement a tranché en faveur de travaux d'aménagement de l'aéroport existant. La décision est de bon sens. Elle écarte le spectre d'un affrontement possiblement meurtrier. Enseignements.

UN REFUS FONDATEUR

Derrière la fameuse « zone à défendre » et au-delà des « éléments radicaux » bien pratiques pour faire peur et menacer, se profile le refus fondateur des fausses évidences d'une croissance à la fois dénuée de sens, destructrice de biodiversité et orchestrée par des procédures de décision au mieux désuètes, au pire corrompues. Cette aspiration n'est certes pas sans poser problème puisqu'elle implique d'autres règles de vie, de développement, de démocratie. Mais ce caractère problématique est aussi son principal intérêt. La ténacité de ceux qui se sont mobilisés s'enracine dans l'espoir d'un « vivre autrement ».



Une décision contrainte

Le gouvernement s'est bien gardé de reconnaître cette profondeur politique. Il s'est retranché derrière l'ordre public. *« Cette décision, que nous prenons aujourd'hui, est une décision de raison et d'apaisement dans un contexte local tendu. Une décision exceptionnelle pour une situation locale exceptionnelle. »* Cet hommage rendu au rapport de forces institué est aussi une mise en garde contre tout effet « boule de neige » concernant d'autres grands projets. Si la réflexion gouvernementale devait se résumer à ce propos, elle apparaîtrait bien en deçà des aspirations qui émergent et des réponses qu'il est nécessaire d'apporter.

AVENIR EN DÉBAT, DÉBATS D'AVENIR

Le gouvernement a néanmoins annoncé vouloir *« construire différemment, intelligemment »* un autre projet pour le Grand Ouest. Sous quelles formes ? La réponse se lira dans le sort fait aux multiples dossiers ouverts sur place concernant le foncier – propriété des terres, usages – ainsi qu'avec le dédommagement du groupe Vinci.

Le géant du Btp ne s'inquiète guère. Il compte sur la future vente, par l'État, d'actions d'Aéroports de Paris à sa filiale Vinci Airports, qui détient déjà 8 % d'Adp. Perdre un marché n'est pas perdre le nord. Autre histoire d'intérêt général...

LA CULTURE ET L'INFO SOUS



THOMAS PADILLA / MAXPPP

De la demande d'interdiction de spectacles aux coupes claires dans les budgets de l'audiovisuel public, les formes de la censure sont multiples, de la plus brutale à la plus subtile. Elles sont surtout de plus en plus fréquentes. Face à une offensive qui combine ordre moral et austérité accrue, la fédération Cgt du Spectacle engage une contre-offensive.

ENTRETIEN

AVEC
DENIS GRAVOUIL,
SECRÉTAIRE GÉNÉRAL
DE LA FÉDÉRATION CGT
DU SPECTACLE.

Notre conviction de toujours, c'est que les œuvres doivent pouvoir être présentées librement au public, afin, justement, qu'il en débatten. C'est indispensable parce que les questions liées à la création ne sont jamais simples.

– **Options :** *La fédération Cgt du Spectacle a soutenu un texte de l'Observatoire de la liberté de création intitulé « Ne nous trompons pas de combat »¹ face à la multiplication des demandes de censure. Qu'est-ce qui motive ce soutien ?*

– **Denis Gravouil :** Deux de nos syndicats, celui des artistes plasticiens et le Syndicat français des artistes sont membres de cet observatoire depuis sa création. Le combat qu'il mène est le nôtre de longue date. Nous l'avons mené contre l'extrême droite et les traditionalistes religieux, pour défendre le droit de voir des pièces de théâtre, des œuvres d'art qui, à leurs yeux, avaient un caractère scandaleux. Ces tentatives de censure sont toujours présentes. Mais dans la dernière période, d'autres formes de censure ont surgi à l'initiative de groupes exigeant l'annulation de spectacles, au nom cette fois de valeurs progressistes, comme la lutte antiraciste ou contre les violences sexistes ou sexuelles. Cela a notamment été le cas avec *Exhibit B*, qui mettait en scène l'horreur de la ségrégation raciste, et montée par un Sud-Africain blanc. Des activistes sont montés au créneau en arguant qu'un Blanc n'avait pas à traiter d'une souffrance ne pouvant être vraiment ressentie que par un Noir. C'est une vision identitaire que nous ne partageons pas. Mais au-delà de cette appréciation, notre conviction de toujours c'est que les œuvres doivent pouvoir être présentées librement au public, afin, justement, qu'il en débatten. Même demande de censure autour d'une rétrospective de la cinémathèque autour des œuvres de Jean-Claude Brisseau et de Roman Polanski. On sait que le premier a été condamné pour agressions sexuelles et

que le second a été lourdement incriminé. Je tiens à préciser qu'avant même que n'éclate l'affaire Weinstein, nous étions publiquement engagés dans une collecte de témoignages anonymes sur les violences sexistes et sexuelles qui sévissent dans nos champs professionnels. Mais ce combat ne peut se mener par la censure des œuvres au prétexte du comportement des auteurs. Il passe, dans tous les cas, par le débat. C'est indispensable parce que les questions liées à la création ne sont jamais simples. Pour prendre un exemple extrême, le III^e Reich a été prolifique en œuvres cinématographiques. Faut-il brûler ou enterrer ces films – dont tous ne sont d'ailleurs pas nazis – ou bien, au contraire, les soumettre au débat, en accompagnant leur sortie d'un travail critique, pédagogique ? Indispensable également parce que la censure ne crée que du refoulé, alors que le débat éduque.

– **Comment expliquer la rapidité et la force, voire la violence avec laquelle cette solution – censurer – s'impose dans le débat public, allant parfois jusqu'à réclamer une sorte de mort sociale pour un artiste ?**

– Il n'y a pas de réponse simple. Certaines personnes manquent de repères et amalgament l'œuvre et l'artiste, en perdant de vue le principe fondamental qui consiste à faire prévaloir la liberté, même et surtout lorsqu'on n'est pas d'accord avec le créateur. Cela exprime aussi maladroitement un sentiment d'exaspération face à des sujets qui ne sont pas résolus dans le débat public. L'esclavage et les violences faites aux femmes en font partie. La France n'a pas soldé son passé de pays colonial et esclavagiste, on en a des

1. À retrouver sur www.ldh-france.org.

2. Consultable sur www.snjcgt.fr.

LES FEUX DES CENSURES

répliques dans la violence avec laquelle les migrants, les étrangers sont traités. Cela peut provoquer des réactions qui se développent en miroir de ce qu'elles dénoncent, parfois même en adoptant les mêmes codes. Or, ces questions sont complexes, très sensibles et nous avons davantage besoin de débats approfondis que d'invectives et de postures. Une dernière raison, et ce n'est pas la moindre, c'est qu'il y a un affaiblissement du contradictoire sur la scène publique et politique, d'où découle aussi la tentation de brutaliser le débat, entre autres en le censurant.

– Cette banalisation de la censure se manifeste aussi dans les médias, allant parfois jusqu'à la présenter comme vertueuse. C'est dans ce cadre que le président propose de légiférer sur les fake news. Qu'en penser ?

– De fait, la censure dans la presse est, elle aussi, une vieille connaissance. Mais les phénomènes de concentration, avec des groupes intégrés jouissant de situation d'oligopoles, qu'on enregistre autant dans les réseaux que dans les secteurs du spectacle, pèsent de plus en plus lourdement sur les contenus. L'épisode de la censure d'un reportage de France 3 Auvergne, à l'initiative de Laurent Wauquier, est significatif des dérives liées à la décentralisation, et elle est loin d'être isolée. Il faut donc être vigilant, d'autant que face à ces pouvoirs locaux ou régionaux, on manque cruellement de contre-pouvoirs. Dans certains territoires, il n'y a plus qu'un titre de presse et France 3, ce qui confère une lourde responsabilité au service public. Les déclarations brutales du président sur l'audiovisuel public, déclarations qui ne procèdent d'aucun débat contradictoire, n'en sont que plus inacceptables, surtout après que celui-ci a eu à subir des coupes claires de grande ampleur dans ses budgets (lire page 30). Quant aux *fake news*, expression qui désigne des faux visant à nuire à quelqu'un, personne ne peut s'en satisfaire. Mais il est gênant de voir un enjeu aussi complexe tranché dans l'isolement superbe d'une omniscience supposée. C'est d'autant plus gênant lorsque l'homme qui l'annonce a lui-même été victime de ces *fake news*, ce qui jette un doute sur le caractère serein de sa parole. Au-delà de cette

remarque qui n'est pas que de forme, je reste persuadé que la seule façon de lutter contre les mensonges – qu'il s'agisse de *fake news* à proprement parler, de visions complotistes ou de contre-vérités non scientifiques – c'est, là encore, d'organiser le débat, de généraliser l'éducation aux médias, numériques mais pas seulement. C'est une étape de la construction de la citoyenneté, qui ne peut reposer sur les seules épaules de l'Éducation nationale.

– À l'occasion de la réunion du Conseil national des professions du spectacle – instance de dialogue entre le ministère et les organisations syndicales ou professionnelles du spectacle, du cinéma et de l'audiovisuel – un « Appel de Montreuil »² est lancé, qui exprime une grande inquiétude. Avec quelles perspectives ?

– Nous sommes, tous secteurs confondus, confrontés à un énième plan de modernisation, concocté par un comité dit Action publique 2022. Détail plaisant : ce comité en charge d'amplifier l'austérité est

L'Appel de Montreuil naît de cette situation et de la volonté de ne pas laisser faire. La proposition de tenir des états généraux de la culture relève d'une vérité bien connue selon laquelle la meilleure défense, c'est l'attaque. L'Appel de Montreuil, c'est : passons à l'offensive.

composé de personnes venues du privé et qui, pour bon nombre d'entre elles, ont financé la campagne du candidat Macron. Autre détail, élégant : c'est par la presse que nous avons appris l'existence d'un plan soumis à ce comité 2022. Ce plan, que nous avons pu nous procurer, est une bombe. Il démantèle purement et simplement le ministère de la Culture. Point par point, il promet tout ce que nous avons toujours combattu. Le spectacle vivant ? Il faudrait concentrer les subventions sur moins de compagnies, afin que les sommes soient plus substantielles pour les heureuses élues. La décentralisation théâtrale ? Vive le guichet unique ! Or, des financements multiples sont un élément d'indépendance permettant entre autres d'échapper à une censure par l'argent. Le cinéma ? Tout ce qui a été construit depuis 1946 serait poussièreux. Il s'agit aujourd'hui d'adopter une stratégie d'aide aux « champions industriels ». C'est ce « poussièreux » qui a permis à notre industrie cinématographique d'être la seconde au plan mondial. Autant dire qu'on peut tuer le cinéma d'auteur...

L'Appel de Montreuil naît de cette situation et de la volonté de ne pas laisser faire. Il exprime une convergence de fait entre les professionnels de nos secteurs et des élus locaux, eux-mêmes confrontés à des baisses drastiques de dotations qui risquent d'avoir un impact désastreux sur nos activités. Face à quoi, l'Appel de Montreuil a l'ambition de porter des dynamiques de changement. Nous avons cette tradition : ce sont les artistes eux-mêmes qui ont initié le processus de décentralisation culturelle, pas l'État, en installant une activité pérenne dans les territoires. La création des lois d'aide à la création est aussi partie de la profession, qui a proposé des systèmes d'intervention publique. La loi Architecture et patrimoine, votée l'année dernière, est née d'une revendication de la Cgt Spectacle, devenue une revendication confédérale. La proposition de tenir des états généraux de la culture est évidemment une poursuite des états généraux lancés par Jack Ralite en 1987, mais elle relève surtout d'une vérité bien connue selon laquelle la meilleure défense, c'est l'attaque. L'Appel de Montreuil, c'est : passons à l'offensive.

Propos recueillis par Louis SALLAY

EMPLOI

RÉALITÉS «CADRES» EN MOUVEMENT



SI LES NOUVELLES FORMES D'EMPLOI SE MULTIPLIENT, LEUR NOMBRE RESTE MARGINAL : LE SEUIL DES 100 000 EMPLOIS NE SERAIT AUJOURD'HUI PAS DÉPASSÉ. CE QUI N'EMPÊCHE PAS DES CADRES DE « BASCULER ». UNE ÉTUDE DE L'APEC CHERCHE À SAVOIR POURQUOI.

Développement de l'entrepreneuriat, de la pluriactivité, du temps partagé... Ce que l'on appelle parfois « les nouvelles formes d'emploi » a pris, ces dernières années, de multiples visages. Mais quelle en est la réalité ? Dans une récente étude¹, l'Apec tente d'en cerner les contours en faisant d'emblée un double constat. Premièrement : en dépit de cet environnement mouvant, le Cdi reste bien la norme : 87 % des salariés du secteur concurrentiel ont un tel contrat, une part relativement stable depuis les années 2000. Second constat : même si les formes d'emploi atypiques sont nombreuses en nature, elles restent marginales en volume : à peine 30 000 personnes seraient concernées, par exemple, par le portage salarial. Ainsi, malgré un dynamisme réel de ces nouvelles formes d'emploi, le seuil

des 100 000 emplois ne serait aujourd'hui pas dépassé, selon le Conseil national de l'information statistique (Cnis). À tel point que même les cadres, pourtant a priori attirés par ces emplois atypiques, les ont très peu expérimentés : 7 % à peine déclarent avoir exercé une activité sous le régime du micro-entrepreneuriat par exemple. Mais l'intérêt de l'étude conduite par l'Apec est ailleurs : en s'appuyant sur des données en entretiens qualitatifs, elle permet de mieux appré-

hender les motivations des cadres pour recourir à ces nouvelles formes d'emploi : s'agit-il, pour eux, de se mettre à distance du salariat, ou ont-ils une appétence particulière pour ces emplois ? Dans un premier temps, l'Apec répond : pour une majorité d'entre eux, il s'agit avant tout de se tourner vers un mode de production alternatif au salariat, en recouvrant en particulier « *une certaine autonomie dans les arbitrages professionnels ainsi qu'une meilleure conciliation avec la vie*

Tendances

- Depuis une dizaine d'années, l'emploi non salarié progresse plus vite que l'emploi total, en particulier dans le secteur tertiaire.
- La période est également marquée par le développement de la pluriactivité : elle concernerait aujourd'hui plus de deux millions d'actifs.
- Parmi les formes d'emploi atypiques, le portage salarial concernerait environ 30 000 personnes, tout comme les groupements d'employeurs. Quelques centaines de personnes seulement sont en temps partagé, selon une étude du Cnis publiée en 2016.

1. « Nouvelles formes d'emploi : enjeux et vécu des cadres », *Les Études de l'emploi cadre* n°42, décembre 2017.

privée». La classe d'âge n'y change rien : l'aspiration est partagée par tous, que les cadres soient jeunes, en fin d'activité professionnelle ou qu'ils assument des charges de famille.

Mais cette aspiration est, dans un second temps, nuancée par un autre facteur : la contrainte. « *Pour plus d'un tiers des cadres interrogés, l'accès à ces nouvelles formes d'emploi et, plus précisément, l'entrée en entrepreneuriat, n'est pas un choix de première intention* », notent les auteurs de l'étude. Plusieurs situations peuvent ainsi conduire à opter pour une forme d'emploi orientée vers l'indépendance : un licenciement ou, pour les jeunes actifs, une insertion professionnelle difficile. Pour eux, souligne l'Apec, « *les nouvelles formes d'emploi sont perçues comme la matérialisation d'une précarisation générale des statuts et font écho aux difficultés d'insertion sur le marché du travail* ».

Quelles protections attachées au statut ?

Portée par des modèles familiaux ou l'aspiration de certains jeunes à davantage d'autonomie, la microentreprise, facilitée par une loi de 2009, séduit des cadres d'horizons divers qui développent des stratégies elles-mêmes variées : recherche d'une « optimisation salariale », temps d'attente ou d'indécision, sas d'entrée vers l'entrepreneuriat classique... Mais ils affichent tous un point commun : une faible préoccupation pour la protection sociale (santé, chômage retraite). C'est peut-être une surprise. L'Apec y voit l'effet de motivations différentes selon les cadres concernés et formule des hypothèses : « *Soit le projet est vécu comme un test ou comme une transition vers un autre statut, et les questions de protection sont occultées par l'urgence à créer son activité. Soit le projet est limité à un complément d'activité : dans ce cas, la protection est assurée par une activité principale sous statut salarié.* » C'est ce qui peut expliquer la posture paradoxale de certains cadres : tout en se disant faiblement préoccupés par ces questions, ils soulignent, dans le même temps, « *la nécessaire adaptation des problématiques de protection attachées aux différents statuts* ». Pour autant, ils sont finalement très peu à formuler l'idée de revenir à un emploi salarié « classique » en contrat à durée indéterminée. « *A minima, souligne l'étude, le bénéfice d'une autonomie sans l'organisation des temps et, pour certains, le goût pour l'entrepreneuriat et l'indépendance, marquent sensiblement leur parcours.* »

Valérie GÉRAUD

SUISSE

ET LE PAILLASSON EST DÉCERNÉ À...

Les jeunes d'Unia, la plus importante confédération syndicale suisse, ont remis le mois dernier à la société Hairstylist Pierre SA un paillasson portant l'inscription « Nous ne sommes pas des paillassons ! » Décerné au titre du prix Apprentice Simply Ignored Award, cette récompense est accordée à des entreprises ou institutions qui ne respectent pas les droits des jeunes travailleuses et travailleurs. La chaîne de coiffure a été primée pour avoir mis en place un système de préapprentissage fondé sur des stages d'un an. Stages au cours desquels les jeunes doivent payer eux-mêmes leurs outils et travailler gratuitement deux jours par semaine sans qu'aucun frais ne leur soit remboursé. Les stagiaires, qui n'ont aucune garantie d'obtenir une place d'apprentissage à l'issue de leur stage doivent, s'ils trouvent un emploi dans une autre société, verser 1 500 francs suisses (1 287 euros) à l'entreprise au titre de la participation aux frais de « formation ».

EUROPE

UBER EST UNE SOCIÉTÉ DE TAXIS

Les États membres de l'Union européenne vont pouvoir réglementer les services d'Uber au même titre que les sociétés de taxis. La Cour de justice de l'Union européenne (Cjue) en a décidé ainsi le 20 décembre. L'affaire avait été portée devant le tribunal en 2014 par une association professionnelle de chauffeurs de taxi de Barcelone, à la suite de la mise en service d'Uberpop, une application ouverte à des chauffeurs sans licence. L'association s'estimait victime de « concurrence déloyale » de la part d'Uber, ce service pouvant être exempté des licences et des agréments réclamés aux services de taxis. La Cjue les a suivies dans leur raisonnement.



ROB PINNEY / MAXPPP

CORÉE DU SUD

SOLIDARITÉ AVEC LA LIGNE 9

À l'appel du syndicat coréen des travailleurs des services et des transports publics (Kptu), les travailleurs de la ligne 9 du métro de Séoul se sont mis en grève la première semaine de décembre. Objectif : obtenir une augmentation des effectifs, l'amélioration de leurs conditions de travail et de la sécurité des passagers. L'organisation coréenne a produit, mi-décembre un communiqué saluant la solidarité internationale dont elle a bénéficié, en France, de la part de l'Union interfédérale des transports Cgt (Transports, Cheminots, Équipement, Marins, Officiers de la marine marchande) et de ses syndicats affiliés à la Ratp et chez Transdev, sociétés qui sont actionnaires majoritaires de l'entreprise exploitant la ligne 9. Au côté de la Cgt, le Rail and Maritime Transport Union de Nouvelle-Zélande, l'Organisation unie des travailleurs des transports des Philippines ou encore l'Umt du Maroc et la Fntt-Ugta d'Algérie s'étaient joints au mouvement.

Futur

Engagements présents

Transition écologique: les deux pieds dedans

Ils sont jeunes, diplômés et engagés pour l'environnement. La bonne nouvelle c'est que c'est leur ministère. La mauvaise, c'est que la transition écologique s'y heurte à une lourde et asphyxiante empreinte carbone : celle d'un management par les coûts. Engagés et organisés au sein de la Cgt, ces jeunes fonctionnaires se déclarent « *atouts et garants de la transition écologique* ».

Numérique: un immatériel très industriel

Derrière la virtualité du Web, il y a du matériel, des réseaux et des « data centers » grands consommateurs d'énergie. Une chaîne peu visible qui masque des défis industriels et environnementaux. Bref, il s'agit bien d'une industrie – presque – comme les autres. Comme les autres, elle subit des phénomènes de désindustrialisation, sans que les pouvoirs publics s'en inquiètent. C'est dire que les défis d'avenir ne relèvent en aucune façon d'une modernité qui serait hors sol, mais d'une approche globale des industries et de l'emploi. Numérique, certes. Mais pas que...

Jeunes: engagements (dés)organisés...

Les formes d'engagement de la jeunesse sont clairement en décalage vis-à-vis des modes traditionnels d'organisation. La précarité des situations au travail, le rôle déterminant des nouvelles technologies dans cette précarisation y sont pour beaucoup. Mais pas que... Table ronde avec Christophe Degryse, chercheur à l'Institut syndical européen ; Anne-Laure Guy, membre du collectif jeunes diplômés à l'Ugict-Cgt, déléguée du personnel ; Arthur Hay, secrétaire général du syndicat Cgt des coursiers à vélo de la Gironde ; Pierre Tartakowsky, *Options*.

CHRISTIAN WATER / MAXPPP



SOMMAIRE

**ENVIRONNEMENT :
INGÉNIEURS EN MISSIONS**
PAGES 17 À 19

REPÈRES
PAGE 20

**POINT DE VUE
TRAVAILLEURS
CONTRE ROBOTS ?**
PAGE 21

**DÉCRYPTAGE
NUMÉRIQUE :
UNE INDUSTRIE – PRESQUE –
COMME LES AUTRES**
PAGES 22-23

TABLE RONDE
PAGES 24 À 27



Environnement: ingénieurs en missions

Missions : vérification des informations sur l'état d'une rivière, d'une forêt, sur l'évolution d'un paysage, d'un littoral, des équipements routiers.

Le 12 décembre, jour du One Planet Summit organisé par le président de la République, Emmanuel Macron, à Paris, des centaines d'agents de plusieurs établissements sous la tutelle du ministère de la Transition écologique et solidaire se sont rassemblés devant le siège du Centre d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement (Cerema) à Saint-Mandé (Val-de-Marne) pour mettre les pouvoirs publics face à leurs contradictions.

Oui ou non faut-il mobiliser tous les moyens et toutes les compétences pour assurer la transition vers un modèle économique durable, notamment en garantissant un aménagement du territoire respectueux de l'environnement ? Le gouvernement ne dit pas non, mais à condition de réduire la voilure de certains des services de l'État qui s'y consacrent. Ainsi, cet automne, les agents de Météo-France, de l'Ign ou du Cerema ont appris qu'ils seraient particulièrement touchés par le plan Action publique 2022. Nul ne

remet en cause la qualité et l'utilité de leur travail, mais au seul motif de resserrer ses dépenses, l'État envisage de se désengager de certaines activités, quitte à laisser la voie libre à des prestataires privés. Des centaines d'emplois vont disparaître, que ce soit après des départs en retraite ou des suppressions de postes – 233 postes d'experts sont par exemple menacés. Les directions des trois organismes – qui ont déjà perdu des centaines de postes depuis dix ans – doivent par conséquent « questionner » leur organisation et leur déploiement, notamment dans les territoires, d'ici février.

« Pourrons-nous encore assumer toutes nos missions ? » se demande Anne Samica, ingénieur des travaux publics de l'État et directrice interrégionale nord-ouest de l'Ign. Le sigle Ign signifie « Institut national de l'information géographique et forestière » depuis la fusion avec l'Inventaire forestier national en 2012, et un redimensionnement territorial qui a permis de développer les ...

Environnement : ingénieurs en missions

- ... liens avec les collectivités territoriales, malgré des réductions d'effectifs (moins 350 postes en cinq ans).

« Les conditions matérielles de production de données se dégradent, les équipements ne sont pas suffisamment renouvelés, les charges de travail s'alourdissent, liste Anne Samica. Même à mon poste de responsabilité, j'ai du mal à être informée sur les réelles intentions de la direction. Nous connaissons les enjeux autour des données stratégiques que nous produisons en flux continu : le data aigüise les appétits. Nous estimons que leur maîtrise doit rester dans les prérogatives de l'État, mais nos dirigeants semblent prêts à laisser la concurrence prendre sa place dans le paysage, au nom de l'open data. Quid de la vérification des informations sur l'état d'une rivière, d'une forêt, sur l'évolution d'un paysage, d'un littoral, des équipements routiers ? Et comment allons-nous nous financer alors que nous sommes déjà censés fonctionner à 25 % grâce à des partenariats ? »

Des identités professionnelles impactées par le désengagement de l'État

Anne n'a jamais caché son engagement syndical – elle représente la Cgt au conseil d'administration de l'Ign – et son refus de faire payer aux agents des décisions incohérentes. Elle se fait un devoir d'exercer son droit d'expression, y compris au nom de certains de ses collègues qui n'oseraient pas dénoncer les risques qui pèsent sur l'avenir : *« Nous continuerons à défendre ce à*

quoi nous croyons, l'utilité sociale de notre travail, nos missions de service public, à exiger une clarification de la stratégie de l'Ign et un véritable pilotage. Ingénieurs, cartographes, statisticiens, analystes, géomaticiens etc., nous possédons un savoir-faire et une expertise uniques, que nous avons toujours eu le souci de mettre au service de la collectivité. »

C'est aussi le cas au Cerema, comme l'explique un jeune ingénieur, Alexis Vernier, chargé d'études « sociologie des transports » au département Aménagement durable des territoires pour la région Normandie-Centre, très attaché à son travail : *« Nous sommes un peu le bureau d'études du ministère, nous réalisons des expertises très techniques sur tous les projets d'aménagements – routiers, urbains, architecturaux etc. – qui nous sont soumis, en nous basant à la fois sur nos enquêtes de terrain et sur des échanges avec les multiples acteurs de ces projets. Nous vérifions que rien ne compromet les équilibres environnementaux. Nous étions 4 600 en 2006 mais nous ne sommes plus que 2 900 et Bercy veut nous réduire à 2 350 en 2022. Le rabotage ne semble plus suffire, ils envisagent carrément de supprimer de l'organigramme la direction territoriale d'Île-de-France et ses 185 postes, ce choix étant motivé par le fait qu'en région parisienne, les reclassements seraient moins difficiles ! »*

La crise est déclarée, le président du conseil d'administration a démissionné et un nouveau directeur général assure l'intérim en attendant que des décisions définitives soient prises. *« Beaucoup d'entre nous vivaient la dégradation de nos conditions de travail avec un certain fatalisme, malgré des cas de souffrance avérés. Nous n'avons plus le temps de prendre du recul, de nous former, de nous renseigner sur tous les règlements et tous les textes juridiques, les charges de travail rendent les déplacements plus compliqués, nous faisons pourtant l'impossible pour ne pas bâcler notre travail. Mais ces dernières annonces ont provoqué des mobilisations. Il ne s'agit pas seulement de préserver nos emplois, mais des missions indispensables. L'Agence nationale pour la cohésion des territoires qu'Emmanuel Macron veut créer couvrirait une partie de nos missions, mais avec ou sans nous ? Nous ne considérons pas que notre travail fait doublon, nous proposons des solutions, des réflexions, des méthodes de travail sur l'aménagement, la mobilité, les transports en commun, les ponts, les routes, les tunnels, toujours en adéquation avec les priorités des politiques publiques. Des bureaux d'études privés auront-ils les mêmes préoccupations ? »* Alexis a fait une pause dans ses prises de responsabilités syndicales au sein de la Cgt, faute de temps, mais

Garantir un aménagement du territoire respectueux de l'environnement, c'est une des conditions pour la transition vers un modèle économique durable.



SEBASTIEN JARRY / MAXPPP



Avec des suppressions de postes en cascade, cela devient de plus en plus un défi d'être en mesure de donner des avis argumentés sur les projets d'aménagement d'une région, d'une métropole ou d'un parc naturel.

il ne perd rien de ses convictions : pas corpo, à fond pour le service public, pour un métier qui a du sens et une finalité.

Le souci de l'environnement, une priorité... pour les agents

Même ressenti pour Jean-Noël Saussol, titulaire d'un Dess Génie de l'environnement, ingénieur des travaux publics de l'État, chargé de mission Autorité environnementale à la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (Dreal) des Hauts-de-France. « Nous traitons des dossiers de plus en plus techniques et complexes, mais avec de moins en moins de recul malgré la multiplication de nos interlocuteurs, des textes législatifs français ou européens à vérifier, des dossiers à traiter en même temps, et le resserrement des délais. C'est à chaque fois un défi d'être en mesure de donner des avis argumentés pour améliorer des projets d'aménagement d'une région, que ce soit à l'échelle de la Métropole lilloise ou d'un parc naturel. L'État, lui, ne semble plus vouloir compter sur notre perfectionnisme, et ne nous donne plus les moyens et le temps pour

être les plus pertinents. Nous sommes pourtant la voix de l'intérêt général, c'est toujours le but de nos études d'impact, que ce soit sur les enjeux territoriaux ou sur l'environnement. Nous sommes également censés produire et diffuser des informations pour alimenter le débat public et la démocratie participative... Tout cela alors que nous subissons des réorganisations quasi permanentes, des baisses de moyens et d'effectifs systématiques. Nous traitons deux fois plus de dossiers que nous devrions, compte tenu de nos effectifs et cela crée de la souffrance au travail. » Secrétaire du Chsct de 2015 à 2017, Jean-Noël a d'ailleurs vécu deux cas de suicides parmi des collègues.

Tous trois ont le sentiment que leur travail n'est plus suffisamment reconnu pour garantir que leurs missions restent assumées par l'État. Ce, alors que l'intérêt général demeure un de leurs moteurs. « Il est quand même curieux que dans la période, où les acteurs politiques ne cessent d'affirmer l'urgence de protéger l'environnement, l'État cible ces organismes pour arriver à supprimer encore 50 000 emplois publics durant le quinquennat », souligne Jean-Pierre Thomas, secrétaire général de l'Organisation des ingénieurs cadres et techniciens (Ofict) de la Cgt Équipement-Environnement. « L'État veut nous déposséder d'une partie de nos missions pour les transférer au privé et se recentrer sur le régalién, la sécurité, la défense, le fiscal. Nous nous sentons pourtant investis d'une responsabilité sociale, et nous sommes prêts à nous mobiliser pour pérenniser et développer nos missions, tout comme le savoir-faire et la technicité qui sont les nôtres, notamment en revendiquant notre droit d'expression et de proposition. Nous sommes des atouts et des garants de la transition écologique. »

Valérie GÉRAUD

PARADOXE : LES ACTEURS POLITIQUES NE CESSENT D'AFFIRMER L'URGENCE DE PROTÉGER L'ENVIRONNEMENT. « DANS LE MÊME TEMPS » L'ÉTAT CIBLE LES ORGANISMES CONCERNÉS POUR SUPPRIMER ENCORE 50 000 EMPLOIS PUBLICS DURANT LE QUINQUENNAT.

biblio

● **TERRA DATA. QU'ALLONS-NOUS FAIRE DES DONNÉES NUMÉRIQUES ?** SERGE ABITEBOUL, VALÉRIE PEUGEOT, LE POMMIER, 2017, 348 PAGES.

● **« LA DATACRATIE »,** POUVOIRS, « REVUE FRANÇAISE D'ÉTUDES CONSTITUTIONNELLES ET POLITIQUES » N°164, JANVIER 2018.

● **« OÙ VA LE TRAVAIL HUMAIN À L'ÈRE DU NUMÉRIQUE ? »,** HESAMAG N°16, 2^e SEMESTRE 2017, À RETROUVER SUR WWW.ETUI.ORG.

● **LE ROUNDUP FACE À SES JUGES,** MARIE-MONIQUE ROBIN, LA DÉCOUVERTE, 2017, 288 PAGES.

● **À QUOI RÊVENT LES ALGORITHMES. NOS VIES À L'HEURE DES BIG DATA,** DOMINIQUE CARDON, SEUIL, 2015, 112 PAGES.

web

● **« LE TRAVAIL DANS L'ÉCONOMIE DIGITALE EN 2030 »,** À RETROUVER SUR WWW.ETUI.ORG.

● **LA PARTICIPATION DES TRAVAILLEURS À L'HORIZON 2030. QUATRE SCÉNARIOS,** MICHAEL STOLLT, SASCHA MEINERT, 2010, 72 PAGES. À TÉLÉCHARGER GRATUITEMENT SUR WWW.ETUI.ORG.

● **OCCUPATIONAL SAFETY AND HEALTH IN 2040 : FOUR SCENARIOS** (EN ANGLAIS) AIDA PONCE DEL CASTILLO, SASCHA MEINERT, 2017, 82 PAGES. À TÉLÉCHARGER GRATUITEMENT SUR WWW.ETUI.ORG.

● **« ENGAGEMENT : QUELS LEVIERS POUR MOBILISER LES JEUNES EN RETRAIT ? »,** ÉLODIE BELLARBRE, LAÉTTIA DREAN, INJEP ANALYSES & SYNTHÈSES N°3, JUIN 2017. À TÉLÉCHARGER SUR WWW.INJEP.FR.

RECRUTEMENT VERS UN GOOGLE DE L'EMPLOI ?

Principale porte d'entrée sur le Web, Google ne propose pas, pour le moment, d'outil de recherche dédié à l'emploi. Mais une initiative, dévoilée en 2016, laisse penser que la situation pourrait évoluer, en proposant aux recruteurs et aux candidats une sorte de « langage commun » facilitant leur coordination, via des services de diffusion des offres d'emploi et de Cv. Dans un récent numéro de *Connaissance de l'emploi**, publié par le Centre d'études de l'emploi et du travail (Ceet), Yannick Fondeur analyse les conséquences qu'aurait cette intervention directe de Google sur le champ de l'emploi. En prenant le cas d'Indeed.fr, second site d'emploi français le plus visité, il observe, dans un

premier temps, les pratiques des « agrégateurs » d'ores et déjà présents sur le marché depuis le début des années 2000, intermédiaires entre les diffuseurs d'offres d'emploi et les candidats. Puis il prévient : « Une large adoption de ce dispositif aurait des conséquences importantes sur l'activité des acteurs du marché numérique du travail. » En outre, l'initiative du géant du Web conduit à s'interroger sur le rôle des services publics de l'emploi dans la régulation et la mise en forme du marché du travail en ligne.

* Yannick Fondeur, « Google et le marché numérique du travail », *Connaissance de l'emploi* n°136, mai 2017. À retrouver sur www.cee-recherche.fr.

INTELLIGENCE ARTIFICIELLE LA JUSTICE INDUSTRIALISÉE

Désormais, c'est aussi le travail des juges qui est menacé par le développement de l'intelligence artificielle. Depuis plusieurs mois, des start-up mettent à leur disposition des systèmes informatiques capables de prendre des décisions à leur place en rendant un verdict semblable à ceux déjà rendus, sans s'encombrer de la complexité du dossier, sans s'embêter avec les causes des actes délictueux et leurs préjudices. Case Law Analytics propose ainsi ses services sur trois domaines : la rupture soudaine des relations commerciales, les pensions alimentaires... et le licenciement sans

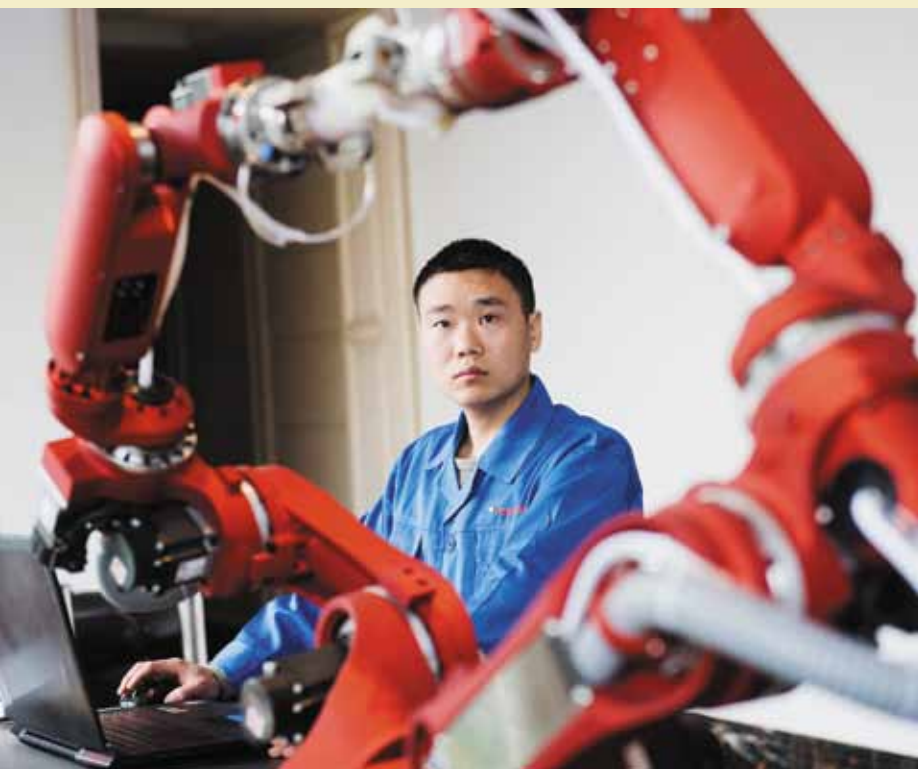
cause réelle et sérieuse. Son offre commerciale est simple. Elle propose aux magistrats de leur indiquer l'éventail de peines qui, sur telle ou telle affaire, seraient prononcées par 100 juges virtuels. Sur le dossier d'un salarié de 48 ans gagnant 5200 euros mensuels et ayant 16 années d'ancienneté, l'indemnité pour licenciement abusif accordée, assure la start-up, serait majoritairement de 12 mois de salaire. Parfois 11 ou 13 ; rarement 10 ou 14. Sous pression ou fatigué, le juge a son verdict. Et tant pis pour la complexité de chaque dossier et la réalité du préjudice pour chacun.

SYNDICALISME DES GUIDES POUR IMAGINER L'AVENIR

Pour faire face aux changements du travail et de son environnement, l'Institut syndical européen (Etui) promeut une pratique originale : celle de réfléchir sur scénario. Pour aider les militants et les organisations à s'y aventurer, elle a conçu un guide pratique*. La méthode a déjà été expérimentée et a fait l'objet de publication sur deux thèmes : « la participation des travailleurs à l'horizon 2030 » et « la sécurité et la santé au travail à horizon 2040 ». Cette approche, affirme l'organisme, offre des avantages inestimables : sensibiliser aux différents avenir possibles ; améliorer l'analyse des enjeux, des situations et des ten-

dances dans toute leur complexité et mettre à disposition du plus grand nombre un outil de réflexion prospective. « Dans un monde qui change et qui s'internationalise à grands pas, nous avons de plus en plus besoin d'apprendre à anticiper et à faire face aux incertitudes qui nous guettent aussi bien dans le très court terme que dans le très long terme, défend-il encore. Cette façon d'appréhender l'avenir permet à différentes parties prenantes éventuellement désorientées ou confrontées à des problèmes ou conflits de prendre du recul en allant de l'avant. »

* Sascha Meinert, *Guide pratique. L'élaboration de scénarios*, Etui, 2014, 32 pages. À retrouver sur www.etui.org



WENG XINYANG / MAXPPP

point de vue AÏDA PONCE DEL CASTILLO

CHERCHEUSE SENIOR
À L'INSTITUT SYNDICAL EUROPÉEN.

Propos recueillis par Martine HASSOUN

Travailleurs contre robots ?

Après une première résolution du Parlement européen sur les règles de droit civil applicables à la robotique, la Commission s'intéresse à la question. Peut-être l'Europe sera-t-elle le premier continent à disposer d'une législation sur les droits et devoirs des robots et de leurs concepteurs. Quoi qu'il en soit, assure Aïda Ponce Del Castillo, le syndicalisme a son mot à dire.

« Que ce soit clair : les travailleurs n'ont pas attendu le xxi^e siècle pour côtoyer automates, robots et logiciels d'intelligence artificielle. Mais, jusque-là, la présence de ces outils se cantonnait pour l'essentiel à l'industrie et leur capacité d'autonomie et d'apprentissage restait marginale. Les temps changent. Désormais, les robots envahissent la sphère des services en y multipliant les contacts avec les usagers. D'une robotique industrielle et standardisée, nous sommes passés à une autre de plus en plus complexe, dotée d'une intelligence artificielle et de technologies qui s'entremêlent.

Qu'elles aient ou non une forme humaine, ces machines n'ont pas fini de réinterroger le travail. Pour preuve : demain, qui, d'un robot ou d'un salarié, sera responsable si un accident survient ? Qui pourra être traîné devant les tribunaux en cas d'erreur ? La responsabilité du robot et celle du travailleur pourront-elles entrer en compétition sans que celles du fabricant et du concepteur de la machine ne soient, elles aussi, mises en cause ? Et l'employeur : quelle sera son implication en cas de problème ?

Nous ne sommes plus dans un monde fantasmé. La réalité est en train de dépasser la fiction. Dans certains hôpitaux de Belgique, des robots accueillent et orientent désormais les patients. D'autres les transportent pour soulager les personnels infirmiers. Si la machine devient 100 % autonome, jusqu'à être capable de prendre en charge des êtres humains, les protocoles de sécurité doivent d'urgence être réinventés. Et allons plus loin : la Norvège est en train de construire un cargo sans équipage, capable de naviguer, de

charger et de décharger une centaine de conteneurs. En cas d'avarie, que se passera-t-il ? Qui en assumera le coût ? Tous les produits chimiques doivent afficher les contraintes de sécurité liées à leur usage. Comment imaginer que les robots échappent à cette obligation ?

En ce début de troisième millénaire, les robots ne menacent plus seulement l'emploi et les qualifications. Ils interrogent aussi la place que nos sociétés entendent donner à l'intervention humaine. Travaillerons-nous demain pour les robots ou les robots travailleront-ils pour nous ? Qui sera assujéti à qui ? En octobre dernier, l'Arabie saoudite a accordé la citoyenneté à un robot dénommé Sophia. Elle lui a reconnu ce statut qu'elle refuse aux centaines de milliers de travailleurs immigrés qui assurent son développement. Des migrants qu'elle cantonne dans des zones de non-droit tandis que les robots semblent, ici, pouvoir tenir toute leur place... Est-ce là l'avenir que nous voulons ?

Après de longues discussions sur les conséquences du développement de la robotique et de l'intelligence artificielle, le Parlement européen a proposé en février 2016 des solutions juridiques aux questions de responsabilités civiles que posent les nouveaux robots¹. La Commission, qui n'a pas encore défini d'axes de réflexion précis, a néanmoins assuré qu'elle examinerait plusieurs solutions pour résoudre la question que pose leur responsabilité. Le dossier est ouvert². Le syndicalisme aurait bien tort de ne pas s'y pencher. Le thème peut inquiéter. Il ne doit pas faire fuir. Des pistes existent pour éviter que les travailleurs ou les consommateurs se retrouvent seuls à gérer les relations conflictuelles que peut engendrer l'intervention de ces nouvelles machines artificielles. Ainsi, il serait souhaitable de définir des règles plus claires sur la responsabilité de tous les acteurs ayant contribué à la fabrication de robots : leurs créateurs, leurs concepteurs, les spécialistes des données qui les abreuvant d'information, les fournisseurs et entreprises responsables de leur fabrication. Ce, en quelque sorte, pour s'assurer d'une traçabilité, et donc d'une visibilité de toutes les responsabilités. Au-delà, une meilleure information des salariés s'impose quant aux risques qu'ils encourent en utilisant tel ou tel robot, comme une explication riche et circonstanciée sur la logique, les fonctionnalités et les conséquences des machines qui sont mises entre leurs mains. La productivité et la rentabilité ne peuvent pas être les seuls critères de construction de l'avenir. »

1. « Résolution du Parlement européen du 16 février 2017 contenant des recommandations à la Commission concernant des règles de droit civil sur la robotique », à retrouver sur www.europarl.europa.eu

2. « Une législation européenne sur la robotique et l'intelligence artificielle ? », Notes de prospective n°2, septembre 2017. À retrouver sur www.etui.org

Numérique une industrie

Derrière la virtualité du Web, il y a du matériel, des réseaux et des « data centers » grands consommateurs d'énergie. Une chaîne peu visible qui masque des défis industriels et environnementaux.

Le numérique est-il une industrie? Parce qu'il se rapporte au monde du virtuel et de l'immatériel, certains pourraient en douter. Et pourtant, comme le souligne la Cgt, « *le numérique, c'est d'abord une industrie* » qui pose des défis à la fois industriels et environnementaux¹. En rappelant quelques évidences: plateformes, réseaux sociaux, internet, algorithmes... derrière ces usages modernes d'information et de communication, il y a bien du matériel. Ce sont les équipements terminaux (ordinateurs, smartphones...), les réseaux (fibre, réseaux mobiles...) et les centres de données, les « data centers », qui forment l'ossature du cloud. Et s'il y a du matériel, il y a donc des industries qui deviennent d'autant plus stratégiques que le numérique occupe une place croissante dans nos vies: industries des semi-conducteurs, des télécommunications, des biens de consommation et d'équipement, de l'énergie...

Pourtant, ces industries ne sont pas épargnées par le phénomène de désindustrialisation, sans que les pouvoirs publics s'en inquiètent. « *La filière numérique peut ainsi se décomposer: en amont, la fabrication des composants; en aval, ce qu'on appelle "l'applicatif", c'est-à-dire les logiciels, les infrastructures, les réseaux...* », a expliqué Fabrice Lallement (Cgt-Soitec) lors du dernier congrès de la fédération de la Métallurgie². Or, a-t-il ajouté, « *il est primordial de ne pas uniquement se concentrer sur la partie "applicative", ce que les pouvoirs publics font pourtant depuis des années, en promouvant les start-up ou la seule French Tech* ». D'où la nécessité de rééquilibrer la filière en renforçant la partie « fabrication ». Cela passe notamment par une vision industrielle de long terme, une stratégie de coopération entre les différents acteurs, un plus haut niveau d'échanges entre la production et la recherche et développement.

Semi-conducteurs: un secteur en déclin

Ce n'est pas le chemin pris. L'industrie du numérique, ce sont avant tout des composants, sa matière première en quelque sorte. Or, le secteur des semi-conducteurs, qui les fabrique, est aujourd'hui dans une impasse stratégique. Certes, en 2015, l'Union européenne représentait encore 15 % des dépenses mondiales de recherche et développement du secteur, mais à peine 12 % des marchés d'application, 8 % de la production et 5 % des investissements. Réunis sous l'égide d'IndustriAll, les syndicats européens du secteur ont d'ailleurs alerté sur



BRUNO LEVESQUE / MAXPPP

ces faiblesses structurelles et l'abandon, par l'industrie européenne, du développement des technologies numériques.

Emblématique de ces difficultés, la société Stmicroelectronics: « *Sans stratégie produit, sans capacité à renouveler son offre ou ses clients, malgré une base technologique qui reste de qualité, l'entreprise accumule les plans de réduction de coûts et d'effectifs, sans tracer d'autres perspectives à ses salariés qu'une spirale descendante d'échecs et de démotivation.* » Ensemble, les syndicats ont plaidé pour une véritable stratégie industrielle des semi-conducteurs à l'échelle européenne, pour écarter le risque d'une perte de maîtrise et d'indépendance technologique qui empêcherait les usines européennes, de « *fabriquer les prochaines générations de produits* ».

Ce qui est en jeu, c'est en particulier la sécurisation des données, comme en témoignent les cyberattaques récemment conçues par des chercheurs contre un grand nombre de modèles de processeurs, dont ceux fabriqués par Intel³. En 2016, 80 % des entreprises françaises ont déclaré avoir subi au moins une attaque informatique

1. Numérique: la nécessité de l'intervention des syndicats, des salariés et des citoyens, novembre 2017.

2. 41^e congrès, du 20 au 24 novembre 2017 à Dijon. Table ronde sur les défis posés par les nouvelles technologies du numérique.

3. « Alerte sur la sécurité informatique mondiale », *Le Monde*, 6 janvier 2018.

— presque — comme les autres



dans l'année, selon une étude publiée lors du Forum international sur la cybersécurité. Or les risques sont démultipliés *« si on ne maîtrise pas ce que l'on appelle "les briques élémentaires", c'est-à-dire les circuits intégrés qui vont être contenus sur les puces »*, a prévenu Fabrice Lallement. Face aux dangers de piratage industriel, cette maîtrise des composants est fondamentale pour sécuriser toutes les autres filières, comme l'automobile ou l'aéronautique. Or, pour l'heure, les composants sont essentiellement fabriqués en Chine, aux États-Unis ou en Corée du Sud.

L'enjeu de la sécurisation des données

Comment faire face ? *« La position des gouvernements successifs a été de nier l'importance de l'industrie pour recourir à des experts en cybersécurité. Cela ne servira à rien de concentrer les moyens dans ce domaine si les composants de Stmicroelectronics partent aux États-Unis ou en Chine »*, a souligné Sylvain Delaitre, du syndicat Cgt-Thales, qui travaille notamment à la sécurisation du stockage et du transfert des images

CROIRE QUE
LE NUMÉRIQUE
NE PRODUIRAIT
AUCUNE EMPREINTE
CARBONE,
NOTAMMENT PARCE
QU'IL SE PRIVE
DU PAPIER,
EST UN LEURRE :
IL EST ANCRÉ
DANS DU MATÉRIEL
QUI CONSOMME
DE LA CHALEUR
ET DES RESSOURCES.

et données médicales. Pour lui, il faut *« remettre le numérique "à l'endroit", dans des fondations solides, et imposer une filière contrôlée et autonome »* dans le cadre d'un renouveau industriel, sur des bases durables.

Une industrie grande consommatrice d'énergie

Sur des bases durables, car le Web, bien qu'« immatériel », engloutit des quantités considérables d'énergie pour ranger, partager, stocker et sécuriser nos données. Prendre un selfie et le poster sur Facebook (2 milliards d'utilisateurs au niveau mondial) : ce geste est à lui seul une petite entreprise de consommation énergétique. Selon un rapport publié voici un an par Greenpeace, le secteur informatique a désormais *« une consommation d'électricité comparable à certains grands pays »*, puisqu'il pèse environ 7 % de la consommation mondiale. *« Croire que le numérique ne produit aucune empreinte carbone, notamment parce qu'il se prive du papier, est un leurre : il est ancré dans du matériel qui consomme de la chaleur et des ressources »*, souligne Sylvain Delaitre. Derrière le cloud en particulier, il y a des « data centers », énormes usines à serveurs informatiques, responsables d'une part toujours plus importante des émissions de CO₂ : Ils sont 130 aujourd'hui en France, principalement situés en région parisienne. Combien seront-ils demain pour faire face à l'accroissement exponentiel des données et au big data ? Si des efforts sont faits pour utiliser des énergies renouvelables, la croissance rapide d'internet dans certaines parties du monde *« sera sûrement alimentée par le charbon et d'autres ressources d'énergies polluantes »*, prévient Greenpeace.

« L'une des caractéristiques du numérique est de rendre invisible la chaîne d'actions nécessaire à son fonctionnement et ses effets sur l'environnement », note ainsi la Cgt. Grande consommatrice d'énergie, la filière numérique suppose également des matières premières, dont certains métaux qui se raréfient. Elle est enfin à la source de pollutions diverses à tous les stades de la chaîne : durant le processus de fabrication des puces, lors de l'utilisation des équipements, enfin lors du recyclage. Elle *« représente ainsi 12 % de ce que l'on appelle les "déchets ultimes", qu'on ne peut recycler »*, souligne Fabrice Lallement. Cela pose notamment la question des biens durables et de la lutte contre l'obsolescence programmée : un délit, en France, depuis une loi de 2015. ▶

Christine LABBE

Jeunes et travail : engagements (dés)organisés...

Les formes d'engagement de la jeunesse sont clairement en décalage vis-à-vis des modes traditionnels d'organisation. La précarité des situations au travail, le rôle déterminant des nouvelles technologies dans cette précarisation y sont pour beaucoup. Mais pas que...

PARTICIPANTS :

– **CHRISTOPHE DEGRYSE**,
CHERCHEUR À L'INSTITUT
SYNDICAL EUROPÉEN (ETUI),
RESPONSABLE DE L'UNITÉ
PROSPECTIVE.

IL A RÉCEMMENT PUBLIÉ
UN DOCUMENT DE TRAVAIL
SUR « LES IMPACTS SOCIAUX
DE LA DIGITALISATION DE
L'ÉCONOMIE » (DISPONIBLE
SUR WWW.ETUI.ORG)

– **ANNE-LAURE GUY**, MEMBRE
DU COLLECTIF JEUNES
DIPLOMÉS DE L'UGICT-CGT,
DÉLÉGUÉE DU PERSONNEL

– **ARTHUR HAY**, SECRÉTAIRE
GÉNÉRAL DU SYNDICAT CGT
DES COURSIERS
À VÉLO DE LA GIRONDE

– **PIERRE TARTAKOWSKY**,
"OPTIONS".

– **Options**: *Les livreurs de Deliveroo Gironde ont déclenché une grève l'été dernier alors même qu'ils étaient placés sous contrat d'auto-entrepreneurs. Quels enseignements en tirer ?*

– **Arthur Hay**: Deliveroo s'installe en Gironde en novembre 2015 en se présentant comme une société du numérique. Take Eat Easy et Foodora suivent. Rapidement, on compte plusieurs centaines de coursiers dans la région. Moi, j'ai un master en gestion de projet humanitaire mais, comme je ne trouve rien, je « choisis » de rejoindre ce « corps de métier » en mars 2016. On m'explique que je suis auto-entrepreneur, que Deliveroo se borne à « mettre en relation » restaurateurs et livreurs. L'entreprise n'est donc pas mon employeur et donc, pas responsable. Chacun d'entre nous est signataire d'un contrat commercial, avec une protection sociale pour ainsi dire nulle. Ceux qui travaillent sont des jeunes en attente d'un vrai travail, des chômeurs, parfois de longue durée, bref, des gens qui n'ont guère le choix. À un moment, Take Eat Easy fait faillite, abandonnant de larges parts de marché à Deliveroo, ce qui entraîne une dégradation brutale des conditions de travail. Le tarif baisse, les bonus disparaissent, les rémunérations mixtes à l'heure et à la tâche idem, pour laisser place au tâcheronnage... Corrélativement, Deliveroo recrute en masse. Chacun comprend qu'il travaille aux côtés de son remplaçant potentiel, qui, à tout moment, peut prendre sa place. À bon entendeur... On bascule alors d'un management « carotte » – tu vas avoir un bonus – à un management « bâton » – si tu bosses pas ce week-end, tu n'auras plus accès au planning – qui va jusqu'à des menaces téléphoniques. C'est alors qu'avec des coursiers qui venaient de Take Eat Easy, on a voulu créer un groupe de défense, un collectif de jeunes, tout en restant dans l'informel. Ce qui facilite les choses c'est qu'on communique avec WhatsApp, Telegram, nous sommes tous branchés réseaux sociaux. Ça va se traduire par des réunions défouloirs, ou chacun s'exprime, un peu comme sur les réseaux sociaux, mais sans dépasser son ras-le-bol, avec quand même

un bureau, un président... De plus, je me rends compte que Deliveroo ne voit pas ça d'un mauvais œil, au contraire, ils veulent causer... Ce qui, à mes yeux, est l'indice clair que quelque chose ne va pas. J'intègre pourtant le bureau de ce petit collectif, je propose des statuts, mais on n'organise rien, on reste un groupe de parole. Soulageant, mais rien de plus.

Comment passe-t-on alors de ce groupe de parole à un choix syndical ?

– **Arthur Hay**: Un jour, je passe à vélo devant le local de Fo. Je mets pied à terre, j'entre, j'explique. On me répond que non, ici, on ne s'occupe pas des auto-entrepreneurs. Bon, depuis, ils ont changé d'avis. Alors j'essaye la Cgt : il y avait une réunion et je suis entré. On m'a simplement dit : comment pouvons-nous vous aider ? On a donc organisé une réunion dans les locaux de la Cgt, sachant que cela allait faire une différence : franchir la porte d'une bourse du travail, c'est autre chose que se retrouver chez un réparateur de vélos : un engagement et une prise de risque. De fait, ce ne sont pas les mêmes qui sont venus. La Cgt nous a accompagnés, indiqué des contacts, des procédures, des responsables de la fédération du Commerce sont venus nous épauler. Après beaucoup de discussions, nous avons décidé, à cinq, de créer un syndicat, dans une confédération. Ça n'a rien de simple ; nous sommes montés à quinze adhérents, descendus à dix lorsqu'il a fallu renouveler les cotisations... Il faut comprendre que dans ce milieu, on ne s'enracine pas, beaucoup ont une autre activité, chacun passe vite à autre chose...

– **Anne-Laure Guy**: L'expérience est passionnante : elle condense toutes les difficultés que le syndicalisme doit affronter. D'un côté, un patronat qui tente de se libérer de toutes ses responsabilités d'employeur ; de l'autre, des salariés désireux de s'affranchir ou d'alléger les contraintes de la subordination, de jouir d'une certaine autonomie dans le travail. Le tout dans un contexte d'asymétrie redoutable. Les employeurs restent détenteurs de l'argent et, nouvelles technologies



NOUS AVONS DÉCIDÉ, À CINQ, DE CRÉER UN SYNDICAT, DANS UNE CONFÉDÉRATION. ÇA N'A RIEN DE SIMPLE ; NOUS SOMMES MONTÉS À QUINZE ADHÉRENTS, DESCENDUS À DIX LORSQU'IL A FALLU RENOUVELER LES COTISATIONS... IL FAUT COMPRENDRE QUE DANS CE MILIEU, ON NE S'ENRACINE PAS, BEAUCOUP ONT UNE AUTRE ACTIVITÉ, CHACUN PASSE VITE À AUTRE CHOSE...

à l'appui, organisateurs de la production, ce qui leur assure les pleins pouvoirs. Une donne difficile pour le syndicalisme, ne serait-ce que parce qu'il n'y a pas de syndicalisme sans syndiqués. Or, on voit que la prise de conscience n'a rien d'évident pour des gens pressés de trouver un travail, devenus auto-entrepreneurs en un clic et qui ne découvriront que plus tard les problèmes sous-jacents. La défiance vis-à-vis des organisations syndicales, la peur de perdre son travail poussent alors à la constitution de groupes informels. S'ajoute à tout cela la difficulté propre à la nature du contrat commercial, qui change du tout au tout la donne juridique. Le syndicat qui choisit d'attaquer aux prud'hommes peut se voir renvoyé au tribunal de commerce, lequel s'en tient strictement aux termes du contrat, comme pour deux entreprises. Plus fondamentalement, il faut réaliser que ce type d'organisation ne remplit pas les fonctions de socialisation du travail traditionnel. Les aspirations à travailler chez soi, à ne pas subir les transports, le bruit du bureau, à échapper aux pressions hiérarchiques, tout cela satisfait des besoins individuels sans pour autant s'attaquer aux racines des problèmes en cause. Sur fond de précarité, elles brouillent le sentiment d'appartenance à une collectivité de travail, aux dimensions d'identité et de solidarité. L'exercice syndical, qui n'est jamais une promenade de santé, devient alors très, très difficile.

– **Christophe Degryse :** La prise de conscience syndicale a été très tardive face à l'économie de plateformes, et la plupart des organisations se retrouvent démunies vis-à-vis d'un business model dont la facilité d'accès permet, du jour au lendemain, de devenir chauffeur de taxi, restaurateur, crowdworker, traducteur sur internet... Il a fallu un certain temps pour prendre la mesure du phénomène, de son potentiel de croissance et admettre que les formes classiques d'organi-

sation syndicale n'y sont pas toujours adaptées, qu'il s'agit d'imaginer de nouvelles réponses. Sur le plan européen, on peut en observer cinq.

Il y a le cas Foodora, en Autriche, où la direction a reconnu un comité d'entreprise, calqué sur le modèle classique du droit du travail. Est-ce que cela sera accepté par d'autres start-up, est-ce qu'il séduira leurs salariés ? Cela reste à voir.

Un second scénario mise sur des formes de *ranking* : puisque les employeurs nous notent, notons les employeurs sur leur management, les conditions de travail, les salaires. Cette inversion de la relation est censée faire pression sur le marché de l'offre, et est supposée discipliner de façon plus ou moins informelle les donneurs d'ordre. En Allemagne, Ig Metall a ainsi créé le site Faircrowd.work, grâce auquel tout travailleur de plateforme peut donner son point de vue sur son « employeur ». Le système permet une mise en réseau de ces crowdworkers et de relativiser leur isolement. Sans être du syndicalisme, c'est un embryon d'organisation collective, qui vise à recréer un certain type de rapport de force. Dans le même esprit, la Confédération européenne des syndicats a proposé de créer un label Fairwork, sur le modèle du label Fairtrade, afin de sigler les plateformes. C'est d'ailleurs l'une des premières revendications syndicales au plan européen.

Un troisième type de réponse passe par l'auto-organisation. Sur Facebook, par exemple, certains groupes s'organisent sur des bases de proximité géographique, de langue ou de nationalité pour pratiquer une sorte de voisinage, échanger aussi bien sur des questions sociales que faire du commerce. Là, le service l'emporte sur le syndicalisme proprement dit. Avec la Solution administrative mutualisée (Smart), née en Belgique dans le milieu des intermittents du spectacle, on est davantage dans un schéma coopératif d'entraide sociale face à la précarité. ...

TABLE RONDE

Jeunes et travail : engagements (dés)organisés...

- ... Enfin, il y a la réponse judiciaire, qu'on a vu se développer spectaculairement au Royaume-Uni, notamment face à Uber. Il s'agit de percuter la logique de l'auto-entrepreneuriat en mettant en lumière la dépendance économique des travailleurs vis-à-vis de l'entreprise donneuse d'ordre, qui doit donc être qualifiée d'employeur, avec toutes les obligations que cela implique. Ce qui est remarquable, c'est que ces cinq « réponses » ont surgi très rapidement, en quelques années.

LA PREMIÈRE DIFFICULTÉ, C'EST QUE LA LISTE DES LIVREURS DE DELIVEROO OU D'UNE AUTRE BOÎTE NE SE TROUVE PAS SUR INTERNET. APRÈS, SE POSE LA QUESTION DU RAPPORT DE FORCES. LE MANQUE D'ENGAGEMENT, DE VOLONTÉ DE S'INSCRIRE DANS LA DURÉE REND TOUT PLUS COMPLIQUÉ. D'AUTANT QUE LES MODES D'ACTION CLASSIQUES SONT HORS JEU.

Comment penser une articulation entre les aspirations individuelles et leurs potentielles expressions collectives, comment passer d'un collectif d'individus à une démarche collective ?

– **Arthur Hay :** Tel que je l'ai vécu, il y a un long processus de maturation entre le moment où chacun arrive pour parler de ses problèmes et le moment où chacun commence à envisager un « nous ». Cela s'explique par le poids du vécu, par un sentiment de fatalité lié à la signature du contrat, à l'idée qu'on s'est fait avoir mais que c'est trop tard, tant pis. Paradoxalement, lorsque le déclic du collectif s'opère, il prend souvent la forme d'un « tout, tout de suite », comme si le passage de la parole individuelle à l'action de groupe allait de soi. Mais des obstacles, il y en a. Il faut organiser les événements et cela prend du temps. On s'en est rendu compte avec notre première grève... Il y a aussi la prise de conscience du rapport des forces. On affronte des sociétés multimilliardaires que le gouvernement n'a pas envie d'embêter. Alors, on est prêts à gueuler, tout en sachant qu'on a peu de chances de gagner et que si on perd un boulot, on en trouvera un autre, aussi mal payé et que de toute façon, on n'y passera pas sa vie. L'identité des jeunes au boulot, aujourd'hui, elle passe par ce caractère fluide, liquide en quelque sorte. Lorsqu'on appelle à régler des problèmes, la réponse est souvent : c'est pas grave, je vais pas rester, c'est un boulot de merde, et d'ailleurs si je bouge, je vais peut-être dénicher la bonne occasion... Le turn-over moyen chez nous, c'est deux-trois mois. Pas évident de faire collectif dans ces conditions.

– **Anne-Laure Guy :** Idéalement, le syndicalisme interprofessionnel peut et doit jouer un rôle de soutien, d'appui. Mais la première difficulté, c'est de savoir où sont les travailleurs. La liste des livreurs de Deliveroo ou d'une autre boîte ne se trouve pas sur Internet. Déjà, dans les entreprises dotées de sites physiques de production, contacter l'ensemble des salariés est difficile. Là, cela tient du casse-tête. Après, se pose la question du rapport de force et donc, d'un engagement. Le manque d'engagement pour la plateforme, de volonté de s'engager dans la durée rend tout plus compliqué, y compris sans doute vis-à-vis



Anne-Laure Guy.

de soi-même, d'autant que les modes d'action classiques sont hors jeu. Si untel ne fait pas une livraison, un autre la fait, et c'est autant d'argent en moins, point final. D'où les tentatives de créer ici et là des coopératives de coursiers, qui visent à faire bouger les lignes et à contrer ce qu'il faut bien appeler de la surexploitation.

– **Arthur Hay :** Pour être au niveau, faire masse, il a fallu avoir entre nous des débats sur ce que nous voulions et ce qui pouvait nous rassembler. Ce n'est pas simple parce que le niveau de dispersion est maximal. Mais, à partir des villes qui sont entrées dans l'action cet été, nous avons monté un groupe de discussion, avec la volonté d'être simple, souple et à l'écoute de tous. On est arrivé à une demande d'augmentation du tarif de base, parce que c'est ce que souhaitent la majorité des livreurs, davantage qu'une salarisation au sens traditionnel. Quand on se présente comme représentant de coursiers, il faut porter ce qu'ils souhaitent et tenir compte, aussi, du fait que la plupart n'ont pas envie d'entendre parler de syndicat, de concurrence syndicale. Beaucoup approchent toute cette affaire à partir d'une culture sportive : ils aiment le vélo et n'aiment pas se faire arnaquer, sans plus. Ce groupe, qu'on a nommé Caval (Coordination d'actions vers l'autonomie des livreurs), et qui se présente comme une organisation désorganisée, a fait d'une part le tour de la complexité de notre situation, de nos limites collectives, et d'autre part de la richesse de ce que nous sommes, puisque nous sommes tous autre chose que livreur : graphiste, vidéaste, programmeur... Nous avons finalement convenu qu'il fallait proposer une initiative positive en créant notre propre coopérative. Au lieu de dénoncer l'ubérisation, nous allons montrer qu'on peut faire autrement, sur un mode qui corresponde à nos valeurs. Cela avec un logiciel comme Coopcycle, un outil numérique permettant de profiter du flou juridique pour créer une société intercoopérative nationale, avec comme règle la démocratie entre coopérateurs, avec droit de vote. En créant des entreprises politiques, au sens où elles portent un contre-modèle éthique et social d'organisation du travail, nous devrions rassembler beau-

L'ENJEU DE COHÉSION SOCIALE EST TEL QUE LE SYNDICALISME NE SAURAIT S'EN DÉSINTÉRESSER. C'EST DIFFICILE, MAIS UN CONSTAT ME REND PLUTÔT OPTIMISTE : LES CHOSSES ÉVOLUENT VITE. CE DONT A TÉMOIGNÉ ICI ARTHUR ÉTAIT ENCORE IMPENSABLE IL Y A TROIS ANS.

coup d'acteurs, chacun à partir de motivations qui peuvent être différentes.

– **Christophe Degryse** : On va sans doute vérifier dans l'avenir qu'il n'y a pas une solution unique, une unique stratégie de lutte, que toutes ont leur place. Le mouvement syndical européen a en tout cas un agenda clair. Il consiste d'abord à dévoiler ce qui se cache derrière l'économie de plateformes. La plupart des consommateurs ignorent tout de « comment ça marche ». Il s'agit comme toujours de faire émerger la réalité du travail et de l'exposer telle que. Ensuite, le mouvement syndical doit s'accrocher à la notion d'intérêt général. C'est à travers elle que l'on peut s'adresser à la fois au travailleur et au consommateur. Or, elle tend à se dissoudre dans une facilité d'accès et de concurrence qui favorise une sorte de déresponsabilisation sociale généralisée : un clic, et hop, la pizza est servie. L'enjeu de cohésion sociale est tel que le syndicalisme ne saurait s'en désintéresser. C'est difficile, mais un constat me rend plutôt optimiste : les choses évoluent vite. Ce dont a témoigné ici Arthur était encore impensable il y a trois ans. La contradiction entre l'économie digitale, qui exacerbe la marchandisation du travail, et le fait que l'homme a besoin d'un travail qui fasse sens pousse à des mouvements et à des renouvellements de pratiques sociales appelées à se combiner à d'autres, plus anciennes.

Dans cette tension, le droit social est un enjeu central. C'est un patrimoine à préserver, en particulier de la tentation d'en faire une variable d'ajustement économique. Ce droit surplombe tous les acteurs économiques. Le début de jurisprudence européenne sur ce sujet est un des volets de la socialisation de l'économie digitale. Le jugement de la cour de justice européenne qualifiant Uber d'entreprise de transport constitue un précieux point d'appui.



Christophe Degryse.



Arthur Hay.

Peut-on articuler ces formes d'auto-organisation aux formes d'intervention syndicale ?

– **Anne-Laure Guy** : Il est intéressant que, dans un cadre aussi individualisé et fragmenté que celui des livreurs, il y ait eu recherche de réflexion commune, menant à des revendications collectives. De fait, le lien social et humain reste décisif. Il nous revient de nous approprier les nouvelles technologies, leurs applications et de les mettre au service des salariés et des syndiqués. La difficulté tient à ce qu'il s'agit moins de dupliquer ce qui a été fait que d'élaborer de nouveaux rapports sociaux avec celles et ceux qui, du fait de leur situation au travail, en formulent le besoin. C'est pourquoi le pari coopératif doit être soutenu. Cela passe par l'établissement de liens avec les consommateurs, qui sont aussi des salariés menacés par l'ubérisation et la précarisation du contrat de travail. Le syndicalisme a un rôle à jouer pour expliciter les enjeux, faire vivre la solidarité, comme nous l'avons fait pour Scop-Ti. On peut s'inspirer des pratiques préférentielles de consommation à partir de la prise en compte de clauses sociales, telles que les conditions de production et de rémunération du travail.

– **Arthur Hay** : De fait, de plus en plus de jeunes sont engagés et se vivent en opposition au système, un « système merdique », qui désigne le travail qu'ils ont, l'entreprise où ils bossent mais aussi, au-delà, le rapport au politique, aux médias, à un ambiant vague, indéfini mais rejeté. Ce qui va se traduire de façons très diverses. Dans le numérique, c'est « like » ou pas... Des actions à minima et, surtout, hors cadre. Le syndicat, lui, il a les deux pieds dans le cadre de l'entreprise, du travail. Peut-être faudrait-il imaginer des formes d'accueil dans le syndicat adaptées aux préférences thématiques de ces jeunes – l'écologie, l'ubérisation, l'optimisation fiscale, que sais-je – ce qui permettrait de faire travailler ensemble des gens sur la base de leurs motivations militantes plus que sur celles de leurs intérêts propres... Sachant qu'on n'évalue pas forcément la puissance du syndicat à son nombre d'adhérents mais aussi à sa capacité de convaincre au-delà de ses rangs, et que le numérique permet de larges rassemblements. ◀

SALAIRES TROP DE RIGIDITÉS?

LES NÉGOCIATIONS SALARIALES SE PROFILENT ET, AVEC ELLES, LE DISCOURS PATRONAL DÉPLORANT LE NIVEAU TROP ÉLEVÉ DES SALAIRES EN FRANCE REPREND DE LA VIGUEUR. MISE AU POINT.



MAXIME JEGAT / MAXPPP

À trop revendiquer, les salariés courraient-ils à leur perte, encourageant par eux-mêmes, le chômage et les licenciements? Alors que l'heure est à l'ouverture des négociations annuelles obligatoires (Nao), les tenants de l'austérité salariale redonnent de la voix. Le gouvernement en premier lieu, qui a refusé d'augmenter le Smic au-delà de sa revalorisation mécanique et envisagerait même de revenir sur son mode de calcul. La chose est grave. Une étude réalisée par la Banque de France démontre que ce repère concerne bien au-delà des 1,6 million de smicards. Sa progression conditionne celle des minima de branche, minima dont les niveaux eux-mêmes impactent le montant des salaires réels : à hauteur de 0,08 % dans le premier cas, de 0,14 % dans le second...

Mais qu'importe, semble penser le gouvernement. Et comme pour conforter ses intentions, le ministère du Travail a organisé, le 13 décembre, un colloque sur la question. Une journée d'étude au cours de laquelle, huit heures durant, se sont succédés à la tribune une bonne dizaine de chercheurs qui, pour la plupart, ont tenté de prouver l'urgence qu'il y a d'en finir avec cet excès de rigidité salariale dont souffriraient les entreprises françaises. À l'appui de cette affirmation, une idée

toute simple : au lendemain de la crise de 2008, la France se serait distinguée par un dynamisme salarial anormal. Anormal au regard des pratiques en vigueur chez ses principaux partenaires européens. Anormal au regard de la situation sur le marché du travail puisque, alors que le chômage n'a cessé de grimper depuis 2008, les salaires auraient, eux, continué de progresser.

Non pas une hausse mais une baisse de 0,7 %

Une journée entière pour le démontrer? Lorsque des auditeurs ont demandé à Emmanuelle Masson et à Marie-Baïanne Khder, respectivement économiste au secrétariat d'État au Trésor et économiste à l'Insee, de justifier ces affirmations, les deux chercheuses ont été bien en peine d'argumenter. Celles-ci ont même admis, penaudes, ne pas en être capables : leurs équations ne fonctionnent plus quand elles y intègrent un soupçon de complexité. On comprend leur embarras. Comme des chercheurs de la Banque de France et de l'Insee avant lui, Gregory Verdugo, maître de conférences à l'université Paris-I Panthéon-Sorbonne, a pour sa part démontré ce jour-là qu'après la crise de 2008, il n'y a pas eu de hausse des rémunérations. Ou seulement en trompe-

l'œil. Pour une raison, et une seule : les effets à rebours que les restructurations ont engendrés sur la structure de la population active.

Entre 2002 et 2012 en effet, la part des salariés les plus jeunes, des ouvriers et des employés en poste a diminué au profit de celle des ingénieurs, cadres et techniciens. Autrement dit, la proportion de salariés peu payés a diminué. « C'est cette mutation de la composition de la force de travail, et non une quelconque rigidité des salaires qui explique la hausse des salaires de 2 % enregistrée de 2008 à 2011 », a expliqué le chercheur. Plus précisément encore, a-t-il ajouté, si l'on considère la population active, toutes choses égales par ailleurs, on constate sur la période, « non pas une hausse des salaires, mais une baisse de 0,7 % ».

Une salubre mise au point. Si exception française il y a, elle n'est donc pas celle que le gouvernement veut présenter. Elle est d'une double nature, a démontré Gerhard Bosch, professeur à l'université de Duisbourg et Essen (Allemagne). D'un côté, les employeurs français ont fait le choix, ces dix dernières années, de licencier plutôt que d'user du chômage technique ou de la formation pour garder leurs salariés en attendant des jours meilleurs. De l'autre, l'édifice social français est fondé à la fois sur un Smic national et



TEMPS DE TRAVAIL ACCENTURE DOIT LE RÉMUNÉRER

LE GROUPE VIENT D'ÊTRE CONDAMNÉ POUR UN USAGE ABUSIF DES FORFAITS-JOURS. UNE AFFAIRE DANS LAQUELLE LA CGT ÉTAIT PARTIE CIVILE.

La décision est tombée le 21 décembre. La société de conseil Accenture a été condamnée par le tribunal de police de Paris pour usage abusif des forfaits-jours et non-respect de la réglementation en matière de temps de travail et de repos au préjudice de quelque 1 988 ingénieurs et cadres. À ce titre, le groupe va devoir payer une amende de 50 euros par infraction, soit 99 000 euros au total.

À l'origine de cette décision, l'usage d'un forfait sans équivalent créé par le groupe pour son usage propre. Une formule s'apparentant aux forfaits-jours – 218 jours de travail avec quarante heures de travail hebdomadaire sans véritable contrôle des horaires – sans que soient respectées les conditions d'application de cette disposition telles que le prévoit la convention collective des sociétés d'études. À savoir, que l'usage des forfaits-jours ne peut être mobilisé que dans un cas et un seul : tout d'abord, si la mesure est destinée à des personnels disposant d'un large degré d'autonomie dans leur travail ; condition à laquelle s'ajoute celle du bénéfice reconnu aux salariés d'une liberté et d'une indépendance importantes dans l'organisation et la gestion de leurs horaires. Au-delà, si et seulement si les ingénieurs et cadres concernés par ce mode de décompte du temps de travail sont en position 3 sur la grille de classification, ou bénéficient d'une rémunération annuelle supérieure à deux fois le plafond annuel de la Sécurité sociale, soit à ce jour 79 464 euros. Des conditions extrêmement claires que la société a cru pouvoir contourner. Illégal, a dit le tribunal de police.

Si Accenture n'a pas encore déclaré son intention de faire ou non appel du jugement, la Cgt de l'entreprise, elle, est bien décidée à reprendre

de fortes négociations de branche. « Une alchimie tout à fait originale qui a permis pendant plus de trente ans aux salaires hexagonaux de résister malgré les assauts patronaux contre les droits et les garanties collectives. Celle qui a protégé les rémunérations moyennes d'un effondrement », a-t-il conclu.

Pour mémoire, le Centre lillois d'études et de recherches sociologiques et économiques (Clersé) rattaché au Cnrs et à l'université Lille-I, a réalisé au début de la décennie une étude sur le coût du capital. Une recherche dont les conclusions, en ce début d'année, méritent d'être rappelées. Que disent-elles ? Qu'en 2011, les entreprises non financières avaient investi en France pour 202,3 milliards d'euros en capital productif. Et que, sur ce montant, 94,7 milliards d'euros avaient été consacrés à la rémunération des actionnaires. Autrement dit que, dans l'ensemble des coûts productifs des entreprises françaises, une part de 46,8 % n'était pas directement liée à la production, mais au paiement de la rente financière. Près de la moitié alors que, durant la période 1961-1981, le surcoût, en France, exigé par le capital financier s'élevait en moyenne à 13,8 %. La rigidité n'est pas toujours celle que l'on croit.

Martine HASSOUN



ALBERTO / MAXPPP

son combat pour un véritable contrôle du temps de travail dans l'entreprise. Elle pourrait aussi accompagner en justice les salariés qui souhaitent faire valoir leurs droits, « à commencer par le paiement des heures supplémentaires déjà effectuées et non rémunérées », explique Nayla Glaise, déléguée syndicale centrale Cgt. Rémunérer le temps de travail,

c'est assurer le paiement de la qualification et se donner toutes les chances d'un meilleur contrôle des horaires, donc de meilleures conditions de travail. C'est sur cette base que la fédération Cgt des Sociétés d'études poursuit son combat pour le strict respect du cadre limitant l'usage des forfaits-jours dans la branche. Bataille qui avait permis, en 2014, à 21 ingénieurs d'Altran, d'obtenir en justice 630 000 euros de rappel de salaires. M.H.



AUDIOVISUEL PUBLIC RÉQUISITOIRE PRÉSIDENTIEL

EN LANÇANT SES FOUDRES CONTRE L'AUDIOVISUEL PUBLIC, JUPITER-MACRON FAIT PLUS QUE MANIFESTER DES VELLÉTÉS DE RÉFORME. IL DESSINE UN PROJET D'ENSEMBLE. SI SES CONTOURS RESTENT VAGUES, SON OBJECTIF SE RÉSUME EN UN MOT : CONTRÔLE.

Il y a la version officielle et il y a l'autre. Pour les uns, le président de la République, s'adressant à quelque 70 députés de la commission des Affaires culturelles de l'Assemblée nationale, a qualifié l'audiovisuel public de « *honte de la République* ». Pour l'Élysée, Emmanuel Macron aurait en fait déclaré : « *L'audiovisuel public, c'est une honte pour nos concitoyens, c'est une honte en termes de gouvernance, c'est une honte en ce que j'ai pu voir ces dernières semaines de l'attitude des dirigeants.* » Déterminer avec certitude laquelle des deux est la vraie est difficile et peu intéressant. En effet, au-delà de minces nuances sémantiques, les deux ont l'allure d'un même verdict, brutal et sans appel. Mais d'autres éléments, plus tangibles, permettent de cerner les raisons de ce coup d'éclat. Notamment le fait que le gouvernement a réduit la part de budget 2018 alloué à l'audiovisuel public de 80 millions d'euros, dont 50 millions rien que pour France Télévisions. Cette réduction drastique y a d'ailleurs provoqué de fortes tensions dans les rédactions, très mobilisées pour défendre l'emploi, et des émissions aussi appréciées qu'*Envoyé spécial* et *Complément d'enquête*. C'est dans ce contexte de contraintes budgétaires que le président a enchaîné

les accusations de mauvaise gestion, de gaspillage, de médiocrité de contenus, de gouvernance médiocre, de relations incestueuses avec les entreprises partenaires extérieures. Le tout étant analysé comme autant de symptômes d'inadaptation aux grands enjeux du moment : « *la transition numérique, le renforcement des synergies, la production de contenus sur internet, la lutte contre la désinformation, le renforcement de l'accès à l'éducation et à la culture* »...

Une charge violente en guise de coup d'accélérateur

Les organisations syndicales de France Télévisions, elles, ont reçu les déclarations d'Emmanuel Macron comme une déclaration de guerre. C'est ainsi que le Snj-Cgt a dénoncé une « *insulte pour les personnels, les téléspectateurs et les programmes de l'audiovisuel public* ». Sans s'illusionner sur leur portée réelle ; d'autant que, si le style est singulier, le fond n'a rien d'original. Toutes les réformes d'ampleur des entreprises de l'audiovisuel public ont été lancées sur ce même socle de rationalisations : « *Rapprochement des rédactions, fusion des services support, diminution à terme des masses salariales, remise en*

public étant en permanence accusé d'être un "puits sans fond". » Ce que la Cgt de France Télévisions a qualifié de « *stratégie du dénigrement* » visant à imposer « *saccage économique* » et « *reprise en main politique de l'audiovisuel public* ». Une stratégie qui voit s'agiter bien d'autres acteurs. Les ministères de la Culture et de l'Économie et des Finances travaillent à une « réflexion sur l'avenir » tandis que le Comité d'action publique 2022, qui relève de Matignon, planche sur la réduction de la dépense publique. On devrait savoir fin mars quelles saucés auront été mitonnées et au détriment de quelles chaînes. Car, d'ores et déjà, la perspective de suppressions et de restructurations fait le buzz... À moyen terme, la transposition de la directive européenne sur les services de média audiovisuels devrait permettre d'inscrire ces réformes de structures dans une loi qui aurait, entre autres objectifs, celui de balayer le Csa, qualifié d'obsolète par le président de la République. C'est dire que le temps presse. D'ores et déjà, la ministre de la Culture a fait savoir qu'elle proposait trois « *axes de transformation* » : le périmètre des entreprises publiques du secteur, leur financement et leur gouvernance. À bon entendeur.

Louis SALLAY

EHPAD L'AVENIR, AU-DELÀ DES MOTS



VOULOIR LE MEILLEUR POUR LES PERSONNES ÂGÉES DÉPENDANTES, C'EST BIEN. LE CONCEVOIR AVEC LES PERSONNELS QUI EN ONT LA CHARGE, CE SERAIT PLUS EFFICACE.

Si la France n'a pas plus de secrétariat d'État aux personnes âgées, elle a désormais une fondation consacrée à l'«inclusion» des personnes âgées dépendantes. Korian, premier opérateur européen de gestion des établissements d'hébergement leur étant consacrés, en est l'instigateur. Il y a tout juste six mois, la Fondation Korian pour le bien-vieillir a été lancée. Créée quelques jours seulement après la fin de la grève des Opalines qui, d'avril à août 2017, avait défrayé la chronique, l'institution a constitué un comité scientifique réunissant une quinzaine de professionnels et de chercheurs en santé ou en sciences humaines chargés de guider sa réflexion. Un groupe de travail qui a déjà contribué à lancer un projet de recherche avec l'université Paris-Descartes. Et remettra en avril prochain un prix à une association sélectionnée pour une action originale valorisant la participation et le

respect de la dignité des personnes âgées dans les territoires. Deuxième organisation dans l'entreprise, la Cgt salue cette initiative. Dans une société dans laquelle la proportion des plus de 80 ans ne cesse d'augmenter, tout ce qui peut contribuer à améliorer les conditions de vie des plus âgés et aider la dépendance à sortir de l'indignité dans laquelle elle est trop souvent placée ne peut qu'être salué,

assure Albert Papadacci, chef cuisinier et délégué syndical central Cgt du groupe. Au dernier comité central d'entreprise, l'organisation d'ailleurs a approuvé la décision du groupe d'expérimenter un foyer d'un genre nouveau, combinant logements privés de personnes âgées dépendantes et de salariés, et locaux communautaires. Le projet de l'entreprise de créer un établissement d'hébergement écartant les murs et partageant son espace de plein air avec la cour de récréation d'une crèche a aussi bénéficié de son soutien.

Seule question : comment la Fondation Korian va-t-elle pouvoir travailler utilement si elle ignore la réalité dans laquelle se débattent les salariés. À ce jour, le conseil d'administration de la fondation ne laisse aucune place aux représentants des salariés. Aucun délégué syndical n'a encore été invité à exposer aux scientifiques qui y œuvrent les contraintes du quotidien : le manque criant de personnel et de moyens, et son corollaire : le découragement. Il y a quelques années encore, l'âge moyen d'entrée en maison de retraite était de 60 ans. Aujourd'hui, il est de 85 ans, sans que les effectifs aient suivi. Alors que le Plan solidarité grand âge de 2006 préconisait le ratio d'un salarié (tous métiers confondus) pour un résident à l'horizon 2012, le ratio actuel d'encadrement est de 0,55.

Pour que la création de cette institution laisse supposer autre chose qu'une simple opération de promotion destinée à renforcer la place du groupe sur le secteur ultraconcurrentiel qu'est celui de l'accueil des personnes âgées dépendantes, il faut que l'avenir des conditions de travail y soit aussi abordé, défend Albert Papadacci. Selon le dernier rapport sur la confiance de l'encadrement à l'égard des instances dirigeantes du groupe, 31 % des directeurs d'établissement et 37 % des médecins disent leur malaise. Imaginer l'avenir sans les agents, les aides-soignants, sans les infirmiers, les médecins et les personnels d'encadrement ?

Martine HASSOUN

Un appel unitaire

Désormais, en plus des fédérations Santé-Action sociale Fo, Cgt, Cfdt, Unsa et Cftc, ce sont les infirmiers Cgc qui appellent à la grève dans toutes les Ehpad mardi 30 janvier. Objectifs : obtenir la création d'emplois pour assurer l'application du ratio 1 agent/1 résident prévu par le Plan Solidarité grand âge ; l'abrogation de la réforme de la tarification des établissements pour personnes âgées dépendantes ; l'amélioration des rémunérations et des carrières des personnels. Les syndicats demandent également à être enfin reçus par Emmanuel Macron.

UGICT

Calendrier

• Festival

Du 2 au 11 février, le 9^e festival international « Filmer le travail », combinant projections de films en compétition, rétrospectives, débats et tables rondes, se déroulera à Poitiers. En 2017, le grand prix avait été attribué à *Hotline*, un film de Silvina Landsmann sur le travail quotidien d'une Ong au service des réfugiés. Pour en savoir plus : <http://filmerletravail.org>

• Ugict-Cgt

La prochaine commission exécutive de l'Ugict-Cgt se réunira le mercredi 21 février.

• Congrès

Le 18^e congrès de l'Ugict-Cgt se déroulera du 20 au 23 mars au Palais des congrès de Perpignan.

• Colloque

« Territoires et décrochages scolaires » est le thème d'un colloque qui aura lieu à Nantes du 30 mai au 1^{er} juin. Il s'appuiera sur les résultats d'un programme financé sur ce thème par l'Agence nationale de la recherche.

• Travail

Le prochain congrès de l'Association internationale de psychologie du travail de langue française se tiendra à Bordeaux du 9 au 12 juillet. Il s'intitulera « Le temps des défis : (R)Evolution du travail et des organisations » et abordera les thèmes suivants : les avancées technologiques, la digitalisation et la robotisation des tâches intellectuelles complexes, l'accélération des nouvelles formes d'emploi (auto-entrepreneuriat, management de transition, portage salarial, télétravail, forfait-jour), la porosité croissante des frontières entre vie au travail et hors travail...

Formation

• Web

« Communication web : construire et gérer un site avec la plateforme Reference-syndicale.fr » est le thème d'un stage organisé par l'Ugict-Cgt du 4 au 6 avril. Ce stage, qui s'adresse à tous les militants, chargés de la communication de leur syndicat ou non, permet notamment d'appréhender les grandes tendances de la communication web et de se familiariser avec certains outils, comme les réseaux sociaux. Sur le plan pratique, il s'agit de savoir faire vivre un site web au service de l'activité syndicale. Cette formation aidera les militants à prendre en main leur site sur la plateforme Reference-syndicale.fr et à comprendre les enjeux de la communication web, en direction, en particulier, des jeunes et des ingénieurs et cadres. Il se déroulera au centre de formation Benoît-Frachon, à Gif-sur-Yvette (91).

• Stages

Pour connaître l'ensemble des formations proposées par l'Ugict-Cgt en 2017 ou en 2018, s'inscrire à une session et connaître le programme complet des stages, se connecter à l'adresse suivante : www.ugict.cgt.fr/ugict/formation

Contact : formation.syndicale@ugict.cgt.fr

la revue des revues

Monde « *Le premier est américain, élu et plutôt en bout de carrière. Le second, saoudien et désigné par son père, débute la sienne. Tous les deux sont inquiets. Et tous les deux croient à la force, à l'audace et aux paris.* » C'est ainsi que s'ouvre le passionnant hors-série d'*Alternatives économiques* sur le monde en 2018. Après avoir rappelé les faits marquants de l'année 2017, il se structure autour des grandes régions du monde (Moyen-Orient, Europe, Afrique, Amériques) tout en abordant, de manière transversale, le thème de la religion sous le titre « Dieu fait de la politique ». Un chapitre qui aborde aussi bien le retour du national-catholicisme en Pologne que le versant violent du bouddhisme en Birmanie. → *Alternatives économiques*, « Quel monde en 2018? », hors-série n°113, janvier 2018.

Numérique Parlant de « foudre technologique », la revue *Futuribles* explore notamment les liens entre numérique et emploi, en faisant une analyse critique des travaux sur les destructions d'emplois. Cette analyse, basée en particulier sur une étude du Conseil d'orientation pour l'emploi, montre que si environ 10 % des emplois sont en effet menacés de disparition, la grande majorité des métiers sera plutôt amenée à se transformer, avec une structure de l'emploi évoluant « très certainement » en faveur de l'emploi qualifié et très qualifié. → *Futuribles* n°421, novembre-décembre 2017.

Droit « Quand les classes supérieures s'arrangent avec le droit » est le titre générique du dossier publié dans la revue *Sociétés contemporaines*. Alors qu'un premier article traite de la sous-évaluation des biens pratiquée par les assujettis à l'impôt de solidarité sur la fortune (Isf), un autre observe le rituel judiciaire utilisé par les prévenus de quatre procès pour fraude fiscale. Il montre comment ces derniers tentent de « faire valoir leur mérite, euphémiser leur délit et se présenter comme victimes de l'arbitraire et de l'administration ». → *Sociétés contemporaines* n°108, 4^e trimestre 2017.

Information Semestriel de l'Institut syndical européen, *HesaMag* s'intéresse au travail humain à l'ère numérique. À lire notamment : un reportage de la journaliste indépendante Barbara Matejcic, partie à la rencontre des producteurs de *fake news* en Macédoine, une niche plutôt lucrative de l'économie digitale. Elle n'hésite d'ailleurs pas à utiliser l'expression de « ruée vers l'or » pour décrire le phénomène qui a saisi Vélès, une ville de quelque 40 000 habitants où plusieurs centaines de sites internet ont vu le jour, fonctionnant à plein lors de l'élection présidentielle américaine. → *HesaMag* n°16, automne-hiver 2017.

VIOLENCES SEXUELLES AU TRAVAIL UNE NÉCESSAIRE VIGILANCE COLLECTIVE

LE HARCÈLEMENT ET LES AGRESSIONS SEXUELLES AU TRAVAIL SE MANIFESTENT SOUVENT DANS DES COLLECTIFS FRAGILISÉS, EXPOSANT D'AUTANT PLUS LES FEMMES QUAND ELLES SONT EN SITUATION DE SUBORDINATION. LES EMPÊCHER, C'EST L'AFFAIRE DE TOUS.

Tous les milieux sont touchés. Celui du travail en particulier, qui expose les femmes à la banalisation des comportements sexistes (blagues, remarques insistantes, gestes déplacés voire plus graves) alors qu'elles se trouvent en concurrence avec les hommes. Ou pire, en position de subordination face à un supérieur hiérarchique ou à un collègue apprécié, bénéficiant de la bienveillance, du soutien implicite ou du silence de ses pairs.

En France comme ailleurs, la parole se libère depuis l'affaire Weinstein, mais le monde du travail n'a pour l'heure fait l'objet d'aucune nouvelle disposition préventive ou répressive à l'égard des agresseurs, ni de mesures renforcées de protection ou de réparation pour les victimes. De plus, la prise en compte de ces situations est encore entravée par le fait que le sujet reste en partie tabou et les victimes trop fragilisées pour s'exposer. Trop souvent encore, celles qui ont osé parler n'ont pas vu leur souffrance reconnue, mais ont risqué leur place dans les collectifs de travail, voire dans les entreprises concernées, que ce soit après un arrêt de travail prolongé ou une décision de la hiérarchie, jusqu'à la démission contrainte ou salvatrice...

Un collectif fragilisé, terrain idéal pour les prédateurs

Il arrive cependant que ces questions soient prises en charge collectivement, en particulier quand les faits sont trop graves pour être ignorés et que les victimes ont la force de rompre le silence. Des syndicalistes Cgt sont régulièrement amenés à soutenir des dossiers de plaintes, des cas difficiles à évoquer car, malheureusement, c'est toujours à la victime de prouver les faits, et les agresseurs, parfois protégés par leur hiérarchie du fait du prestige de leur poste, sont dans le déni et toujours susceptibles d'attaquer les



JEAN-LOUIS GORCE / MAXPPP

victimes en diffamation. Dans le secteur de la santé par exemple, historiquement marqué par la domination masculine.

Dans un service de l'hôpital de Lavaur (Tarn-et-Garonne), un médecin chef de service a, pendant des années, non seulement fait régner la terreur et la soumission parmi une vingtaine de ses subordonnées, mais s'est livré à des agressions sexuelles répétées sur les plus fragiles d'entre elles. « À force d'arrêts de travail répétitifs et de dysfonctionnements dans le service, la situation n'était plus gérable et les victimes ont fini par accepter que le Chsct prenne en charge la défense des salariées, raconte Ophélie Labelle, pilote du collectif femme-mixité à la fédération Cgt de la Santé-Action sociale. C'est déjà une immense avancée dans leur reconstruction, pour qu'elles sortent de la honte, ne se considèrent plus comme responsables de ce qui leur arrive. Elles sont bien les victimes d'un système qui les a exposées à un prédateur. »

Cependant, l'administration a mis du temps à réagir, même si elle n'a finalement pas attendu le jugement au pénal pour... suspendre provisoirement l'agresseur, bien qu'il soit envisagé de le muter

ailleurs ! « Nous recueillons des milliers de témoignages dans notre secteur, qui compte 77 % de femmes, ayant parfois elles aussi intégré la culture de la misogynie qui y règne depuis toujours. Mais nous voulons croire qu'une révolution culturelle est en marche, à condition, comme le demande notre fédération, que nous disposions d'outils réglementaires et juridiques supplémentaires pour combattre ces pratiques et les prévenir. Nous demandons notamment un plan d'urgence spécifique à notre champ professionnel, qui intègre la question du sexisme et des violences faites aux femmes dans les formations initiales des personnels de santé et un rappel de la loi à nos collègues déjà en exercice. »

Défendre les femmes, c'est défendre la dignité de tous les salariés

Un autre cas grave est actuellement entre les mains de la justice, concernant un laboratoire marseillais, partenaire il y a peu encore de l'Inserm et du Cnrs. Il aura fallu près de dix ans de rumeurs et d'alertes pour qu'un collectif anonyme rassemblant des victimes et des témoins adresse, au printemps, un courrier aux Chsct de l'Inserm, du Cnrs et de la faculté

...

... d'Aix-Marseille. Cette action a été soutenue par une démarche intersyndicale auprès de la nouvelle ministre fin juin, alors que le directeur de l'unité, accusé, cherchait à sanctionner les supposés auteurs du courriel anonyme.

« *Cela a commencé par du harcèlement moral*, explique Josiane Tack, secrétaire générale du Syndicat national des travailleurs de la recherche scientifique (Sntrs) de la Cgt. *Le texte dénonçait des humiliations, insultes, menaces permanentes à l'égard des personnels de l'unité, souvent des femmes en contrats précaires. Il y a aussi eu des agressions sexuelles et des viols, niés en bloc par l'accusé, pour l'heure protégé par la présomption d'innocence, et qui demande même sa réintégration au Cnrs par recours auprès du Conseil d'État!* »

Là encore, l'administration a tardé à réagir, mais a exclu l'agresseur. Une des victimes a pu être mutée, une autre, encore thésarde, verra ses frais de justice assumés par la faculté d'Aix-Marseille. Car même quand elles ont le courage de solliciter la justice, les victimes sont encore face à un parcours de combattantes pour prouver leurs accusations et essayer de se reconstruire.

Les acteurs de l'entreprise savent que le harcèlement ou les agressions sexuelles ne sont possibles qu'avec le « consentement » implicite des collectifs, où quand un dysfonctionnement les permet. Elles sont facilitées par la dégradation des conditions de travail, des relations humaines, des solidarités, et génèrent d'autant plus de souffrance. « *Les délégués du personnel ou élus des Chsct se doivent d'être particulièrement sensibles au climat dans les services et d'être à l'écoute des personnes qui souffrent*, souligne Ophélie. *C'est ainsi que certains cas ont pu émerger et être pris en charge collectivement. Mais que va-t-il se passer avec la suppression programmée de ces outils de prévention et de protection des salariés, et alors que les inspecteurs ou les médecins du travail se font rares?* »

Beaucoup reste à faire. Pour que les femmes parlent sans risquer d'être licenciées ou blacklistées, pour que les collectifs de travail n'aient pas peur d'être solidaires, que les managers et les Drh soient des référents sur lesquels compter et que les directions prennent leurs responsabilités – un plan est en préparation dans la Fonction publique – et que la justice soit saisie. Rien ne sera possible sans une révolution des mœurs, et sans plus d'égalité professionnelle rééquilibrant les pouvoirs.

Valérie GÉRAUD

HARCÈLEMENT CONSULTATION «FLASH» À EDF

LA CGT ET L'UGICT À LYON ONT DISTRIBUÉ
300 QUESTIONNAIRES POUR LIBÉRER LA PAROLE SUR
LES COMPORTEMENTS SEXISTES DANS L'ENTREPRISE.



Le très actif collectif confédéral femmes-mixité de la Cgt (lire *Options*, décembre 2017) dispose de nombreux documents à la disposition des militantes et des militants sur le site de la Cgt, organise des formations à destination des délégués du personnel et des élus des Chsct sur les questions d'égalité professionnelle et de violences sexistes. Il mène aussi parfois des actions « coup de poing », si l'on peut dire. Ce fut le cas début novembre, sur un site lyonnais d'Edf qui rassemble 650 agents, où des cas de harcèlement sexuel ont été signalés – des sanctions sont en cours, les victimes se refusant pourtant à porter plainte.

À l'initiative de responsables Cgt locaux d'Edf et de la commission départementale Ugict, en présence de Sophie Binet, secrétaire générale adjointe de l'Ugict et pilote du collectif confédéral, une distribution de tracts et de questionnaires flash sur les violences sexistes au travail a été organisée sur la pause du midi : « *Nous avons distribué 300 questionnaires, la moitié nous est revenue dans la foulée* », raconte Philippe Godineau, secrétaire du Chsct, très impliqué dans l'émergence de ces problèmes, rendue possible grâce à la confiance et à l'écoute des victimes. « *70 % des réponses viennent de nos collègues hommes, et plus de la moitié déclarent avoir été témoins de comportements sexistes, reconnaissant avoir laissé faire même quand ils ne cautionnaient pas... Cela témoigne néanmoins de leur sensibilisation à ces questions, et nous l'espérons, de réflexions individuelles et collectives qui permettront le recul de la tolérance sociale sur ces pratiques et l'amélioration du climat dans les services.* »

Une expertise du Chsct est en cours depuis qu'une première alerte a été lancée à la suite de l'explosion des arrêts de travail en 2016. Elle vise en priorité à prévenir le harcèlement moral et sexuel, non seulement en améliorant les conditions de travail et les relations interpersonnelles, mais aussi à informer les agents de ce qui est tolérable et de ce qui ne l'est pas, et à mieux protéger les victimes. Ce doit être un point d'appui pour améliorer l'égalité professionnelle et la promotion des femmes sur le site. Comme le rappelle Sophie Binet, « *il est temps pour les entreprises, les administrations, les pouvoirs publics, de passer des paroles aux actes, en renforçant les moyens de contrôle, de protection, de sanction si nécessaire et en garantissant le pouvoir d'intervention des syndicats* ». V. G.

droits

Fonction publique

Six arrêts du Conseil d'État

Concours et examens : étendue du contrôle du juge sur les dérogations mises en œuvre par un jury afin de compenser le handicap d'un candidat.

Des dérogations aux règles normales de déroulement des épreuves d'un examen professionnel doivent être prévues afin de compenser le handicap d'un candidat. Il appartient au juge administratif de contrôler les conditions dans lesquelles elles ont été mises en œuvre. En l'espèce, le candidat requérant avait soutenu devant la cour administrative d'appel que le jury avait mis à profit ce temps supplémentaire pour lui poser de multiples questions «désordonnées et déstabilisantes».

La cour administrative d'appel a écarté cette argumentation au motif qu'un jury est souverain, dans le respect du texte d'organisation de l'examen, pour apprécier un candidat et qu'il n'appartient pas au juge administratif de contrôler ni le nombre, ni la teneur des questions qu'il pose, ni l'appréciation qu'il porte sur le candidat. Pour le Conseil d'État, «*en statuant ainsi, sans rechercher si les conditions dans lesquelles l'aménagement de l'épreuve orale avait été mis en œuvre par le jury [...] étaient adaptées aux moyens physiques [du candidat] et permettaient de compenser le handicap dont il était atteint, la cour administrative d'appel a commis une erreur de droit*». (CE, 24 novembre 2017, M. B., requête n° 399324).

Accident de service et maladies professionnelles : limitation du remboursement des traitements versés lors d'une rechute consécutive à un accident de service survenu dans la collectivité précédente

La collectivité qui emploie un agent est tenue de lui verser les traitements qui lui sont dus. Cependant, en cas de rechute consécutive à un accident de service survenu dans la collectivité pour laquelle l'agent travaillait précédemment, la collectivité peut, par une action récursoire, demander le remboursement des traitements liés à cette rechute à la collectivité employeur lors de l'accident. Ce remboursement ne concerne toutefois que les traitements versés au titre de la période raisonnablement nécessaire pour permettre la reprise de l'agent, son

Au 3^e trimestre 2017, le Conseil d'État a statué sur six cas litigieux ayant trait aux concours, à la santé, aux mutations, aux retraites, aux astreintes et à la régularisation des contrats de travail.

Edoardo MARQUÈS

reclassement ou sa mise à la retraite (CE, 24 novembre 2017, Syndicat mixte pour l'étude et le traitement des ordures ménagères de l'Eure, requête n° 397227).

Mutation dans l'intérêt du service

Dans le cadre d'une procédure de déplacement d'office, un fonctionnaire est considéré comme ayant été mis à même de solliciter la communication de son dossier individuel s'il a été informé au préalable par l'administration de son intention de le muter dans l'intérêt du service, alors même que le lieu de sa nouvelle affectation ne lui a pas été indiqué (CE, 8 novembre 2017, La Poste, requête n° 402103).

Retraite et liquidation de pension

Dans le cadre de la liquidation d'une pension de retraite, le décompte final des trimestres liquidables est effectué sur la base de jours calendaires et non en mois ou en parties de trimestre. Une durée de service égale ou supérieure à 45 jours calendaires doit donc être prise en compte comme un trimestre liquidable supplémentaire. En l'espèce, le Conseil d'État constate qu'«*il ressort des pièces du dossier soumis aux juges du fond qu'au titre de ses services militaires et civils et de la bonification pour services actifs de police, M. B. a totalisé 153 trimestres liquidables à la date du 31 décembre 2010. En jugeant que la période de service de fin de carrière de M. B., courant du 1^{er} janvier au 14 février 2011, qui représente 45 jours calendaires, devait être décomptée comme un trimestre liquidable supplémentaire en application des dispositions réglementaires [...] et qu'ainsi, M. B. totalisait 154 trimestres liquidables, le tribunal n'a pas commis d'erreur de droit*» (CE 25 octobre 2017, ministre des Finances et des Comptes publics, requête n° 396425).

Astreinte et temps de travail effectif

Les périodes d'astreinte ne peuvent pas être assimilées à du temps de travail effectif, y compris celles effectuées par le fonctionnaire dans un logement mis à disposition par son employeur à proximité immédiate du lieu de travail. En l'espèce, «*la circonstance que l'employeur mette à la disposition des agents, pour les périodes d'astreinte, un logement situé à proximité ou dans l'enceinte du lieu de travail [...] n'implique pas que le temps durant lequel un agent bénéficie de cette convenance soit qualifié de temps de travail effectif, dès lors que cet agent n'est pas à la disposition permanente et immédiate de son employeur et peut, en dehors des temps d'intervention, vaquer librement à des occupations personnelles*» (CE, 13 octobre 2017, Mme A., requête n° 396934).

Contractuels de droit public : conditions d'emploi

Sauf s'il présente un caractère fictif ou frauduleux, le contrat de recrutement d'un agent contractuel de droit public crée des droits au profit de celui-ci. Lorsque ledit contrat est entaché d'une irrégularité, l'administration est tenue de proposer à celui-ci une régularisation de son contrat afin que son exécution puisse se poursuivre régulièrement.

Mais, si le contrat ne peut être régularisé, il appartient à l'administration, dans la limite des droits résultant du contrat initial, de proposer à l'agent un emploi de niveau équivalent, ou, à défaut d'un tel emploi et si l'intéressé le demande, tout autre emploi, afin de régulariser sa situation. Cependant, si l'intéressé refuse la régularisation de son contrat ou si la régularisation de sa situation, dans les conditions précisées ci-dessus, est impossible, l'administration est tenue de le licencier. En revanche, lorsque la modification du contrat n'implique aucun de ses éléments substantiels, l'administration procède à la régularisation dudit contrat de l'agent, sans être tenue d'obtenir son accord. Dès lors, si l'agent déclare refuser la régularisation à laquelle a procédé l'administration, ce refus n'y fait pas obstacle et cette dernière n'est pas tenue de licencier l'agent (CE, 22 septembre 2017, M. A., requête n° 401364).

Comité social et économique (1/3) Contours d'une nouvelle institution

ATTRIBUTIONS GÉNÉRALES DU COMITÉ SOCIAL ET ÉCONOMIQUE (CSE) DANS LES ENTREPRISES D'AU MOINS 50 SALARIÉS

► Art. L. 2312-9 du Code du travail. Dans le champ de la santé, de la sécurité et des conditions de travail, le comité social et économique :

1° procède à l'analyse des risques professionnels auxquels peuvent être exposés les travailleurs, notamment les femmes enceintes, ainsi que des effets de l'exposition aux facteurs de risques professionnels ;

2° contribue notamment à faciliter l'accès des femmes à tous les emplois, à la résolution des problèmes liés à la maternité, l'adaptation et à l'aménagement des postes de travail afin de faciliter l'accès et le maintien des personnes handicapées à tous les emplois au cours de leur vie professionnelle ;

3° peut susciter toute initiative qu'il estime utile et proposer notamment des actions de prévention du harcèlement moral, du harcèlement sexuel et des agissements sexistes. Le refus de l'employeur est motivé.

► Art. L. 2312-10. Lors des visites de l'inspection du travail, les membres de la délégation du personnel au Cse sont informés de sa présence par l'employeur et peuvent présenter leurs observations.

L'agent de contrôle se fait accompagner par un membre de la délégation du personnel du comité, si ce dernier le souhaite.

CONSULTATIONS ET INFORMATIONS RÉCURRENTES

Ordre public

► Art. L. 2312-17. Le Cse est consulté sur « la politique sociale de l'entreprise, les conditions de travail et l'emploi ».

► Art. L. 2312-18. Une base de données économiques et sociales (Bdes) rassemble l'ensemble des informations nécessaires aux consultations et informations récur-

À partir du 1^{er} janvier 2018, dans chaque entreprise, lors des prochaines élections professionnelles, le comité social et économique (Cse) va remplacer les actuelles institutions représentatives du personnel (Dp, Ce et Chsct). Faisons le point sur les attributions et les moyens du Cse en matière de santé et de sécurité.

Michel CHAPUIS

rentes que l'employeur met à disposition du Cse. Ces informations comportent en particulier des indicateurs relatifs à l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes, notamment sur les écarts de rémunération.

Champ de la négociation

► Art. L. 2312-19. Un accord d'entreprise ou, en l'absence de délégué syndical, un accord entre l'employeur et le Cse, adopté à la majorité des membres titulaires de la délégation du personnel du comité, peut définir :

1° le contenu, la périodicité et les modalités des consultations récurrentes du Cse ainsi que la liste et le contenu des informations nécessaires à ces consultations ;
2° le nombre de réunions annuelles du comité, qui ne peut être inférieur à six ;
3° les niveaux auxquelles les consultations sont conduites et, le cas échéant, leur articulation ;

4° les délais mentionnés dans lesquels les avis du comité sont rendus.

Il peut également prévoir la possibilité pour le Cse d'émettre un avis unique portant sur tout ou partie des thèmes de consultation.

La périodicité des consultations prévue par l'accord ne peut être supérieure à trois ans.

► Art. L. 2312-21. Un accord d'entreprise ou, en l'absence de délégué syndical, un accord entre l'employeur et le Cse, adopté à la majorité des membres titulaires de la délégation du personnel du comité, définit :

1° l'organisation, l'architecture et le contenu de la Bdes ;

2° les modalités de fonctionnement de la Bdes, notamment les droits d'accès et le niveau de mise en place de la base dans les entreprises comportant des établissements distincts, son support, ses modalités de consultation et d'utilisation.

La base de données comporte au moins les thèmes suivants : l'investissement social [...].

Bibliographie

Michel Miné, *Le Grand Livre du droit du travail en pratique*, février 2018, 29^e édition, Éditions Eyrolles.

L'accord peut également intégrer dans la Bdes les informations nécessaires aux négociations obligatoires et aux consultations ponctuelles du Cse.

L'organisation, l'architecture, le contenu et les modalités de fonctionnement de la Bdes sont tels qu'ils permettent au Cse et, le cas échéant, aux délégués syndicaux d'exercer utilement leurs compétences. À défaut d'accord, un accord de branche peut définir l'organisation, l'architecture, le contenu et les modalités de fonctionnement de la Bdes dans les entreprises de moins de 300 salariés.

Dispositions supplétives (à défaut d'accord)

► Art. L. 2312-22. En l'absence d'accord, le Cse est consulté chaque année sur «*la politique sociale de l'entreprise, les conditions de travail et l'emploi*».

La consultation est conduite à la fois au niveau central et au niveau des établissements lorsque sont prévues des mesures d'adaptation spécifiques à ces établissements.

► Art. L. 2312-27. Dans le cadre de la consultation sur la politique sociale, l'employeur présente également au Cse :

1° un rapport annuel écrit faisant le bilan de la situation générale de la santé, de la sécurité et des conditions de travail dans l'entreprise et des actions menées au cours de l'année écoulée dans ces domaines. Les questions du travail de nuit et de prévention des effets de l'exposition aux facteurs de risques professionnels sont traitées spécifiquement ;

2° un programme annuel de prévention des risques professionnels et d'amélioration des conditions de travail. Ce programme fixe la liste détaillée des mesures devant être prises au cours de l'année à venir qui comprennent les mesures de prévention des effets de l'exposition aux facteurs de risques professionnels, ainsi que, pour chaque mesure, ses conditions d'exécution et l'estimation de son coût.

Lors de l'avis rendu sur le rapport et sur le programme annuels de prévention, le comité peut proposer un ordre de priorité et l'adoption de mesures supplémentaires.

Lorsque certaines des mesures prévues par l'employeur ou demandées par le comité n'ont pas été prises au cours de l'année concernée par le programme, l'employeur énonce les motifs de cette inexécution, en annexe au rapport annuel.

Le procès-verbal de la réunion du comité consacrée à l'examen du rapport et du

programme est joint à toute demande présentée par l'employeur en vue d'obtenir des marchés publics, des participations publiques, des subventions, des primes de toute nature ou des avantages sociaux ou fiscaux.

► Art. R. 2312-9. En l'absence d'accord, dans les entreprises d'au moins 300 salariés, la Bdes comporte notamment les informations prévues concernant l'«investissement social».

COMMISSIONS SANTÉ, SÉCURITÉ ET CONDITIONS DE TRAVAIL (CSSCT)

Ordre public

► Art. L. 2315-36. Une commission santé, sécurité et conditions de travail est créée au sein du Cse dans :

1° les entreprises d'au moins 300 salariés ;
2° les établissements distincts d'au moins 300 salariés ;
3° les établissements classés (nucléaires, etc.).

► Art. L. 2315-37. Dans les entreprises et établissements distincts de moins de 300 salariés, l'inspecteur du travail peut imposer la création d'une Csst lorsque cette mesure est nécessaire, notamment en raison de la nature des activités, de l'agencement ou de l'équipement des locaux.

► Art. L. 2315-38. La Csst se voit confier, par délégation du Cse, tout ou partie des attributions du comité relatives à la santé, à la sécurité et aux conditions de travail, à l'exception du recours à un expert et des attributions consultatives du comité.

► Art. L. 2315-39. La commission est présidée par l'employeur ou son représentant.

Elle comprend au minimum trois membres représentants du personnel, dont au moins un représentant du second collège, ou le cas échéant du troisième collège.

Les membres de la commission santé, sécurité et conditions de travail sont désignés par le Cse parmi ses membres, pour une durée qui prend fin avec celle du mandat des membres élus du comité.

Lorsque l'accord confie tout ou partie des attributions du Cse à la Csst, les personnes invitées sont informées et invitées aux réunions de la commission.

L'employeur peut se faire assister par des collaborateurs appartenant à l'entreprise et choisis en dehors du comité. Ensemble, ils ne peuvent pas être en nombre supérieur à celui des représentants du personnel titulaires.

Les dispositions relatives au secret professionnel et à l'obligation de discrétion leur sont applicables.

► Art. L. 2315-40. La formation des membres de la Csst est organisée sur une durée minimale de :

1° cinq jours dans les entreprises d'au moins 300 salariés

2° trois jours dans les entreprises de moins de 300 salariés.

Champ de la négociation

► Art. L. 2315-41. L'accord d'entreprise fixe les modalités de mise en place de la ou des Csst en définissant :

1° le nombre de membres de la ou des commissions ;

2° les missions déléguées à la ou les commissions par le Cse et leurs modalités d'exercice ;

3° leurs modalités de fonctionnement, notamment le nombre d'heures de délégation dont bénéficient les membres de la ou des Csst pour l'exercice de leurs missions ;

4° les modalités de leur formation ;

5° le cas échéant, les moyens qui leur sont alloués ;

6° le cas échéant, les conditions et modalités dans lesquelles une formation spécifique correspondant aux risques ou facteurs de risques particuliers, en rapport avec l'activité de l'entreprise peut être dispensée aux membres de la commission.

► Art. L. 2315-42. En l'absence de délégué syndical, un accord entre l'employeur et le Cse, adopté à la majorité des membres titulaires élus de la délégation du personnel du comité, fixe les modalités de mise en place de la ou des Csst.

Dispositions supplétives

► Art. L. 2315-44. En l'absence d'accord, le règlement intérieur du Cse définit les modalités de mise en place et de fonctionnement de la ou des Csst.

En l'absence d'accord, l'employeur fixe le nombre de Csst.

À suivre

DOUCHY-LES-MINES/PHOTOGRAPHIE

L'ARBRE, CHEZ JEAN LUC TARTARIN, NE CACHE JAMAIS LA FORÊT



Jean-Luc Tartarin,
de la série « Arbres »
(octobre 1988),
tirage argentique
réalisé par l'auteur.

JEAN-LUC TARTARIN

Le Centre régional de la photographie (Crp) basé à Douchy-les-Mines (59) présente, sous le titre « Le génie des arbres, extraits 1983-2013 », une exposition consacrée au travail artistique de Jean-Luc Tartarin. Né en 1951 à Metz, où il vit et travaille, il recevait le Prix Niepce à 19 ans. Sa pratique s'attache à cerner l'essence des choses, qu'il s'agisse d'êtres ou de paysages, comme c'est le cas dans cette manifestation, qui regroupe quelque 40 œuvres triées sur le volet ayant trait à la forêt, dont il dit qu'il y a cherché et trouvé « *le sens de la construction, l'évidence première* ». « *Tout y est rythme et sensation, précise-t-il. Il s'agit de restituer, en le transposant, ce sentiment fort de la nature, à partir de ce bloc de sensations, dans un travail qui mènera mon regard aux limites du perçu* », car « *la photographie a la faculté d'absorber le réel et de le transformer* ».

Muriel Enjalran, commissaire de l'exposition et directrice du Crp, estime que « *le parcours d'œuvres proposées permet de dérouler et de comprendre une recherche constante qui s'intéresse à la matière de l'image, à l'émulsion photographique ; la photographie partage avec la peinture le projet de révéler et de réinventer le réel et dialogue avec elle depuis ses origines* ».

Fondé en 1982, le Centre régional de la photographie de Douchy-les-Mines développe des missions de centre d'art dans le champ de la photographie et de l'image contemporaine. Il puise son origine dans un collectif de photographes issu du photo club du comité d'entreprise Usinor-Denain. Il s'est installé à Douchy-les-Mines en 1986.

Antoine SARRAZIN

• JUSQU'AU 18 FÉVRIER, DANS LA GALERIE DE L'ANCIENNE POSTE, PLACE DES NATIONS, DOUCHY-LES-MINES (59), ENTRÉE LIBRE. WWW.CRP.PHOTO

BEZONS/MUSIQUE

BEN L'ONCLE SOUL SUR LES TRACES DE SINATRA

Vingt ans après la mort du célèbre crooner, le chanteur Ben, surnommé l'oncle soul (de son vrai nom Benjamin Duterte, né en 1984 à Tours), lui rend un hommage vibrant dans son troisième album intitulé *Under my Skin* (« Sous ma peau »), dans lequel il mêle hardiment la soul, le blues, le reggae et le jazz. Il y rhabille élégamment Sinatra, sans jamais le trahir, en mettant sa voix chaude et son sens du swing au service de grands standards de celui qui l'inspire (*My Way, A very Good Year, New York-New York, The Good Life...*). En compagnie de Freddy Joy (platines), Stéphane « Pete » Lenevelan (keyboards et piano), Lawrence Clayes (drums), Olivier Carole (basse), Christophe Lardeau (guitare), Max Pinto (saxophone) et Alexandre Mérichon (trompette), Ben l'oncle soul est en concert ce mois-ci.

• LE 6 FÉVRIER À 20 H 30 AU THÉÂTRE PAUL-ÉLUARD, 162, RUE MAURICE-BERTEAUX, BEZONS (95).
WWW.TPEBEZONS.FR

SORTIES FILMS

El Presidente

SANTIAGO MITRE (ARGENTINE)

Un polar politique sur fond de corruption, d'ingérence d'un pays voisin (le Chili) par l'intermédiaire d'un psychiatre qui manipule la fille fragile du locataire de la Casa Rosada (l'Élysée de Buenos Aires) pendant que les États-Unis tirent les ficelles. Réalisme criant et félicitations à l'acteur Ricardo Darín dans le rôle-titre.

Le lion est mort ce soir

NOBUHIRO SUWA (FRANCE)

Où l'on redécouvre avec grand plaisir Jean-Pierre Léaud, double cinématographique de François Truffaut, dans son propre rôle, en somme, celui d'un vieil acteur qui se cache dans le Midi, rencontre le fantôme d'une femme aimée jadis et se retrouve poursuivi par une bande d'enfants qui entendent le faire tourner dans un film...

Les femmes de la rivière qui pleure

SHERON DAYOC (PHILIPPINES)

Un film venu de loin, doté d'une aura poétique insolite, où l'on voit l'héroïne, belle et jeune veuve musulmane, hésiter entre le pardon du meurtrier de son mari et la poursuite de la vendetta, comme l'exigerait la tradition.

MONTBÉLIARD/EXPOSITION TOUTE L'HISTOIRE DU CORPS DEPUIS L'ANTIQUITÉ JUSQU'À NOS JOURS

Dans le musée du château des ducs de Wurtemberg se tient actuellement l'exposition « À corps majeurs », laquelle, à travers une centaine d'œuvres infiniment diverses issues des musées de Montbéliard (gravures, peintures, sculptures, photographies), explore l'histoire corporelle, de l'Antiquité à nos jours. La représentation du corps est constitutive de l'histoire de l'humanité et de l'histoire de l'art. Source d'études scientifiques, curiosité esthétique et sujet sociologique, le corps humain dessiné, sculpté, déshabillé, raconté, ausculté, traduit au fil des siècles l'évolution des mouvements de pensée. « À corps majeurs » confronte visions, échelles de représentation, proportions idéales et questionnement sur la figure humaine.

Stéphane HARCOURT

• JUSQU'AU 4 MARS, MUSÉE DU CHÂTEAU DES DUCS DU WURTEMBERG, 7 RUE DES TOURS, À MONTBÉLIARD (25). MUSEES@MONTBELIARD.COM

Buste anthropologique
de Shon-Ta-Yi-Ga (1877),
moulage en plâtre.



PIERRE GUENAT



Goscinnny, *Autoportrait à la table à dessin* (1948),
encre de Chine noire, gouache grise sur papier, 19,7 x 16,5 cm.

PARIS/BANDE DESSINÉE GOSCINNY DANS SES ŒUVRES

Quarante ans après la disparition du raconteur d'histoires à qui l'on doit la paternité d'une foule de créatures de papier, l'exposition « René Goscinny (1926-1977). Au-delà du rire », en partenariat avec l'Institut René-Goscinny, propose plus de 200 de ses œuvres (planches et scénarios originaux) ainsi que de nombreux documents inédits ayant trait au parcours de ce fils d'émigrés juifs originaires de Pologne et d'Ukraine, né à Paris.

• JUSQU'AU 4 MARS, AU MUSÉE D'ART ET D'HISTOIRE DU JUDAÏSME, 71 RUE DU TEMPLE, À PARIS 3E. [HTTPS://WWW.MAHJ.ORG](https://www.mahj.org)

LOUVRE/POUVOIR ART ET PROPAGANDE

Une quarantaine d'œuvres des collections du musée du Louvre, du Musée national du château de Pau, du château de Versailles et du musée des Beaux-Arts de la Ville de Paris illustrent, de l'Antiquité nos jours, l'évolution des codes de représentation du pouvoir politique. Intitulée « Théâtre du pouvoir », cette exposition explore des thèmes aussi divers que « Les figures du prince », « Persuader pour légitimer le pouvoir » ou encore « Les insignes du pouvoir ». On peut voir notamment le portrait de Louis XIII par Philippe de Champaigne, Louis XIV par François Girardon, Louis XVI par Callet, Napoléon I^{er} peint par Gérard et Louis-Philippe par Winterhalter, ainsi que les régalia, qui étaient les objets du sacre des rois de France.

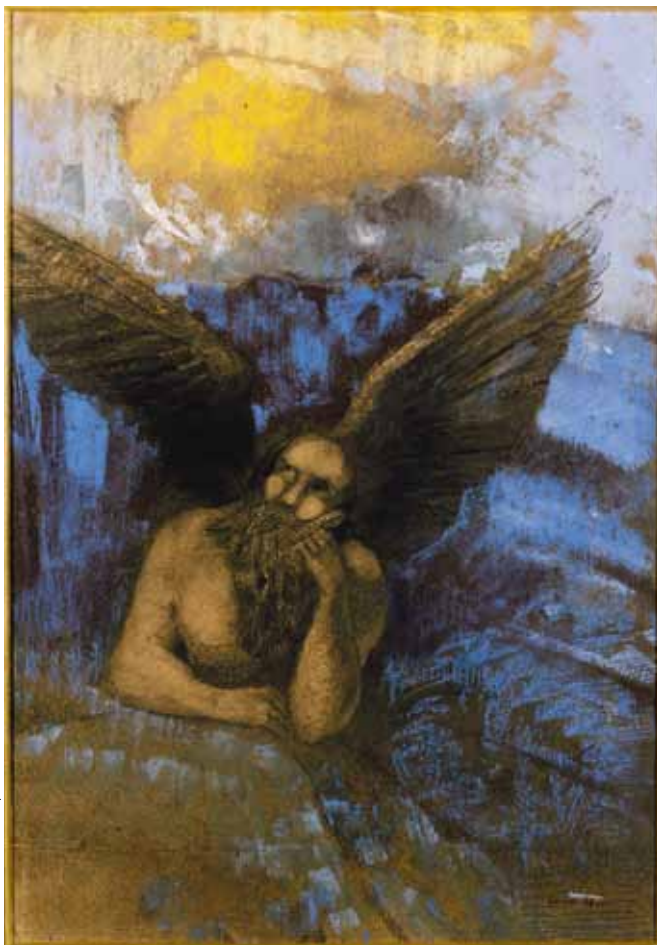
• JUSQU'AU 2 JUILLET, DANS LA PETITE GALERIE DU LOUVRE. L'EXPOSITION SERA, DU 14 SEPTEMBRE 2018 AU 28 AVRIL 2019 AU MUSÉE NATIONAL DU CHÂTEAU DE PAU.

DOUAI/MUSIQUE DES PAS SUR LA LUNE

Thierry Balasse et la Compagnie Inouïe présentent *Cosmos 1969*, une création musicale qui plonge le public dans une bande originale fantasmée de la mission Apollo 11, en mixant des citations des Beatles, de Pink Floyd, David Bowie, etc., pour un voyage mythique de la Terre à la Lune. En 1969 arrivent sur le marché deux synthétiseurs qui vont marquer durablement le monde du studio et de la musique pop : le Vcs et le Minimoog. Le spectacle *Cosmos 1969* est en souvenir de ce jour de juillet 1969, lorsque Neil Armstrong posa le pied sur la Lune. Sur scène, au-dessus des musiciens, une artiste aérienne se livre à une performance inspirée par les étapes de la mission lunaire.

• 21 ET 22 FÉVRIER, SALLE MALRAUX DE L'HIPPODROME, PLACE DU BARLET, À DOUAI (59). WWW.TANDEM-ARRASDOUAI.EU

PHOTOS : PETIT PALAIS / ROGER-VIOUET



Odilon Redon, *Vieil Ange* (1892-1895), pastel et fusain.



James Tissot, *Berthe* (vers 1883), crayon graphite, pastel.

PARIS/EXPOSITION

L'ART DÉLICAT DU PASTEL ENTRE DESSIN ET PEINTURE

LE PETIT PALAIS PROPOSE UN ENSEMBLE DE 130 ŒUVRES – ESSENTIELLEMENT ISSUES DE L'IMPRESSIONNISME ET DU SYMBOLISME – RÉALISÉES SELON CETTE TECHNIQUE À BASE DE PIGMENTS COLORÉS.

On considère volontiers le XVIII^e siècle comme celui de l'âge d'or de la technique du pastel. En témoigne joliment le délicieux portrait de la princesse Radziwill (1781-1808), pastel et sanguine, réalisé vers 1800-1801 par Élisabeth Vigée-Le Brun (1755-1842), qui était devenue en 1779 la peintre officielle de Marie-Antoinette. On peut le voir dans la

« L'art du pastel, de Degas à Redon », jusqu'au 8 avril au Petit Palais. www.petitpalais.paris.fr

première section – intitulée « Avant le renouveau du pastel » – de l'exposition « L'art du pastel, de Degas à Redon », qui offre au regard des œuvres pour la plupart inédites, avant qu'elles ne retournent en réserve en raison de leur fragilité (à cause de leur sensibilité à la lumière et aux vibrations que pourrait provoquer leur transport). Voilà pourquoi elles ne sont que rarement montrées et jamais prêtées. Cette exposition est une occasion inédite de les admirer. Dans leur grande

majorité, les œuvres exposées datent des années 1860 à 1920.

Qu'est-ce donc que le pastel ? Le bon vieux dictionnaire Robert en fournit la pure et simple définition : « *Pâte faite de pigments colorés pulvérisés, agglomérés et façonnés en bâtonnets.* » L'étymologie du mot indiquerait une origine italienne (*pasta* = pâte). Pourtant, si l'on en croit un texte de Léonard de Vinci, la technique du pastel, qu'il dénomme le « *mode de colorier à sec* », lui aurait été révélée à la fin du



Berthe Morisot, *Dans le parc* (1874), pastel.

xv^e siècle par l'artiste français Jean Perréal, venu à Milan en 1499 avec Louis XII. Dans la hiérarchie des genres, le pastel n'est pas en haut. Après Élisabeth Vigée-Le Brun et d'autres portraitistes comme Rosalba Carriera (1675-1757) et Maurice-Quentin de la Tour (1704-1788), le pastel tombe en désuétude. Ni David ni Ingres ne s'y adonnent. Ouvrage de dames ? C'est insensiblement, au fil du xix^e siècle, que le pastel a pu devenir un genre autonome – apprécié des artistes romantiques tels le sculpteur et dessinateur Carpeaux et Léon Reisener (1808-1878), cousin germain de Delacroix – puis cultivé par les réalistes et naturalistes du type Steinlen ou Fernand Pelez, « spécialistes » des « petites parisiennes », danseuses et mininettes de la Belle Époque.

Ni préparation, ni temps de séchage

Le pastel est on ne peut plus pratique pour aller sur le motif. Des paysagistes comme Félix Bouchor, Iwill et Alexandre Nozal, par exemple, adoptent naturellement, pour ainsi dire, ce matériau léger, si peu encombrant, qui ne nécessite ni préparation ni temps de séchage. Dans leur recherche de vérité dans la transcription du réel, il s'avère parfaitement adéquat

Le pastel rend idéalement les carnations féminines, auxquelles il prête un caractère velouté et poudré.

pour la notation des changements de lumière. Dans la veine d'un Jean-François Millet, apôtre des travaux et des jours du monde rural, Léon Lhermitte associe le pastel au réalisme flamand du xvii^e siècle – voir *La Moisson. Les Lieuses de gerbes* (1897). Bien au-delà, tous les thèmes de la vie moderne, qu'il s'agisse de scènes populaires ou de l'ordre de l'intime, lesquelles requièrent un traitement spontané, tombent aisément dans le domaine du pastel.

Il faudra attendre la création de la Société des pastellistes français en 1885 et la construction d'un pavillon des pastellistes à l'Exposition universelle de 1889, pour que le soutien d'écrivains et de grands critiques d'art comme Octave Mirbeau

et Félix Fénéon permette enfin la pleine reconnaissance du pastel.

La nouveauté de ce médium offrit à ses débuts une alternative séduisante au caractère classique de la peinture à l'huile. D'œuvre d'agrément ou d'esquisse, le pastel a progressivement acquis son statut de création autonome. C'est sans conteste sous le règne des artistes impressionnistes qu'il a conquis droit de cité, quand bien même, pour bon nombre d'entre eux, sa pratique demeura secondaire. C'est égal, les œuvres conservées au Petit Palais constituent un témoignage éloquent de l'engouement tenace de certains, et non des moindres, de Degas à Mary Cassatt, de Paul Guillaumin à Gauguin, sans omettre Berthe Morisot et le grand Auguste Renoir. C'est dans la sphère de l'intime et des cercles familiaux et d'amitié que le pastel trouve alors son plein emploi.

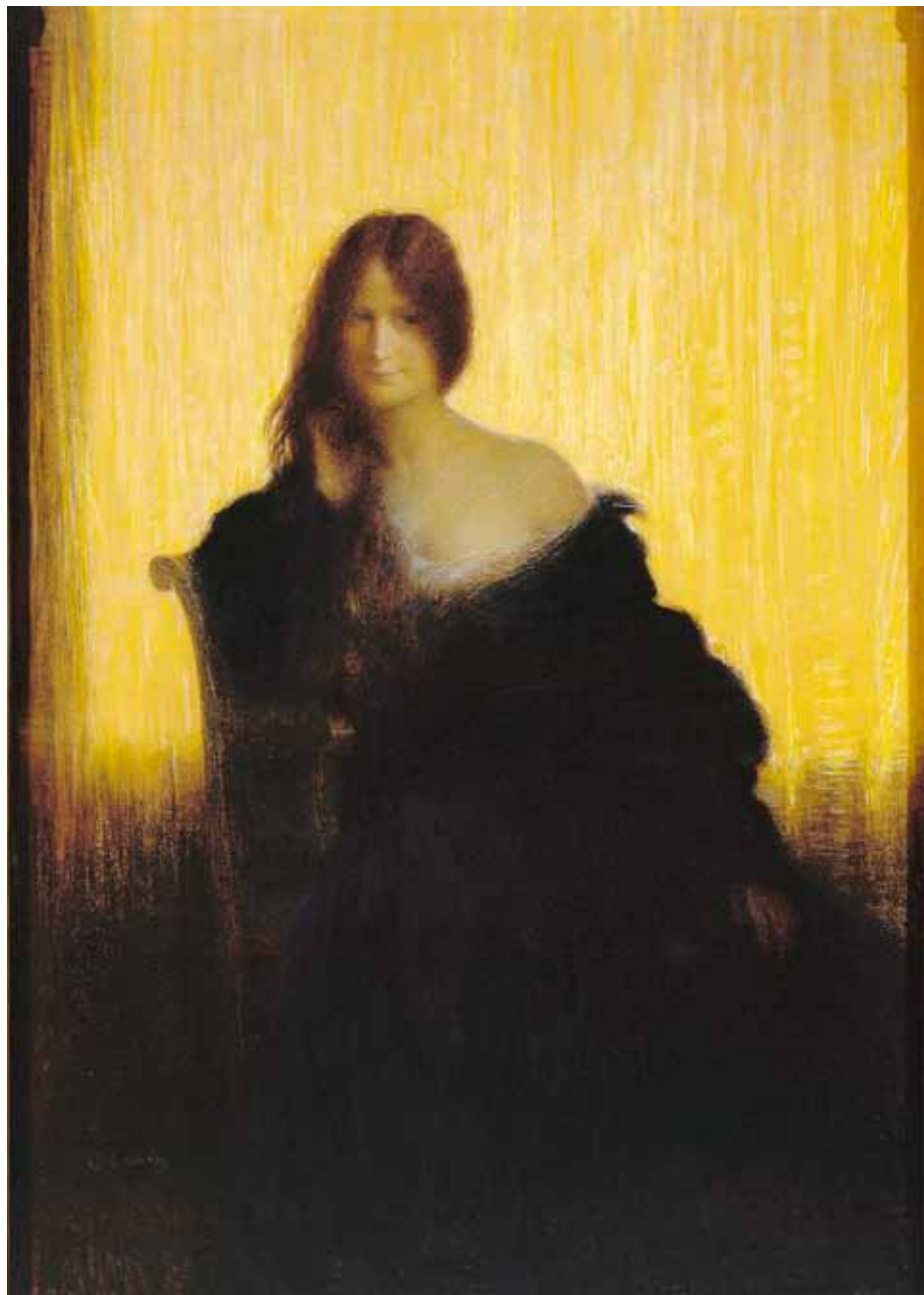
Il est un autre volet de l'exposition qui ne manque pas de surprendre. C'est celui dit du « pastel mondain ». À la fin du xix^e siècle en effet, les classes aristocratiques et bourgeoises sont sensibles au charme et au raffinement du pastel, qui offre de surcroît aux artistes des perspectives lucratives. À la suite de James Tissot – voir son adorable *Berthe* (vers 1883), crayon graphite ...

... et pastel –, par exemple, d'Albert Besnard ou de Jacques-Émile Blanche, qui devint un personnage de Marcel Proust dans la *Recherche du temps perdu*, s'affirme une phalange de peintres pastellistes virtuoses, spécialistes de l'élégance parisienne. Multipliant souvent les grands formats, ils peuvent aller jusqu'à portraiturer, sur le mode académique, notables et officiels de l'époque, concurrençant en cela la peinture à l'huile. C'est notamment le cas de Charles Léandre et de Marcel Baschet. L'essentiel de l'utilisation du pastel est pourtant dans les diverses représentations de la figure féminine. Chez Antonio de la Gandara, cela revêt d'abord un aspect sensuel, tandis qu'à l'opposé Victor Prouvé, tenant de l'école de Nancy, s'attache à des effigies contemplatives.

La technique du pastel autorise une grande rapidité d'exécution et permet une variété stylistique remarquable.

Le pastel rend idéalement les carnations féminines, auxquelles il prête un caractère velouté et poudré. Une grande liberté d'inspiration se met à régner dans la facture des œuvres à modèle féminin, les nus fantaisistes de Pierre Carrier-Belleuse rivalisant avec ceux bien plus audacieux d'Alfred Roll. Maintes femmes artistes, comme Claude Marlef et Émilie Guillaumot-Adan, s'emparent alors de la technique du pastel, plus facile d'accès et moins onéreuse que l'huile. Elles s'illustrent dans des scènes de genre et des portraits décoratifs de mondaines ou d'amies.

Il y a enfin les peintres symbolistes, qui utilisèrent le pastel par prédilection. C'est qu'il leur permettait des couleurs aux harmonies propices à l'étrangeté qu'ils recherchaient. Exprimant leurs rêves et leurs sentiments, en quête d'un espace intérieur dont l'esthétique s'évaderait des thèmes terre à terre, ils s'attachaient à des sujets rares et insolites, d'essence littéraire, allégorique ou mythologique, privilégiant le mystère et des idéaux poétiques singuliers. *Sur champ d'or* (1897), de Charles-Lucien Léandre, qui tient lieu d'affiche à l'exposition, est à cet égard superbement significatif, dans la mesure où une femme de rêve à longs cheveux semble surgir de la lumière. À signaler aussi les nus monumentaux de Lucien



Charles-Lucien Léandre, *Sur champ d'or* (1897).

Lévy-Dhurmer et l'univers vaporeux des œuvres immatérielles d'Edmond Aman-Jean. Pour leur part, Émile-René Ménard, Alphonse Osbert et Ker-Xavier Roussel s'emploient à recréer des paysages dignes de Virgile, tandis qu'Odilon Redon, qui sut mettre « la logique du visible dans l'invisible », brille ostensiblement, tant dans ses portraits que dans ses études de fleurs, par un caractère visionnaire sans égal. Quant à son imaginaire unique, il n'est que de contempler son *Vieil Ange* (1892-1895), au pastel et fusain.

Initier les visiteurs à la technique du pastel

L'exposition permet également d'initier les visiteurs à la technique du pastel et à la question cruciale de la conservation des œuvres sur papier, particulièrement sensibles aux effets de la lumière et qui ne peuvent donc être exposées de façon permanente. En résumé, la technique du pastel, si séduisante par sa matière et ses

couleurs, autorise une grande rapidité d'exécution et permet une variété stylistique considérable, depuis la simple esquisse colorée, souvent l'étape préparatoire du tableau, jusqu'aux œuvres achevées.

Trois œuvres du pastelliste contemporain Irving Petlin (né en 1934 aux États-Unis) sont présentées dans l'exposition. C'est en étudiant à l'Art Institute of Chicago qu'il découvre Odilon Redon, qui exerce sur lui une influence déterminante et le verra s'orienter très tôt vers la technique du pastel, à laquelle il a consacré divers cycles, notamment « Hommage à Primo Levi », « Le monde de Bruno Schulz » ou encore d'après *L'Art de la fugue* de J.S. Bach. Ses œuvres sont visibles au Centre Pompidou à Paris, au Museum of Modern Art de New York, au Los Angeles County Museum of Art... Il vit actuellement à Paris et travaille pour la galerie Ditesheim & Maffei Fine Art à Neuchâtel.

Jean-Pierre LÉONARDINI

DEBUSSY/RAVEL

Uniques, ils font la paire

Écrits à dix ans d'intervalle, le quatuor à cordes en *sol mineur* de Claude Debussy (1892) et le quatuor en *fa majeur* de Maurice Ravel sont souvent traités comme les Dupond et Dupont du répertoire de chambre français. Et donc souvent associés au disque. Le dernier exemple en date, signé du Quatuor Van Kuijk (qui, comme son nom l'indique, n'est pas belge mais français), ne déroge pas à la règle. Il est vrai que les deux œuvres partagent de nombreux points communs : leur caractère unique dans l'œuvre des deux compositeurs ; la créativité harmonique ; l'inventivité, dans l'usage des sourdines chez Debussy, dans l'emploi jouissif des pizzicati chez Ravel ; et l'accueil glacé, à l'époque, de la critique. Chefs-d'œuvre de la musique française, les deux quatuors dévoilent encore un peu plus de richesse sous l'archet des Van Kuijk. Né en 2012 et formé auprès du Quatuor Ysaÿe, du même nom que celui qui créa le Quatuor de Debussy, leur version constitue une belle entrée en matière en cette année du centenaire de la mort du compositeur de *Pelléas et Mélisande*.

• QUATUOR VAN KUIJK, *DEBUSSY RAVEL CHAUSSON*, 1 CD ALPHA CLASSICS, 2017, 17,99 EUROS.

REYNALDO HAHN

Unique en son genre

Avec Fanny Robilliard et Paloma Kouider, l'école française de la musique de chambre peut voir l'avenir en rose. Partenaires au sein du Trio Karénine, la jeune violoniste et la pianiste ont, pour cette première en duo, choisi, comme le Quatuor Van Kuijk, de rendre hommage à Debussy et à Ravel. Pour une première, leur entente fait merveille, touchant à la magie dans l'équilibre ténu de Debussy ou le raffinement expressif de Ravel, malgré l'exigence technique. Avec Karol Szymanowski et son triptyque, *Mythes*, Reynaldo Hahn complète le programme. À peine plus connu que le précédent, Hahn a longtemps traîné une réputation de musicien de salon. L'histoire retient par ailleurs qu'il fut aussi l'amant de Proust, puis son ami de toujours, et qu'il dirigea l'Opéra de Paris avant de succomber à une tumeur du cerveau en 1947. S'il ne fut l'instigateur d'aucune rupture sur le plan esthétique, Reynaldo Hahn toucha cependant à tous les genres, et notamment à la musique de chambre. Son *Nocturne* est un vrai délice pour les oreilles et donne envie de découvrir davantage de son auteur.

• FANNY ROBILLIARD (VIOLON), PALOMA KOUIDER (PIANO), *DEBUSSY SZYMANOWSKI HAHN RAVEL*, 1 CD EVIDENCE, 2017, 22 EUROS.

RÉGINE CRESPIN

Il y a dix ans...

Régine Crespin était une grande interprète de Reynaldo Hahn et de sa *Ciboulette*. Mais elle était une plus grande encore Maréchale, dans *Le Chevalier à la rose*, de Strauss. On n'en trouve malheureusement pas trace dans le coffret édité par Warner pour les dix ans de la mort de la chanteuse. Alors, on se consolera avec ses enregistrements de Wagner, Verdi, Offenbach ou des mélodies de Duparc. Personnage attachant et drôle, la souplesse de sa voix n'avait d'égale que la pureté de son timbre et son sens de la mélodie.

• RÉGINE CRESPIN 1927-2007, *A TRIBUTE*, 10 CD WARNER CLASSICS, 2017, 33 EUROS.

LILAS

Cela fait des années que Marianne Legendre (hautbois) et Florence Bourdon (harpe) forment un duo et jouent au sein de l'Orchestre de l'Île-de-France. Le vendredi 16 février, elles seront en concert au Triton, 11 bis, rue du Coq-Français, aux Lilas (93). www.letriton.com

CORNEILLE

La pièce de Corneille, *Le Menteur*, mise en scène par Julia Vidity, est jusqu'au 18 février à l'affiche du théâtre de la Tempête, à la Cartoucherie, route du Champ-de-Manœuvre, à Paris 12^e. www.la-tempete.fr

EMMA

Les lundis 19, 26 février et 5 mars, Emma la clown sera avec son spectacle *Emma Mort, même pas peur*, à Bobino, 14-20, rue de la Gaîté, Paris 14^e. www.bobino.fr

bouteilles

Mercurey

Domaine Jeannin-Naltet

Moins prestigieux que celui de la côte de Nuits ou celui la côte de Beaune, le vignoble de la côte chalonaise mérite toutefois votre attention.

À Givry, Rully, Mercurey, Bouzeron ou Montagny, le pinot noir, le chardonnay et l'aligoté se plaisent sur des sols argilo-calcaires anciens. L'appellation mercurey est l'une des plus anciennes de la Bourgogne. Instituée des 1923, elle englobe 650 hectares de vignes sur des coteaux marno-calcaires à l'abri du vent qui confèrent à ses vins rouges et blancs une puissance charnue sur un fruit croquant. Pinot noir pour les rouges, chardonnay pour les blancs produisent sur ces terroirs des vins généreux et élégants.

Le domaine Jeannin-Naltet est une vieille et bonne maison créée en 1858 et transmise par alliance à Benoît Eschard. Rien ne prédisposait cet ingénieur des Arts et Métiers aux travaux de la vigne, hormis sa passion pour le vin et son mariage avec la nièce du vigneron. Après une formation en viticulture et en œnologie, il se lance, investit dans de nouveaux équipements et modifie les pratiques : labours, effeuillage, ébourgeonnage, achat de barriques neuves contribuent à la progression qualitative. Son premier millésime, le 2014 est déjà une belle réussite, confirmée en 2015 et en 2016.

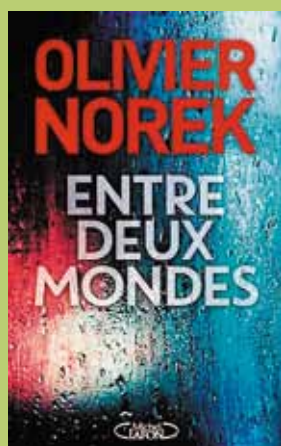
Le domaine possède 7 hectares de premiers crus : le Clos l'Évêque, caractérisé par des notes de petits fruits rouges, de griotte et de groseille ; le Clos des Grands-Voyens, présentant un nez riche et profond avec un fruité noir, des notes épicées et une superbe concentration en bouche ; les Naugues, alliant puissance, longueur et finesse. Ces très belles bouteilles, d'une garde moyenne de 5 à 10 ans, vous sont proposées autour de 17 euros départ cave. Elles accompagneront parfaitement une belle volaille rôtie.

Georges SULIAC

4, RUE DE JAMPROYES, 71640 MERCUREY
[HTTPS://JEANNIN-NALTET.FR](https://JEANNIN-NALTET.FR)

DANS LA JUNGLE
des revues et de Calais

TANDIS QU'OLIVIER NOREK NOUS EMMÈNE AUX CÔTÉS DES MIGRANTS, LA REVUE *TEMPS NOIRS* ÉTUDIE LA TRAJECTOIRE COLLABO DE MICHEL AUDIARD SOUS L'OCCUPATION.



Une fois n'est pas coutume. Avant de vous conseiller des polars, comme chaque mois, je tiens à vous parler de quelques revues consacrées à ce genre. La première d'entre elles, *La Tête en noir*, est plutôt un fanzine, mais régularité et dynamisme sont restés intacts malgré ses trente-quatre ans d'âge. Une douzaine de rédacteurs prodiguent des dizaines de conseils de lecture dans ce bimestriel gratuit de 16 pages.

Deux revues valent également le détour. La première, *Temps noirs*, créée en 1998 par Franck Lhomeau, directeur des éditions Joseph K., à Nantes, vient de fêter son 20^e numéro et ses vingt ans d'existence avec un excellent numéro : 350 pages de haute tenue. Une étude de 174 pages dissèque les rapports entre les romans de la Série noire et le cinéma de 1946 à 1963. L'article phare est cependant celui consacré à Michel Audiard, journaliste et romancier, célèbre pour ses dialogues et autres adaptations pour le cinéma. Sur 50 pages, Franck Lhomeau donne son point de vue sur l'attitude d'Audiard durant l'Occupation. Dans les précédents numéros, il avait déjà étudié la trajectoire de romanciers de la Série noire comme Albert Simonin (*Touchez pas au grisbi*), José Giovanni ou Ange Bastiani, collabos notoires et condamnés à la Libération.

La seconde revue, *Sang froid*, est trimestrielle et n'a que deux ans d'existence. Son sommaire est en partie consacré à des sujets d'investigation comme « Le casse de la Résistance » : le soir du 26 juillet 1944, le train Périgueux-Bordeaux de la banque de France est délesté de 2,28 milliards de francs par un commando de maquisards. Une somme astronomique qui fut loin d'être retrouvée dans son intégralité à la Libération... La partie polars, plus classique, offre des portraits et entretiens avec des auteurs, une nouvelle inédite et des conseils de lecture. Et pour les abonnés, un bon pour un polar grand format récent.

Entre deux mondes, d'Olivier Norek est un roman d'une cruelle actualité qui aborde la question de l'immigration, avec ses populations fuyant les guerres, les famines, les tortures, les dictatures, à la recherche d'un pays où règne la paix.

Pour sauver sa famille, Adam, policier syrien qui appartient à un groupe rebelle, infiltre le renseignement militaire du régime de Bachar el Assad. Sentant que sa couverture va être découverte, il n'a pas d'autre choix que de

faire fuir sa femme Nora et sa fille Maya. Il leur donne rendez-vous en France, à Calais : « *Je te retrouverai, lui dit-il, je te promets que je vous retrouverai ! C'est notre nouvelle vie, Nora, notre nouvelle vie !* » Mais la traversée de la Méditerranée vire au cauchemar et, lorsque Adam arrive à Calais, il ne trouve ni sa femme, ni sa fille. La « nouvelle vie » d'Adam démarre... mais son rêve s'est éteint. Vivant dans ce no man's land les conditions inhumaines des réfugiés de la « jungle », il fait la connaissance d'un enfant africain livré à lui-même, muet, outrageusement cabossé par la vie. Adam rencontre aussi un jeune flic tout juste nommé à Calais. Il dirige une équipe, écorchée et au bout du rouleau, chargée de faire appliquer la loi coûte que coûte, afin d'empêcher les migrants de partir vers leur terre promise, l'Angleterre.

Petit-fils de réfugié polonais, engagé dans l'humanitaire pendant la guerre en ex-Yougoslavie, puis lieutenant dans la police judiciaire du 93 depuis dix-huit ans, Olivier Norek a vécu plusieurs semaines aux côtés des migrants de la jungle de Calais. Il nous livre un roman bouleversant, un thriller pétri d'humanité qui braque un projecteur sans concession sur l'une des tragédies du XXI^e siècle. Son roman, habilement construit, en cours d'adaptation pour le cinéma, nous interroge sur notre propre cheminement. Doit-on se contenter de compatir ? Doit-on s'engager ? *Entre deux mondes* nous met face à notre responsabilité devant l'Histoire, au regard des « solutions de rafistolage » mises en œuvre.

Lorsque vous lirez cette première chronique de l'année nouvelle, sachez que sera paru aux éditions du Caïman un recueil de nouvelles, témoignages, souvenirs, dessins et Bd pour fêter avec éclat le cinquantenaire de Mai 68. Vingt-quatre auteurs et 28 dessinateurs y ont participé, mais nous en reparlerons.

◀ Claude MESPLÈDE

BIBLIOGRAPHIE

• RECEVEZ PENDANT UN AN *LA TÊTE EN NOIR* EN ENVOYANT UN CHÈQUE DE 8 EUROS (FRAIS D'ENVOI) À L'ORDRE DE JEAN-PAUL GUÉRY À L'ADRESSE SUIVANTE : TÊTE EN NOIR, 3, RUE LENEVEU, 49100 ANGERS.

• REVUE *TEMPS NOIRS* N° 20 (2017), 350 PAGES, 19,50 EUROS. ÉDITIONS JOSEPH K., 25, RUE GEOFFROY-DROUET, 44000 NANTES.

• REVUE *SANG FROID* N° 8 (HIVER 2017), 162 PAGES, 15 EUROS. 170 BIS, RUE DU FAUBOURG-SAINT-ANTOINE, 75012 PARIS.

• OLIVIER NOREK, *ENTRE DEUX MONDES*, MICHEL LAFON, 414 PAGES, 2017, 19,95 EUROS.

lire les romans

ARTISTES

insaississables



OLIVIER ADAM SUIT UNE JEUNE FEMME SUR LES TRACES D'UN PÈRE DISPARU... APRÈS AVOIR ÉTÉ TOUJOURS ABSENT. L'AUTEUR MAUDIT MIS EN SCÈNE PAR YANNICK HAENEL, FINIRA, POUR SA PART, PAR TROUVER L'APAISEMENT.

Olivier Adam aime la simplicité et l'efficacité de la chanson française. Ironie de la rentrée littéraire de janvier, son dernier roman, *Chanson de la ville silencieuse*, sort quelques semaines après la disparition de Johnny Hallyday, un des modèles qui inspira l'auteur. La narratrice est la fille d'une idole de la chanson qui, un jour, à la manière de Rimbaud, s'est tu et s'est retiré loin de Paris, puis a tout à fait disparu. Il semble avoir été aperçu à Lisbonne, en simple et anonyme chanteur des rues. Sa fille décide de partir à sa rencontre et confie son enfance à côté d'un géant qui lui a fait tellement d'ombre qu'elle n'est pas parvenue à grandir ; à côté d'un homme qui ne sera jamais père ; à côté de femmes qui ne seront jamais sa mère : « *une drôle d'enfance, m'avait dit Sofiane un jour. J'avais haussé les épaules. C'était la mienne et il me fallait bien faire avec.* »

Tout le ton du récit est dans ce haussement d'épaules, dans cette acceptation résignée d'une vie d'effacement. Sa mère internée, son père prend sa fille avec elle pour la confier à des voisins dans une maison du Lubéron où elle grandit loin de tout mais si près d'un univers où les abus sont la règle. Elle grandit sans être regardée et se réfugie dans l'oubli d'elle-même. *Chanson de la ville silencieuse* mêle deux portraits : celui d'un artiste qui se brûle dans la lumière, prisonnier de son image alors qu'il voulait se libérer par la musique, et celui de sa fille qui aura échappé à toutes les errances, au prix finalement de l'oubli de soi. D'un côté la confession d'une jeune femme sans talent qui vit dans l'ombre ; de l'autre, le portrait en creux et mystérieux, car toujours incomplet, d'un génie qui se consume dans la lumière. « *Les chanteurs, en concert, note la narratrice, c'est leur peau même, leurs corps entiers, leurs mots, l'intérieur de leur cerveau qu'ils mettent en jeu. Sans filtre. Sans distance. Dans aucune autre forme d'art on n'avance à ce point nu, vulnérable. Le chanteur sur scène, c'est un don brut. Primitif. Un truc de cannibale.* »

Il disparaît dans une mise en scène macabre qui laisse place à toutes les interprétations. Une photo floue, prise dans les rues de Lisbonne par des amis, contraint la narratrice à ordonner ses souvenirs et à faire le tri dans sa propre vie pour se défaire de « *cet effacement qui lui tient lieu de caractère* ». La narratrice n'a pas eu d'enfance car des parents absents, n'a pas eu d'adolescence car

personne à qui s'opposer sinon un fantôme cyclothymique. La thématique de la disparition est centrale, obsédante même, dans l'univers d'Olivier Adam depuis *Je vais bien, ne t'en fais pas*. Le vide laissé par le disparu doit être comblé par ceux qui restent.

Chanson de la ville silencieuse est le refrain d'une identité qui se construit au fur et à mesure que celle de l'autre s'efface. La vérité restera incertaine mais la quête sera fondatrice. On parlera sans doute de *Chanson de la ville silencieuse* pour de mauvaises raisons – le parallèle possible avec la disparition de l'idole de la chanson française –, alors qu'il s'agit d'un hymne aux anonymes tapis dans l'ombre de l'existence, qui cherchent juste à trouver la lumière qui leur fera chanter la vie.

Tiens ferme ta couronne, le prix Médicis 2017, est un récit rare, exigeant et déroutant. Yannick Haenel écrit l'autofiction d'un auteur maudit, solitaire, retranché du monde en plein Paris, ne fréquentant plus qu'un voisin toujours absent, un chien qui lui a été confié et une concierge acariâtre. Il a écrit un scénario improbable, *The Great Melville*, qui salue « *l'intérieur mystiquement alvéolé de la tête de Melville* » et qu'il rêve de faire lire à Michael Cimino, le sulfureux metteur en scène de *Voyage au bout de l'enfer*, lui aussi maudit depuis l'échec retentissant de *La Porte du paradis*. Alors qu'il est sur le point d'être expulsé de son appartement, sans un sou, souvent entre deux vins, le narrateur parviendra à rencontrer Cimino et ira au bout de son enfer pour revenir à la lumière du jour et recouvrer l'inspiration. Dans *Tiens ferme ta couronne*, Yannick Haenel alterne une sorte de road-movie halluciné dans un Paris nocturne et une réflexion sur la quête de vérité dans le cinéma et la littérature. C'est surtout un récit initiatique qui mènera l'auteur à une forme d'apaisement après avoir épuisé toutes ses obsessions. Lecteur, tiens ferme ton livre : cette lecture déstabilisante en vaut la peine...

Jean-Paul VERMILLET

BIBLIOGRAPHIE

- OLIVIER ADAM, *CHANSON DE LA VILLE SILENCIEUSE*, FLAMMARION, 2018, 216 PAGES, 19 EUROS.
- YANNICK HAENEL, *TIENS FERME TA COURONNE*, GALLIMARD, 2017, 330 PAGES, 20 EUROS.

MONNAIE

En ce beau miroir...

REFLET DE NOS SOCIÉTÉS ET DE SES FAILLES, LA MONNAIE EST PLUS QU'UN INSTRUMENT ÉCONOMIQUE ET FINANCIER. ELLE EST UNE INSTITUTION SOCIALE QUI REPOSE SUR UN ÉLÉMENT FONDAMENTAL : LA CONFIANCE. UN ENTRETIEN AVEC DOMINIQUE PLIHON*, PROFESSEUR ÉMÉRITE D'ÉCONOMIE, MEMBRE DU CONSEIL SCIENTIFIQUE D'ATTAC.

Options : Traditionnellement, la monnaie se définit par les trois fonctions qu'elle assure : unité de compte, qui permet de mesurer la valeur des biens, instrument de paiement et réserve de valeur, dans la mesure où elle est une des formes de la richesse. Au-delà ces fonctions économiques, quelle place occupe-t-elle dans la société ?

Dominique Plihon : Les premières formes de monnaie seraient apparues au moins 4 000 ans avant notre ère. Dans la Mésopotamie antique, 2 000 ans avant J.C, le Code d'Hammurabi fixait les règles de la monnaie comme instrument d'échange également utilisé dans ses valeurs traditionnelles d'unité de compte et de réserve de valeur. Plus tard, en Grèce, des textes de Platon font également mention de ces trois fonctions. Pour autant, en s'intéressant à des sociétés très diverses et à des époques différentes, les anthropologues et les historiens ont montré, dans leurs travaux, que la monnaie est beaucoup plus qu'un simple instrument économique illustré par ces trois fonctions. Elle est aussi une institution sociale qui, en utilisant une

expression contemporaine, participe au lien social, quelles que soient les sociétés considérées. L'utilisation d'une même monnaie dans une zone géographique donnée crée un sentiment d'appartenance à une communauté, sur la base d'un lien fondé sur la confiance. Derrière la monnaie, il y a également des valeurs : aux côtés des valeurs marchandes, qui ont pris trop d'importance dans les sociétés contemporaines, coexistent des valeurs plus politiques, voire religieuses.

Comment ces valeurs se manifestent-elles ?

Déjà, dans les sociétés dites « premières », la monnaie, fondée sur la confiance, possédait une valeur symbolique et religieuse : dans les archipels du Pacifique, celle-ci prenait la forme de coquillages dont l'offrande, au moment des funérailles par exemple, faisait le lien avec une autorité divine. Cela va bien au-delà de la dimension économique de la monnaie. Pour s'en convaincre, il suffit de regarder un billet d'un dollar. Que peut-on observer ? D'abord, l'expression « *In God we trust* » (« Nous avons foi en Dieu ») : elle est l'affirmation, par le pays émetteur de la monnaie, de sa dimension religieuse et éthique. Apparaissent également deux signatures : celle du président de la Federal

Reserve, la banque centrale américaine, et celle du secrétaire d'État au Trésor, l'équivalent du ministre de l'Économie. Avec une émission de billets garantie par les deux principales autorités publiques en charge de l'économie et de la monnaie, ces deux signatures sont cruciales pour l'élément « confiance ». Enfin, avec l'annotation « *This note is legal tender for all debts* » (« ce billet a cours légal pour toutes les dettes »), il y a aussi l'affirmation que la monnaie est une dette. Cela nous amène à une autre notion, très importante, sur sa nature : considérée comme telle, son rôle n'est pas seulement de faciliter les échanges mais également d'organiser les règles du jeu économique et du lien social entre les différents acteurs.

Ce cadre étant posé, vous dites que l'euro est une monnaie « incomplète ». Qu'entendez-vous par là ?

Elle est incomplète car, précisément, elle a été construite en se référant essentiellement aux fonctions économiques de la monnaie, susceptibles de développer les échanges en Europe et, notamment, le marché unique. A contrario, les

LIONEL VADAM / MAXPPP

* Auteur de *La Monnaie et ses mécanismes*, La Découverte/Repères, novembre 2017 (7^e édition). Coauteur, au sein du collectif des Économistes atterrés, de *La Monnaie, un enjeu politique*, Seuil/Points Économie, janvier 2018.



rôles politique, social, voire psychologique de la monnaie ont été sous-estimés. Tout comme ont été oubliées les institutions démocratiques qui vont de pair avec une monnaie à part entière. Il ne suffit pas d'avoir une banque centrale et des banques commerciales qui distribuent cette monnaie : il faut une Union politique, des valeurs communes, il faut admettre que la monnaie est un lien social à travers l'Europe. Or, aujourd'hui, l'édifice n'est pas complet, ce qui explique en grande partie pourquoi l'euro est en crise.

Pour que le système fonctionne, vous montrez qu'il faut de la confiance vis-à-vis, en particulier, des émetteurs de la monnaie. Or, s'exprime aujourd'hui une relative défiance à leur égard, au motif qu'ils ne répondraient pas aux besoins des populations. Les crises de 2008 et de l'euro expliquent-elles cette perte de confiance ?

En réalité, cela est révélateur d'une perte de confiance plus générale : c'est faute de projet politique et de valeurs fortes et partagées que cette confiance est en

La monnaie est un bien public, un bien commun. Le pouvoir de création monétaire des banques commerciales est un privilège dévoyé. D'où la nécessité d'en reprendre le contrôle.

train de se déliter. La crise de 2008 est une crise du capitalisme financiarisé. L'Europe en est un des maillons, mais avec une spécificité : dans la mesure où elle n'a pas su mettre en place les règles suffisantes pour y faire face, nous sommes nombreux à penser que la zone euro a aggravé la crise. Comment ? Prenons l'exemple de la crise des dettes souveraines. L'Europe s'est construite en interdisant à la Banque centrale d'intervenir pour prendre en charge une partie des dettes publiques. La fonction prin-

cipale de la Bce est très étroite, limitée à la stabilité monétaire et à l'apport de liquidités aux banques, au motif qu'aider les États les autoriserait à manquer de rigueur dans leur gestion : c'est ce que l'on appelle « l'aléa moral ». Au début de la crise, la Banque centrale européenne a certes refinancé les banques en difficulté mais n'a pas été au-delà, contrairement à ce qu'ont fait la Fed, aux États-Unis, ou la Banque du Japon.

La crise aidant, et c'est là un paradoxe, la Banque centrale européenne a commencé à intervenir sur les dettes publiques des pays en difficulté, en Grèce, en Italie ou en Espagne, face au risque d'un effondrement du système de l'euro et d'une grave crise de confiance vis-à-vis de la monnaie. La Bce a ainsi outrepassé les règles fixées pour préserver l'unité de la zone euro et apporter des éléments de stabilisation. Mais cette action reste à la fois temporaire et insuffisante. Tous les enseignements de la crise n'ont pas été tirés. En particulier ceux selon lesquels la monnaie est le reflet d'une société, une institution sociale et politique qui ne se limite pas à son fonctionnement économique.

...



MAXPPP

... **La période est aussi marquée par le développement de monnaies alternatives locales. Peuvent-elles être un instrument de transformation de la société ?**

Elles peuvent en effet jouer ce rôle. Mais aujourd'hui elles sont trop peu nombreuses pour avoir un impact important sur la société dans son ensemble. On peut dénombrer aujourd'hui entre 30 et 40 monnaies locales en France, présentes sur des territoires très limités. Elles sont elles-mêmes très diverses : aux côtés des monnaies locales « traditionnelles » sont apparues des « monnaies-temps », l'unité de temps étant à la base de leur organisation, ainsi que des monnaies dites « fondantes » qui perdent de leur valeur si on les garde dans le temps. L'idée est de les faire circuler pour éviter la thésaurisation et la spéculation. Ponctuellement, ces monnaies sont des facteurs de transformation sociale et politique, dans le sens où elles ont la volonté de développer d'autres types de relations sociales ou d'échanges, marchands ou pas. Elles contribuent à construire des communautés d'utilisateurs qui partagent les mêmes valeurs, font des échanges sur une base de confiance. Elles ont enfin un rôle de relocalisation de l'activité et peuvent être un rouage de l'économie sociale et solidaire. En ce sens, ce sont des expériences transformatrices, alternatives, avec l'idée de créer un système monétaire d'où la spéculation est absente.

Mais elles ont aussi un point faible : tant qu'elles ne reposeront pas sur un système bancaire local, leur rôle sera limité. Elles ne sont donc pas des instruments de crédit ni d'épargne et ne donnent lieu à aucune création monétaire. Ceci

étant posé, dans des pays déstabilisés par des graves crises économiques et sociales, comme l'Argentine, la création de monnaies locales, en substitution de la monnaie nationale défaillante, a été un moyen de relancer les échanges et de recréer du lien social. En Suisse, des monnaies locales ont été émises dès l'Entre-deux-guerres. Créée en 1934, le *wir*, monnaie locale interentreprises, existe toujours. Il y aurait aujourd'hui plus de 5 000 systèmes de monnaies locales dans plus de cinquante pays du monde, avec une nette accélération du phénomène depuis 2008.

La volonté de sortir du système financier « classique » et d'échapper à la spéculation est à l'origine de la création, à partir de la crise de 2008, du bitcoin, une unité de compte virtuelle stockée sur un support électronique. Dix ans plus tard, cette cryptomonnaie n'est-elle pas totalement rattrapée par le mouvement qu'elle entendait contourner ?

Derrière le bitcoin, il y a une philosophie que je qualifierais de « libertaire » ; elle repose sur la défiance vis-à-vis des acteurs qui contrôlent la création monétaire (États, banques et banques centrales) en prônant une forme de liberté et d'indépendance, sans surveillance ni contrôle. Mais les dérives actuelles démontrent qu'il n'est pas possible de créer une monnaie purement privée, sans contrôle d'une autorité supérieure, généralement publique. Des utilisateurs l'ont ainsi captée pour faire de la spéculation. Du fait de l'anonymat des transactions, elle est devenue un instrument idéal pour le blanchiment et la cybercriminalité. Le

bitcoin est aujourd'hui une monnaie très instable, qui perd la confiance des utilisateurs comme instrument de transaction ou d'épargne.

Il faut ajouter qu'il s'inscrit dans un mouvement qui va prendre une importance considérable dans les années à venir : le développement, grâce aux nouvelles technologies, de ce que l'on appelle les « blockchains », supposées fournir la mémoire de toutes les transactions monétaires en enregistrant l'ensemble des opérations bilatérales. Comme toute innovation, cela peut produire le meilleur comme le pire. Des activités bancaires et des professions comme les notaires peuvent disparaître. Mais, bien régulés, les blockchains pourraient permettre de développer un système de paiement très sophistiqué, qui gagnerait en traçabilité. Demain ou après-demain, il sera aussi possible d'intégrer les monnaies locales dans des systèmes de ce type.

Comment reprendre le contrôle social du système ?

Les banques ont un pouvoir énorme : celui de la création monétaire. Or, la monnaie est un bien public, un bien commun. Nous pouvons donc considérer que ce pouvoir de création monétaire des banques commerciales est un privilège qui leur a été délégué par la société. Avec le mouvement de privatisation notamment, ce privilège a été dévoyé. Il est utilisé aujourd'hui, non dans le souci de l'intérêt général, mais quasi exclusivement à des fins de rentabilité et de recherche de profit. D'où la nécessité d'en reprendre le contrôle. Des propositions intéressantes existent, comme celle de la « monnaie pleine », qui vise à retirer le pouvoir de création monétaire aux banques commerciales pour le confier aux banques centrales : cela mérite discussion. Dans tous les cas, il est nécessaire de mettre en place un contrôle social sur les banques comme sur la banque centrale, là où se prennent les décisions, où leur application est contrôlée. Leurs instances de direction, comme les directoires, devraient ainsi compter des représentants de tous les acteurs concernés par leur activité : les détenteurs du capital certes mais aussi les représentants des salariés, des usagers, des collectivités publiques, voire même des Ong si on décide que le financement de la transition écologique est une question prioritaire. Le partage du pouvoir entre ces différentes parties prenantes est la condition d'une autre gestion des banques : dans l'intérêt général. ◀

Propos recueillis par Christine LABBE

INFANTICIDE CHRONIQUE INTIME



Deux voix, tour à tour, se croisent et reconstituent un labyrinthe dont les méandres conduisent à la mort d'une enfant, déposée par sa mère une nuit de forte marée, sur la plage de Berck-sur-Mer. L'opinion publique s'enflamme et les aveux de la mère, d'origine africaine, précipitent un maelström de craintes, d'incompréhensions, de rejets et d'hypothèses haineuses. Abandon pur et simple, offrande rituelle, meurtre prémédité, sorcellerie, racisme ? La justice, elle, tente de percer le mystère d'une mécanique criminelle

où le rationnel le dispute au dément afin de rétablir, plus ou moins heureusement, un ordre public en ébullition... Librement inspiré d'un fait divers qui a secoué la France, ce dialogue intime met en lumière les a priori et les clichés de tous ordres qui structurent en profondeur une opinion publique à la fois révoltée et fascinée par l'abîme sans fond de la psyché infanticide. Ni le retour sur l'itinéraire de la mère, ni le contrepoint qu'en offre l'enfant ne livrent le fin mot du drame. Mais ils l'éclairent et l'inscrivent en résonance avec des sociétés écorchées et tentées, elles aussi, de succomber aux marées montantes.

Pierre Tartakowsky, L'ENFANT DE SABLE, FOLIES D'ENCRE, 2018, 140 PAGES, 14 EUROS.

TERRORISME LES TERREAUX DES « POURQUOI ? »



À la suite des attentats frappant notre pays à répétition, les mots se figent – entre « islamisation » et « radicalisation » – pour désigner un phénomène perçu comme une menace : le désir d'islam des « mauvais garçons » de la nation. Immigrés de descendance, passés par la délinquance, musulmans par croyance : tel serait le portrait-robot du nouvel extrémisme *made in France*.

Cette enquête nous fait côtoyer Adama, Radouane, Hassan, Tarik, Marley et un fantôme dont le nom s'est brutalement imposé au monde : Amedy Coulibaly. Pour espérer comprendre la terreur, Fabien Truong fait le pari de revenir sur Amedy et sa « vie d'avant »,

en gagnant la confiance des vivants.

Aux bords de la ville, ces garçons apprennent à devenir des hommes en éprouvant des loyautés concurrentes. Envers leur quartier, leurs copains et les non-dits de l'histoire familiale. Mais aussi envers la nation et son idéal méritocratique, et envers un capitalisme promouvant l'individualisme, la virilité et la compétition économique. Les contradictions affleurent, surtout quand l'économie souterraine, la police et l'absurdité du matérialisme ordinaire sont de la partie. La religion musulmane se dresse comme une dernière ressource pour s'en sortir sans trahir et combattre avec noblesse. S'engage alors une lente reconversion, autorisant l'introspection et le changement de direction. Mais aussi, parfois, une mise en scène spectaculaire qui transforme l'impasse en un cri de guerre. En nous rappelant qu'apprendre à les connaître « eux », c'est finalement mieux « nous » comprendre, *Loyautés radicales* jette une lumière inédite sur le quotidien de ces jeunes hommes et sur les nouvelles formes de violences qui nous entourent collectivement, dans un monde où on ne naît pas guerrier, mais où on le devient.

Fabien Truong, LOYAUTÉS RADICALES. L'ISLAM ET LES « MAUVAIS GARÇONS » DE LA NATION, LA DÉCOUVERTE, 2017, 238 PAGES, 20 EUROS.

COSMOPOLITIQUE MONDE EN MOTS, MOTS DU MONDE...

Que sont les « communs », les « biens communs », les « patrimoines communs », les « choses communes » ? Ces notions sont fortement mobilisées aujourd'hui dans nombre de disciplines des sciences sociales et actions citoyennes. Leur poussée traduit une évolution des pratiques sociales : sous la pression de la crise écologique et de la transformation numérique notamment, les biens seraient davantage mis en partage. Logiciel libre, encyclopédie et habitat participatif, vélos ou voitures en usage successif, entreprise qui serait le « bien commun » de toutes les parties prenantes : les notions de « communs » intéressent les domaines de la culture, de la protection de l'environnement, de l'urbanisme, de la santé, de l'innovation, du travail, etc. Elles proposent des réinterprétations des valeurs fondatrices des sociétés contemporaines autour du rôle de l'État, de la propriété et des formes d'expression de la démocratie. Ce dictionnaire, à mi-chemin de l'encyclopédie, se veut un outil de compréhension de l'ensemble de ces phénomènes.

Marie Cornu, Fabienne Orsi, Judith Rochfeld, DICTIONNAIRE DES BIENS COMMUNS, PUF/QUADRIGE, 2017, 1 280 PAGES, 39 EUROS.

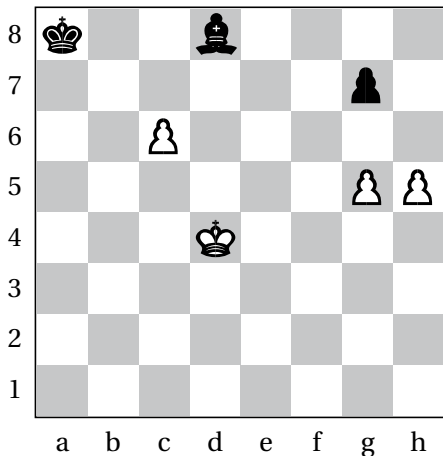
PROJETS EN (DÉ)MARCHE

L'entreprise Macron est en marche. Le sprint libéral et autoritaire prend les allures d'une attaque tous azimuts. Quel dessein poursuit le président de la République ? L'auteur, dans un essai incisif, décrypte le sens de ses décisions. Il décrit comment, sous sa conduite, les « premiers de cordée » agissent avec rapidité, froideur et méthode. Leur but ? Placer la France dans les standards de la compétition néolibérale mondiale et, pour cela, défaire pièce après pièce le pacte social français. Macron a-t-il partie gagnée ? En analysant la mise en œuvre de cette entreprise inédite, ce livre en dévoile les forces mais aussi les faiblesses... et les supercheries. Pas pour assister au spectacle de la démolition mais pour construire dès aujourd'hui une réplique émancipatrice et offensive à cette régression.

Olivier Dartigolles, MACRON, ENTREPRISE DE DÉMOLITION. FORCES, FAILLES ET SUPERCHERIES, L'ATELIER, 2018, 141 PAGES, 10 EUROS.

Tactique

Étude de L. Prokes, 1941. Les blancs jouent et gagnent.



La loi et l'esprit

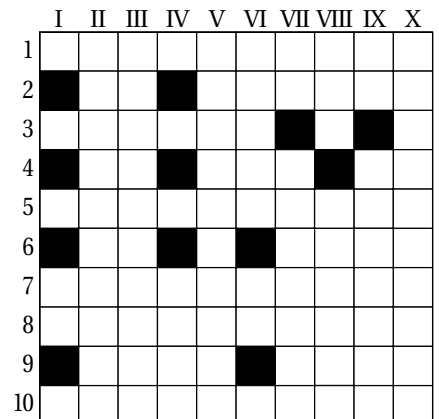
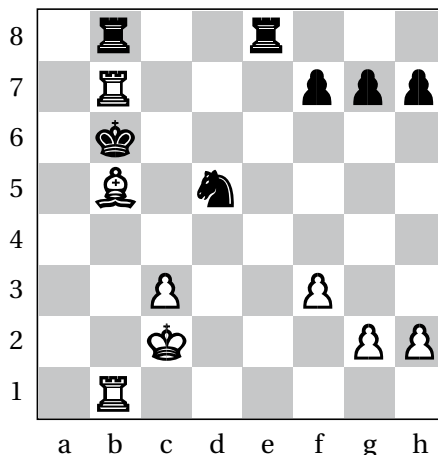
«Je ne connais pas de meilleure méthode pour faire annuler les mauvaises lois que de les mettre rigoureusement à exécution.» Ulysses S. Grant

Le championnat du monde semi-rapide et Blitz (environ 5 minutes par joueur pour la partie) s'est déroulé à Riyad pendant les fêtes de fin d'année. Les joueurs israéliens et yéménites n'ont pas eu de visa pour venir en Arabie Saoudite. Aussi, il est un peu discutable d'accorder l'appellation de «championnat du monde» à cette compétition. À la première ronde du tournoi de Blitz («éclair» en Allemand), Magnus Carlsen, champion du monde, est opposé au grand maître russe Ernesto Inarkiev. J'explique l'incident après le 27^e coup dans la partie ci-dessous. Inarkiev a fait preuve d'un étonnant manque de fair-play. Perdu sur l'échiquier, il a tenté de profiter d'un incident de jeu qu'il avait lui-même créé. En théorie, la règle lui donnait raison, le Norvégien aurait dû perdre. Une autre règle totalement ridicule existe depuis plusieurs années en Blitz : autrefois, si un roi était en échec, soit la partie continuait si l'échec échappait à l'attaquant, soit on prenait le roi et c'était fini. Aujourd'hui, c'est le joueur qui prend le roi qui perd la partie ! Ainsi, si vous êtes complètement perdant, vous placez ou vous laissez volontairement votre roi en prise dans l'espoir qu'un réflexe adverse vous permettra de gagner une partie perdue ! Dans la vie, dans le sport, de nombreuses lois ou règles sont absurdes. Certaines encouragent à tricher ou du moins à tenter le coup. Or, il ne devrait pas exister de lois qui permettent l'injustice. Bravo à l'arbitre saoudien qui a préféré l'esprit à la règle.

Magnus Carlsen (2837)-Ernesto Inarkiev (2689)

Championnat du monde de Blitz, (1^{re} ronde), Riyad, Arabie saoudite, 2017

1.e4 c5 2.a3!? (c'est un blitz! Carlsen va jouer l'ouverture de façon aventureuse et originale.) 2...Cc6 3.b4 cxb4 4.axb4 Cxb4 5.d4 d5 6.c3 Cc6 7.exd5 Dxd5 8.Ca3 Ff5 9.Cb5 Tc8 10.Cxa7 Cxa7 11.Txa7 (les blancs récupèrent le pion, la position est égale.) 11...e5! (néanmoins, il faut faire attention, par exemple : 11...Cf6 12.Cf3 e6? 13.Da4+ Cd7 14.Ce5 Td8 15.Fb5+-) 12.Cf3 exd4 13.Cxd4 Fd7 14.Cb5 Dxd1+ 15.Rxd1 Fc6 16.Fd3 Fc5 17.Te1+ Ce7 18.Fa3 Fxa3 19.Txa3 Td8 20.Cd4 Rd7 (le grand maître russe s'est très bien défendu. La position offre des chances réciproques.) 21.Ta7 The8 22.Rc2 Rc7 23.Tb1 Tb8 (23...Fxb7? 24.f3 Tb8 25.Fe4 attaque b7 et menace Tg1 suivi de Txb7.) 24.f3 Cd5? (la première faute des noirs qui coûte un pion et la partie. 24...h6!?) 25.Cxc6! Rxc6 26.Fb5+ Rb6 27.Txb7+! (VOIR DIAGRAMME) (Inarkiev joua ici 27...Ce3+. Carlsen aurait pu remporter immédiatement la partie en signalant le coup impossible car le roi noir est en échec. Mais dans un réflexe de protection de son roi, il joua 28.Rd3. Inarkiev arrêta alors la pendule et réclama la victoire à l'arbitre. Carlsen a joué un coup illégal en laissant le roi noir en échec. En jouant son coup et en ayant appuyé sur la pendule, il a annulé le coup illégal noir. Dans un premier temps, suivant les règles du Blitz, l'arbitre, lui donna raison. Mais après avoir reconsidéré l'incident, il demanda aux joueurs de reprendre la partie après 27.Txb7+. Inarkiev, perdant dans la position, refusa. L'arbitre déclara alors Carlsen vainqueur. Si la partie s'était poursuivie, les premiers coups forcés eurent été les suivants : 27...Txb7 ((27...Rxb7 28.Fxe8+ Rc7 29.Txb8 Rxb8 30.g3 +-)) (28.Fxe8+ Rc7 29.Txb7+ Rxb7 30.g3 avec une finale gagnée.) 1-0



HORIZONTALEMENT

1. Ravie aulit. – 2. Le manganèse. Zen d'herbivore. – 3. Boules de neige. – 4. Macron s'en empare ! Demeure transitoire de Thomas Pesquet. Injonction parfois stressante. – 5. Elles s'occupent scrupuleusement de leurs poulains. – 6. Adoré dans les Pyrénées. Lettres d'embonpoint. – 7. Carte à gènes. – 8. Développer des réseaux. – 9. Très attachée. Mesurait jadis les grains (inv.). – 10. Fait néant.

VERTICALEMENT

1. Petit parcours professionnel. – 2. Ne saurait qualifier l'incarcéré. – 3. Créerais la force. – 4. Suivi. – 5. Gentilé relatif à l'ex-Guyane néerlandaise. – 6. Blute. Un petit olympique. – 7. Blanc-blanc. Secours à nécessaires. – 8. Trump s'en est emparé. Soyons couchés tête-bêche. – 9. Possessif. Résigné à saigner les résineux. – 10. Parfois confondu avec l'albumen.

SOLUTION DU PROBLÈME DE MOTS CROISÉS

Horizontallement : 1. Jouissee. – 2. Mn. Uaasan (naseau). – 3. Obies. – 4. RF. Iss. Go ! – 5. Soigneuses. – 6. Pé. Bnmp. – 7. Chromosome. – 8. Viabiliser. – 9. Liée. Dium (muid). – 10. Désintégre. Verticallement : 1. CV. – 2. Omphrophile. – 3. Unifera. – 4. Obé. – 5. Surmanien. – 6. VI. Sasse. OL. – 7. EE. Subside. – 8. VIII. Usa. Snosig (gions). – 9. IX. Sa. Gemneur. – 10. Endosperme

SOLUTION DU PROBLÈME D'ÉCHECS

1. h6! g3h6 (après : 1...Fxb7 2.h7 Ff6+ 3.Rd5 g5 4.R6f Fc3 5.c7 Rb7 6.Rd7 et le pion sera promu au prochain coup avec échec.) 2.g6! (mais pas 2...Ff6+ (forcé pour éviter g7.) 3.Rd5 Rb8 (pas mieux est : 3...h5? 4.R6f Fc3 5.c7 Rb7 6.Rd7+) 4.R6f Fc3 5.Rd7 Fc5 6.c7+ Fxc7 7.g7 (le couple royal va facilement gagner contre les modestes forces noires.) 1-0

UN GUIDE UGICT-CGT
SUR LA QUALITÉ DE VIE AU TRAVAIL

**UTILISER LA TRANSFORMATION
NUMÉRIQUE
POUR CHANGER LE TRAVAIL**

À RETROUVER SUR :
lenumeriqueautrement.fr



Le pouvoir d'agir ensemble sur l'essentiel.

La Macif est une entreprise de l'économie sociale.

Sans actionnaires à rémunérer, la Macif réinvestit ses profits au bénéfice de ses 5 millions de sociétaires et dans l'intérêt commun.

Ainsi, les sociétaires ont le pouvoir d'agir ensemble pour une économie plus sociale et plus solidaire.

Plus d'informations sur [macif.fr](https://www.macif.fr)



Essentiel pour moi